

60 millions

de consommateurs

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

Essai

PERCEUSES

Oubliez
les petits prix



Enquête

BONNES AFFAIRES
*Où vendre et acheter
ses livres d'occasion*

Enquête

Factures impayées

Les frais frappent
deux fois



Essai



Poulet, bœuf, porc
**ACHETER BIO
OU LABEL ROUGE,
ÇA VAUT LE COUP ?**

On les veut
sans toxiques

LES POÊLES SUR LE GRIL

Essai

• Les plus performantes
• Quel revêtement choisir



Dans les coulisses de 60

QUI SOMMES-NOUS ?

60 Millions de consommateurs et son site 60millions-mag.com sont édités par l'Institut national de la consommation (INC) : établissement public à caractère industriel et commercial dont l'une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (art L. 822-2 du code de la consommation).



NOS VALEURS

INDÉPENDANCE

Nous n'acceptons aucune publicité et tous les produits testés sont achetés par nos soins, de manière anonyme, comme tout consommateur.

EXPERTISE

Nos journalistes-enquêteurs travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs, les juristes et les économistes de l'INC pour une information fouillée et experte.

PROXIMITÉ

Le réseau 60, c'est plusieurs milliers de contacts par mois : messages des lecteurs, des abonnés à notre page Facebook, à nos fils Twitter, les contributions au forum. Des échanges qui enrichissent nos contenus en continu.

Essais mode d'emploi

Tous les tests de produits réalisés par notre centre d'essais comparatifs répondent à des cahiers des charges complets, définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NF X 50-005. Ces essais ont pour but de comparer objectivement les produits (qui ont tous été achetés de manière anonyme) et, le cas échéant, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité. Les informations publiées, en particulier essais comparatifs et études, ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation de l'INC.



La viande à l'épreuve

Pour juger de la qualité de la viande, qu'elle soit bio, labellisée ou standard, nous avons réalisé différents tests en laboratoire. Ici, on prépare la dissolution des échantillons dans l'acide. Cela permet ensuite de mesurer le taux d'azote et donc de protéines dans nos viandes. CQFD !

44 %

des Français bricolent au moins une fois par mois et 21% au moins une fois par semaine. La perceuse sans fil garde leur préférence pour l'outillage électroportatif.

En plus de retrouver toutes les chroniques de notre Observatoire de l'inflation (voir p. 57), avec un tableau de bord, chaque mois, portant sur l'évolution des prix dans les grandes surfaces, découvrez sur notre site tous les articles où il est question d'inflation, qu'elle soit masquée ou non : 60m.fr/inflation.



RETROUVEZ-NOUS dans le podcast « Nous voilà bien ! » du 19 février, avec

Flavie Flament, sur RTL. Notre rédacteur en chef adjoint, Hervé Cabibbo, y détaille tout ce qu'il faut savoir sur le cashback. Quand et combien on peut récupérer sur ses achats...



NOS POÈLES MALMENÉES
Vérification de la répartition de la chaleur à la cuisson ; résistance à l'acidité et à l'abrasion...

ÉDITORIAL



J. DILEY

SYLVIE METZELARD
Rédactrice en chef

Innocuité garantie, vraiment ?

Comment être sûr que la poêle que l'on utilise ne largue pas dans nos aliments des composés néfastes pour notre santé ? Ne cherchez pas, on ne le peut pas. Sous couvert de "secrets industriels", les fabricants gardent jalousement leur recette de revêtement antiadhésif. À nous de leur faire confiance. Pour eux, tout va bien, puisqu'ils n'utilisent plus de PFOA. Ce composant, que l'on retrouvait dans les revêtements type Téflon, est effectivement interdit depuis 2020 par la réglementation européenne. Véritable plaie pour l'environnement, où il persiste (c'est le sujet du film *Dark Waters*, de Todd Haynes), ses effets sur l'organisme ne sont plus à prouver : cancérogène, reprotoxique...

Le problème est que le consommateur ne sait pas par quelles autres molécules le PFOA a été remplacé. Celles-ci appartiennent pourtant également à la famille des composés perfluorés dont on craint, dans leur ensemble, les effets délétères. Plus de transparence serait donc bienvenue. Se

réfugier derrière la mention « sans PFOA » ne suffit pas. D'autant plus que – nous l'avons vérifié –, ce n'est pas toujours vrai. Même si ce n'est qu'en infimes quantités, nous en avons détecté et quantifié.

Le risque de transfert de substances indésirables est réel, y compris avec les poêles sans revêtement antiadhésif, car les modèles en acier peuvent libérer du fer. Si, pour ce type d'ustensiles, mieux vaut se tourner vers de l'acier inoxydable pour éviter ce désagrément, il faut rester très vigilant avec les poêles antiadhésives et proscrire absolument leur usage quand elles sont abîmées. Les résultats de nos essais ne portent pas sur des poêles trop détériorées, puisque les fabricants recommandent de ne plus s'en servir si le revêtement est abîmé. Mais qui le fait vraiment ? •



Le risque de transfert de substances indésirables est réel, y compris avec les poêles sans revêtement antiadhésif.



RESTONS CONNECTÉS !



60millions-mag.com

- Pour puiser davantage d'infos conso au quotidien
- Un forum pour vous exprimer
- Les rappels de produits à connaître



/60millions
deconsommateurs

Pour suivre, partager les travaux de « 60 », réagir à des infos insolites, partager une expérience...



@60millions

Le fil du consommateur averti.

@alerte_rappel60

Pour être prévenu tout de suite des gros rappels de produits.

60
millions
de consommateurs

Directeur de la publication :
Philippe Laval

Rédactrice en chef : Sylvie Metzelard

Rédactrice en chef déléguée (hors-série) : Adeline Tréguet

Rédacteur en chef adjoint :
Hervé Cabibou (mensuel)

Sophie Coisne (hors-série) :
Fabienne Loiseau (Web)

Directrice artistique :
Véronique Tournelle-Sfeir

Secrétaire générale de la rédaction : Martine Fédr

Rédaction :
CHÈFS DE RUBRIQUE :

Charlotte Chirapoulou, Adrian de San

Isidoro, Fanny Guibert, Lionel Maugain,

Amine Meslem, Adélaïde Robert,

Élodie Toustou (hors-série)

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :
Bertrand Loiseaux et Jocelyne Vandellus (premiers secrétaires de rédaction),

Mireille Fenwick

MAQUETTE :

Valérie Lefèuvre

(première rédactrice graphiste),

Guillaume Stéudler

RESPONSABLE PHOTO :

Céline Deroux

SITE INTERNET :

www.60millions-mag.com

Matthieu Crocq (éditeur Web),

Laura Hendrikx (rédactrice),

Brigitte Glass

(relations avec les internautes)

redactionweb@60.fr

Distribution :

William Trelles (responsable),

Gilles Taillandier (adjoint),

Valérie Proust (assistante)

Relations presse :
Anne-Juliette Reissier-Algrain,

Tél. : 01 45 66 20 35

Chef du centre d'essais comparatifs :

Christian de Thuin

Cheffe du service juridique, économique et de la documentation :

Patricia Foucher

Contact dépositaires, diffuseurs et réassortifs : Promévente,

Tél. : 01 42 36 80 84

Service abonnements : 45 avenue

du Général Leclerc, 60643 Chantilly Cedex

Tél. : 01 55 56 70 40

TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS

11 numéros mensuels + Spécial impôts :

49 € ; étranger : 62,50 €

11 mensuels + Spécial Impôts +

7 hors-séries : 83 € ; étranger : 108 €

Photogravure : Key Graphic
Impression : groupe Maury

Imprimé sur papier : Leipa Lux

Origine du papier : Schwedt/Oder, Allemagne
Taux de fibres recyclées : 100 % recyclées
Certification : PEFC
Européthique : 0,08 kg/tonne
Distribué par : MLP

Dépôt légal : mars 2022
Commission paritaire : 0922 K 89330
ISSN : 1267-0066

Le numéro comporte un encart d'abonnement sur une partie du tirage.

MENSUEL ÉDITÉ PAR L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION
(Établissement public à caractère industriel et commercial)
18, rue Tiphaine,
75732 Paris Cedex 15
Tél. : 01 45 66 20 20
www.inc-conso.fr



L'innovation au service des consommateurs

Depuis 50 ans, l'Institut national de la consommation est l'établissement public de référence pour tous les sujets liés à la consommation.



NOS ÉQUIPES

L'INC s'appuie sur **l'expertise d'ingénieurs, de juristes, d'économistes et de journalistes indépendants** pour vous aider à mieux consommer.

NOS MISSIONS

- 1 **Déchiffrer** les nouvelles réglementations
- 2 **Tester** des produits et des services
- 3 **Informier et protéger** les consommateurs
- 4 **Accompagner** les associations de consommateurs

NOS MÉDIAS



Le magazine
60 Millions de consommateurs
www.60millions-mag.com



L'émission TV
de tous les
consommateurs

www.inc-conso.fr





SOMMAIRE

N° 579 / AVRIL 2022

DIRE / RÉAGIR / REVENIR

Le regard de «60» sur l'actualité de la consommation	p. 6
Le Varenne de l'eau fait fuir les associations	p. 6
Un premier lave-linge anti-microplastiques	p. 6
Services publics : rendez-nous nos guichets !	p. 7
Vous prendrez bien un peu de grillon ?	p. 8
Livraison à domicile : chez Carrefour, la gratuité se paie	p. 9

À la une

Poèles antiadhésives

Sont-elles sûres ?	p. 10
Dis-moi ce que tu cuisines et je te dis avec quoi	p. 16

ALIMENTATION & SANTÉ

Toutes les infos sur la nutrition, les problématiques de santé, la beauté	p. 18
Zoom	
Troubles de l'attention : les adultes aussi sont concernés	p. 21
Essai	
Viandes : faut-il acheter bio ou Label rouge ?	p. 23
Enquête	
Additifs cachés, ces ingrédients invisibles que l'on avale	p. 28
Enquête	
Assurance emprunteur : des progrès pour les malades	p. 30

ÉQUIPEMENT & LOISIRS

Toutes les infos sur l'équipement de la maison, le high-tech, les transports et les loisirs	p. 34
--	-------

Essai	
Perceuses-visseuses sans fil : l'efficacité a un prix	p. 38

Zoom	
AdBlue, le nouveau talon d'Achille des diesels récents	p. 45

Enquête	
Occasion : vendez vos livres sur Internet !	p. 46

Pratique	
Extensions de navigateur : surfer aisément sans risque	p. 50

ARGENT & LOGEMENT

Toutes les infos sur la gestion de vos dépenses, votre habitation et vos droits de consommateur	p. 54
--	-------

Prix sur le vif	
L'huile en pleine flambée	p. 57

Enquête	
Factures impayées, double pénalité pour les débiteurs	p. 58

Pratique	
Clôture : mieux vaut ne pas dépasser les bornes !	p. 62

Enquête	
Énergie : des clients dans la fournaise	p. 64

Coaching	
Usurpation d'identité : mettre fin au cauchemar	p. 68



Courriers, courriels,
Vos coups de gueule, vos questions,
nos réponses

p. 70

La flèche de Madame 60

Quand nos aînés se font braquer	p. 74
---------------------------------	-------

60 secondes pour retenir l'essentiel	p. 75
---	-------

Retrouvez-nous
chaque samedi
dans "franceinfo: conso"

à 7h24, 9h24 et 11h51

sur **franceinfo:**
radio . web . tv canal 27

Vous voulez vous abonner : voir page 33

Vous recherchez un article
ou un ancien numéro :
voir pages 52-53
ou www.60millions-mag.com

Le programme des émissions
Consomag diffusées sur France 2,
France 3, France 4, France 5
et France Info : voir page 44

DIRE RÉAGIR REVENIR

LE REGARD DE «60» SUR L'ACTUALITÉ DE LA CONSOMMATION

PAR H. CABIBBO, P. CHAIROPOULOS, L. MAUGAIN, A. MESLEM, S. METZELARD, A. ROBERT ET A. DE SAN ISIDRO



ça bloque

Le Varenne de l'eau fait fuir les associations

lancé par le chef de l'État, en 2021, pour répondre aux effets du réchauffement climatique sur l'agriculture, le Varenne agricole de l'eau a rendu ses conclusions début février.

Elles s'appuient sur trois axes : une assurance climatique destinée à toutes les filières à partir de 2023, des programmes d'innovation autour de variétés de plantes, de races d'élevage et de nouvelles technologies pour adapter les pratiques agricoles à la raréfaction de l'eau et, enfin, la mobilisation des ressources hydriques pour l'agriculture (construction de nouvelles retenues d'eau, prélevement dans les nappes phréatiques en hiver, etc.).

Ce dernier point suscite l'ire des associations de défense de l'environnement comme France Nature Environnement, qui a d'ailleurs boycotté la concertation. Pour elles, le Varenne de l'eau privilégie l'irrigation au service de l'agriculture intensive, sans tenir compte des questions écologiques. Elles rappellent que l'eau est avant tout un bien commun... •

Il lave plus vert Un premier lave-linge anti-microplastiques

Le constat est inquiétant. Un tiers des microplastiques rejetés dans les océans proviennent des fibres synthétiques présentes dans nos vêtements et linge de maison mis dans les lave-linge, selon un rapport de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Pour tenter d'y remédier, une mesure de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire impose aux fabricants d'équiper les lave-linge neufs de filtres récupérateurs de microplastiques à compter de 2025 (voir n° 573, octobre 2021, p. 17). Grundig, propriété du groupe turc Arcelik, devance l'obligation et commercialise le premier lave-linge doté d'un tel équipement, capable, selon la marque, de capturer jusqu'à 90 % des microfibres. Mais l'appareil est facturé au prix fort : 699 €. De plus, le filtre nécessite d'être changé tous les six mois. Si deux exemplaires sont fournis lors de l'achat, il faut ensuite les commander au prix de 12,99 € l'unité. •



Un enjeu de santé publique Contre l'addiction aux jeux d'argent



Jeux de grattage, paris sportifs, poker... Selon une étude publiée par l'Autorité nationale des jeux (ANJ), un tiers des 15-17 ans interrogés déclarent avoir joué à des jeux d'argent. Plus inquiétant : la part des jeunes joueurs dits "problématiques", c'est-à-dire pouvant perdre le contrôle de leur pratique, a triplé, passant de 11 % en 2014 à 34,8 % en 2021. Afin d'endiguer ce phénomène, l'ANJ préconise de limiter la diffusion de publicités à la télévision, sur Internet et à la radio. Mais aussi de cesser, dans les annonces, d'associer les jeux d'argent à la réussite sociale. •



Services publics Rendez-nous nos guichets et nos interlocuteurs !

La Défenseure des droits, Claire Hédon, demande que les services publics ne soient plus uniquement accessibles via Internet.

Pour la plupart des citoyens, la numérisation des services publics est bien pratique et fait gagner un temps précieux. Mais 15 % des Français n'ont pas de connexion Internet à domicile, et 28 % s'estiment peu ou pas compétents pour effectuer une démarche en ligne, rappelle Claire Hédon, la Défenseure des droits, dans un rapport sur le sujet.

« Chacun de nous peut être confronté au fait qu'on n'y arrive pas, qu'on a coché la mauvaise case », note-t-elle. La Défenseure des droits regrette que certaines démarches se fassent uniquement sur Internet. « Ce qui épouse nos réclamants, c'est qu'ils n'arrivent plus à joindre personne, qu'ils ne peuvent plus ni téléphoner, ni exposer leur situation personnelle. »

SITUATIONS KAFKAÏENNES

De fait, le rapport regorge de témoignages d'usagers victimes d'erreurs de l'administration, de mauvaises transmissions de pièces ou

d'informations erronées. « Ces situations n'ont pas été créées par le développement de l'administration numérique, mais elles sont rendues encore plus difficiles à résoudre pour les usagers en l'absence de guichet et d'interlocuteur. »

SERVICES INACCESSIBLES

Après que ses délégués régionaux ont été interrogés sur les services publics particulièrement inaccessibles dans le réel, deux administrations sont citées par 80 % d'entre eux : les préfectures, pour les démarches des étrangers, et l'Agence nationale des titres sécurisés, pour le permis de conduire ou la carte grise. Les délégués mentionnent aussi les caisses d'allocations familiales et les caisses du régime général de l'assurance retraite.

Claire Hédon recommande l'adoption d'une loi imposant plusieurs modalités d'accès aux services publics, afin qu'aucune démarche ne soit accessible que par voie dématérialisée. ● L. M.

Tickets-resto

Le déplafonnement reconduit

Bonne nouvelle : le doublement du plafond journalier des titres-restaurants, de 19 à 38 €, est prolongé jusqu'à fin juin.

La possibilité exceptionnelle d'utiliser ce moyen de paiement pour régler l'addition les week-ends et jours fériés a également été maintenue jusqu'à cette date. Attention : l'augmentation du plafond n'est valable que pour les établissements de restauration.

Les paiements de courses au supermarché à l'aide de titres-restaurants restent donc fixés à 19 € maximum par jour. ●

Ça vous est arrivé La Macif ne dit pas tout

Contacté par la Macif, un couple accepte de changer le contrat de son aîeule de 94 ans afin de diminuer ses cotisations. Peu de temps après, l'aîeule décède. Le couple s'enquiert alors des 3 000 € de son allocation décès.

Réponse : elle n'existe plus depuis le changement de contrat. « Nous n'avons été informés de cette disposition ni par téléphone, ni dans le nouveau contrat souscrit. Pour le savoir, il aurait fallu comparer le nouveau contrat à l'ancien, non retrouvé ! » De là à suspecter la mutuelle d'avoir agi à dessein, il y a un pas ! La Macif explique inviter les rares adhérents non détenteurs de contrats responsables à y souscrire, car ils sont plus avantageux en termes de couvertures et moins taxés.

Mais elle n'y inclut pas l'allocation décès, car « elle n'offrait pas une véritable protection correspondant aux besoins en cas de décès ». Morale de l'histoire : en cas de proposition de changement de contrat, vérifiez bien si les garanties autrefois automatiques sont maintenues... ●





Drôle d'avenir

Vous prendrez bien un peu de grillon ?

Après le ver de farine et le criquet migrateur, la Commission européenne vient d'autoriser la commercialisation du grillon domestique (*Acheta domesticus*) comme aliment. On pourra le trouver congelé, séché ou en poudre. Cette autorisation est délivrée après une évaluation de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa), sous condition que les étiquettes des produits contenant du grillon signalent tout risque de réaction allergique. •

Pas d'accord

Une banque à deux vitesses

À Aubervilliers, BNP Paribas a deux agences. Depuis janvier, ses clients « peu autonomes » sont regroupés dans celle du quartier classé « de reconquête républicaine » et ceux « à potentiel » dans l'autre, selon une note interne publiée dans *Le Monde*. « Les clients conservent le choix de leur agence, veut nuancer BNP Paribas, contactée par «60». Ce test est une expérimentation locale. Aucune extension n'est prévue. » L'association Indecosa CGT a déploré une « politique de ségrégation sociale et financière » et a saisi l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et la Défenseure des droits. •

Mystère à Messanges

Un brouillage qui coûte cher

Voilà plusieurs semaines que les habitants de Messanges, dans les Landes, étaient privés de téléphone et d'Internet chaque nuit entre minuit et 3 heures. Aucune raison apparente à cela, et une angoisse certaine : comment joindre les secours en cas de besoin ? Après une enquête, nocturne donc, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) a fini par percer le mystère. Le problème provenait d'une maison où se trouvait un brouilleur. Un père de famille avait, en effet, acheté et installé cet appareil afin d'empêcher ses ados de surfer toute la nuit sur les réseaux sociaux. Il ne se doutait pas qu'il bloquait l'accès au Web et au téléphone de tous ses voisins, et même au-delà. Lors de la visite de l'agent de l'ANFR, il a dû éteindre le brouilleur et verser immédiatement une taxe d'intervention de 450 €. Mais il risque plus gros encore – des sanctions pénales allant jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 30 000 € d'amende. •



Kiosque International



BELGIQUE Des litières au poil ?

Nos confrères belges de *Test Achats* ont évalué 20 litières. En labo, les litières végétales obtiennent les meilleurs scores, mais, à l'usage, c'est plus partagé : les litières minérales ont toutes un effet négatif sur l'environnement ; les végétales nécessitent un changement plus fréquent ; et celles à base de silice dégagent trop de poussières et les chats projettent facilement les graviers à l'extérieur du bac... FÉVRIER 2022



ITALIE Fiable, mon auto ?

Quelles marques automobiles sont les plus fiables ? Le magazine *Altroconsumo*

a posé la question à 52 000 Européens, dont 17 000 Italiens. Réponse : les japonaises (Toyota, Mitsubishi, Honda...) et coréennes (Kia, Hyundai...), notamment dans les catégories citadines (sept premières places) et familiales (cinq premières). Les italiennes sont bonnes dernières, toutes catégories confondues. FÉVRIER 2022



AUSTRALIE Moins bien que l'eau

Faire correctement le ménage, c'est moins facile qu'on ne le croit. À la lumière de ses dernières analyses en laboratoire, le site du magazine *Choice* confirme qu'une part non négligeable des produits d'entretien (produits multi-usages, lessives, nettoyants pour sols et pour vitres) n'est pas plus efficace que de l'eau ! C'est particulièrement vrai pour les nettoyants pour sols, puisque 10 sur 14 sont dans ce cas. FÉVRIER 2022

Carton rouge

Livraison à domicile Chez Carrefour, la gratuité se paie

La promesse

Une « livraison gratuite » à partir de 150 € d'achat et pour « les personnes prioritaires ».

Le constat

Les produits sont plus chers lorsqu'on choisit la livraison à domicile, même gratuite.

La conséquence

Le prix du panier est plus élevé que des achats faits en magasin ou en drive.

Perrine attend son deuxième enfant. Lorsqu'elle apprend que Carrefour propose la livraison gratuite à domicile aux personnes enceintes, de plus de 65 ans ou handicapées, elle n'hésite pas une seconde. Mais, après une dizaine de commandes en ligne, elle s'aperçoit que son panier lui coûte environ 10 € de plus (pour 60 € de courses) que si elle allait le chercher au drive. En cause, une différence de prix de quelques euros sur les couches.

LE GAIN DE TEMPS, UN PRIX RÉPERCUTÉ DANS LA LIVRAISON OFFERTE...

Elle fait alors part de sa stupéfaction à Carrefour, qui la renvoie vers son site et ses conditions générales de vente. Ces dernières précisent que « les prix et la disponibilité des produits peuvent varier en fonction de la zone géographique et en fonction du choix du service (drive ou livraison) ». Le problème, c'est que la demande d'ouverture des droits à la livraison offerte se fait uniquement par téléphone. Au bout du fil, personne n'a informé Perrine d'une possible différence de prix. Dans sa réponse, Carrefour s'explique : « Si les prix pratiqués sur "Carrefour livré chez vous" sont plus élevés que ceux pratiqués en drive ou en magasin, c'est parce que ce service permet de réaliser un gain de temps important. » Mais, dans ce cas, peut-on encore parler de livraison gratuite ? Mourad Bensadik, directeur e-commerce France de Carrefour, nous assure que oui, car une personne ne bénéficiant

pas de la livraison offerte aurait non seulement acheté ses produits au même prix que Perrine, mais aurait aussi payé des frais de livraison.

L'ENSEIGNE DIT NE PAS VOULOIR "SURCOMMUNIQUER" SUR LES PRIX !

Sur le site de Carrefour, nous avons à notre tour constaté que les prix de certains produits variaient entre la livraison et le drive, même lorsque la livraison est payante. Généralement, cette différence est à peine visible : 38 centimes pour un désinfectant multi-usage, 7 centimes sur un pack de six bouteilles de Coca-Cola... Mais, au bout du compte, l'écart peut atteindre plusieurs euros pour un même panier. Selon Mourad Bensadik, c'est parce que « les 8 ou 5 € [de frais de livraison] ne prennent pas en charge l'ensemble des coûts de livraison ».

Carrefour dit éviter de « surcommuniquer » sur la question et rappelle simplement que le drive et la livraison sont des canaux de vente différents, avec des politiques tarifaires différentes – tout comme on

trouve, pour un même produit, un écart de prix entre un hypermarché Carrefour et un magasin de proximité Carrefour City. Ce que résume ainsi Mourad Bensadik : « Lorsque je vais acheter dans un hyper, on ne va pas me dire : "Coucou, le prix de tel produit est différent dans mon magasin versus tel autre magasin." » Certes. Mais maintenant, Perrine préfère le drive. •

LAURA HENDRIX

CE QUE DIT LA LOI
Art. L. 410-2 du code de commerce : « Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, les prix des biens, produits et services relevant antérieurement au 1^{er} janvier 1987 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 sont librement déterminés par le jeu de la concurrence. »

À LA UNE Poêles antiadhésives

Sont-elles sûres ?

À en croire les fabricants, les poêles antiadhésives offrent des performances remarquables et permettent de cuisiner sainement tout en respectant l'environnement. Les résultats de notre test montrent que leurs promesses ne sont pas toujours tenues.

De tous les ustensiles culinaires qui remplissent nos placards, les poêles sont sans nul doute l'un des plus utilisés pour cuisiner au quotidien. Faire mijoter des légumes, saisir de la viande, griller du poisson, préparer des crêpes... Elles se prêtent à différents modes de cuisson (voir p. 16) et permettent de concocter de nombreux plats.

LE TÉFLON AU CŒUR D'UN SCANDALE SANITAIRE

Une polyvalence et une praticité particulièrement appréciées. Près de 98 % des ménages français en ont au moins une chez eux, selon une enquête réalisée par le groupe Seb, en 2019. De fait, elles règnent sans conteste sur l'univers des articles de cuisine, qui comprend aussi les casseroles, faitouts, marmites et cocottes. Leur vente en France, en 2021, a représenté 57 % de ce marché s'élevant à 400 millions d'euros, soit un montant de 228 millions d'euros, d'après l'institut GfK. Il faut dire que l'offre est foisonnante, avec des

milliers de références disponibles – notamment parmi les poêles dotées d'un revêtement antiadhésif, qui accaparent l'essentiel des ventes. Les fabricants vantent leurs qualités, et soulignent leurs capacités à cuisiner sainement et à respecter l'environnement. S'ils insistent sur ces deux derniers points, c'est que le sujet est sensible, en raison des soupçons pesant sur le polytétrafluoroéthylène ou PTFE, plus connu sous le nom de Téflon. Inventé en 1938 par le géant de la chimie DuPont de Nemours, ce matériau organique, ayant la faculté de repousser l'eau et les graisses, a en effet été au cœur d'un scandale sanitaire. En cause,

un composé chimique utilisé durant des décennies dans sa fabrication : l'acide pentadécafluorooctanoïque ou PFOA. Très résistant, ce dernier persiste longtemps dans l'environnement et s'accumule dans les organismes vivants.

UNE BATAILLE ENTAMÉE À LA FIN DES ANNÉES 1990

Des études scientifiques montrent qu'il est présent dans le sang de 99 % de la population aux États-Unis. Or ce composé peut altérer le développement des fœtus, affaiblir le système immunitaire et augmenter le risque de développer des maladies cardiovasculaires, des cancers du rein ou des testicules. Une longue bataille judiciaire, entamée à la fin des années 1990 et relatée dans le film *Dark Waters* réalisé par Todd Haynes en 2019, a révélé que DuPont de Nemours avait rejeté du PFOA dans la nature tout en connaissant ses dangers.

BON À SAVOIR
Stars des ventes depuis deux ans, les poêles à poignée amovible ne manquent pas d'atouts. Plus commodes à ranger, elles rendent le nettoyage à la main plus facile. Certaines marques indiquent qu'elles peuvent servir de plats passant au four ou même de récipients de conservation, allant au réfrigérateur avec un couvercle hermétique adapté.



Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

• Afin d'établir si des éléments potentiellement toxiques pouvaient migrer dans la nourriture, les poêles ont subi une faible abrasion correspondant à une utilisation d'environ dix semaines, puis elles ont été mises en contact avec un produit simulant des aliments et un autre simulant des denrées acides. Ces derniers ont ensuite été analysés à l'aide de spectromètres de masse.

• La résistance à la corrosion a été estimée après avoir versé un mélange de tomate, sel et riz complet bouilli pendant

20 minutes, trois fois par jour, durant cinq jours.

• Les capacités antiadhésives des poêles neuves ont été évaluées en mesurant la quantité de pâte à crêpes restant accrochée à leur fond après les avoir retournées et avoir percuté leur centre avec un sac de 1 kg. Le même test a été effectué sur les poêles dotées d'un revêtement et ayant subi une forte abrasion correspondant à un état d'utilisation d'environ un an.

• La stabilité du fond après une suite de chocs thermiques a été mesurée, ainsi que la résistance à la fatigue de la poignée.

➤ Depuis le 4 juillet 2020, un règlement européen interdit la fabrication du PFOA. Il est désormais inscrit sur la liste des polluants organiques persistants, et son utilisation dans les articles de consommation courante est interdite. Les

entreprises concernées s'étaient déjà engagées, sous la pression des autorités américaines, à ne plus produire de Téflon avec ce composé. Voilà pourquoi de nombreuses poêles portent la mention « sans PFOA ». Mais, sous couvert de secret industriel, les fabricants restent vagues sur les molécules utilisées en remplacement. Elles font pourtant partie, comme le PFOA, de la famille des composés perfluoroalkylés ou polyfluoroalkylés (les PFAS), qui sont dans leur ensemble suspectés d'avoir des effets délétères. À l'instar du GenX, maintenant employé par DuPont, qui est classé comme substance préoccupante par l'Agence européenne des produits chimiques. Les fabricants

P. MAREKISK / SHUTTERSTOCK

assurent, de leur côté, que les matériaux de type Téflon ne posent plus aucun risque sanitaire. Ils mettent aussi en avant un autre revêtement antiadhésif appelé "céramique". Il s'agit en fait d'un dérivé du Téflon où ont été inclus des minéraux, telle la silice. Des poêles sans revêtement antiadhésif, généralement en fer ou en acier, sont également proposées. Prisées par les consommateurs exigeants, ces dernières ne représentent que 7 % des ventes.

DES POÊLES PAS SI SAINES NI VERTUEUSES

► Nous avons souhaité vérifier les allégations des fabricants sur l'innocuité et les performances de leurs produits en éprouvant neuf poêles antiadhésives de type Téflon et "céramique", ainsi que cinq poêles en fer ou en acier.

► Afin d'évaluer leur sécurité sanitaire, nous avons voulu voir si elles pouvaient libérer dans la nourriture des composés perfluorés, comme le fameux PFOA, ou des métaux. À cet effet, elles ont subi au préalable une légère abrasion, pour obtenir un vieillissement correspondant à environ dix semaines d'usage, et elles ont été mises

Nous avons trouvé du PFOA en très faible quantité.



Les résultats de notre essai

Poêles antiadhésives 24 cm

★★★ Très bon 20 à 17

★★ Bon 16,5 à 13

● Acceptable 12,5 à 10

● Insuffisant 9,5 à 7

● Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

• Prix indicatif

Green Chef

Healthy Ceramic Non-Stick All Hob

39 €

De Buyer

Poêle Choc 24 cm

50 €

• Diamètre mesuré

24 cm

23,7 cm

• Poids

767 g

1073 g

• Poignée amovible

Non

Non

Performances (70 %)

++

++

Performances générales (25 %)

+++

+++

• Facilité d'utilisation

+++

+++

• Anti-adhérence

+++

+++

• Résistance de la poignée

+++

+++

• Stabilité aux chocs thermiques

+++

+++

• Distribution de chaleur

+

+

Performance du revêtement à l'usage (45 %)

++

++

• Résistance à l'abrasion

++

++

• Anti-adhérence après vieillissement

+++

+++

• Comportement à la chaleur

+++

+++

• Résistance à la corrosion

+

+

Transfert de constituants aux denrées (30 %)

+++

+++

• Migration de composés perfluorés après vieillissement

+++

+++

• Vérification de l'allégation "sans PFOA"

VRAI

VRAI

• Libération de métaux après vieillissement

+++

++

NOTE GLOBALE (100 %)

17/20

16,5/20

(1) La poignée amovible est incluse dans le prix et le poids. (2) PFOA retrouvé en très faible quantité. (3) Note pénalisée en raison de

en contact avec un produit simulant des aliments. Les échantillons de ce dernier ont ensuite été analysés à l'aide d'instruments beaucoup plus sensibles que ceux employés auparavant dans ce genre d'essai.

► **Résultat : du PFOA a été détecté en très faible quantité sur trois poêles** dotées d'un revêtement de type Téflon, à savoir les modèles Sitram, Lagostina Salvaspazio et Essentiel B, dans des quantités respectives de 2,3 nanogrammes

par kilogramme (ng/kg) de produit simulant la nourriture, 2,17 ng/kg et 1,36 ng/kg.

UNE POLLUTION LORS DU CONDITIONNEMENT ?

► **À titre de comparaison**, la répression des fraudes (DGCCRF) précise que, pour les emballages alimentaires, la limite de migration du PFOA est fixée à 50 ng par kg d'aliment. Sa présence à des niveaux plus de 20 fois inférieurs à ce seuil signifie

						
Healthy & Tasty Ceramic Non-Stick Pan Titanium Reinforced	Tefal Poêle Asteroid Surface minérale dure	Tefal Poêle Ingenio Authentic Interieur	Sitram Poêle Minera aspect pierre	Matfer Poêle Aluminium Elite Ceramic	Lagostina Padella Salvaspazio Lagoplan	Essentiel B Poêle Al Dente
70 €	56 €	45 € ⁽¹⁾	25 €	52 €	122 € ⁽¹⁾	14 €
23,9 cm	24,4 cm	24,4 cm	23,9 cm	23,1 cm	24,1 cm	23,9 cm
991 g	870 g	710 g ⁽¹⁾	576 g	824 g	1256 g ⁽¹⁾	697 g
Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
++	++	++	++	+	+	+
++	++	++	++	++	+	++
++	++	++	++	++	++	++
++	++	++	++	++	++	-
++	+	++	++	++	-	++
++	++	++	++	++	++	++
-	+	++	++	++	+	-
++	+	+	++	++	+	-
++	+	+	+	+	+	+
++	+	+	+	+	+	+
++	+	+	+	+	+	+
VRAI	VRAI	VRAI	FAUX ⁽²⁾	VRAI	FAUX ⁽²⁾	FAUX ⁽²⁾
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
15,5/20	15/20	14/20	12,5/20 ⁽³⁾	12/20	11/20	10,5/20

la quantité de composants détectés.

qu'il n'a probablement pas été utilisé dans la fabrication des poêles.

➤ **Elle peut être due à une pollution introduite lors de la conception**, le conditionnement ou le transport des poêles. La réglementation européenne tolère d'ailleurs sa présence, non intentionnelle, à l'état de traces dans les articles. Il reste que le composé toxique n'a été détecté que sur les trois modèles cités plus haut, alors même que ceux-ci portent la mention « sans PFOA ».

➤ **D'autres composés perfluorés ont été décelés**. On observe ainsi une migration de PFHxA sur l'Essentiel B à hauteur de 1,1 ng/kg et de PFHxS sur la Sitram (1,95 ng/kg). Cette dernière dégage par ailleurs du PFOSA (3,4 ng/kg), en cours d'évaluation en tant que substance persistante et toxique, tout comme la Tefal Ingenio (1,85 ng/kg) et la Matfer (7,92 ng/kg) pourtant dotée d'un revêtement céramique.

Des composés perfluorés et du fer dans les aliments.

Rien à signaler sur les autres poêles antiadhésives, à l'exception de la De Buyer Choc qui libère de l'aluminium à un niveau (1,13 milligramme/kg) inférieur au seuil recommandé de 5 mg/kg. Concernant les poêles en acier non revêtu, toutes présentent une libération de fer : Lagostina Academia (2,5 mg/kg), Beka (2,9 mg/kg), Tefal Inox (2,4 mg/kg), Mathon (1,6 mg/kg) et surtout De Buyer

Les résultats de notre essai

Poêles acier 24 cm

- Très bon 20 à 17
- Bon 16,5 à 13
- Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

	Mathon Poêle tout inox	Beka Poêle tous feux poignée Evolution	Lagostina Padella Academia Lagofusion	Tefal Poêle Inox Emotion	De Buyer Poêle Mineral B
• Prix indicatif	49 €	88 € ¹⁾	140 €	27 €	45 €
• Diamètre mesuré	24 cm	24,1 cm	24,2 cm	24,1 cm	23,5 cm
• Poids	921 g	976 g ¹⁾	1338 g	960 g	1387 g
• Poignée amovible	Non	Oui	Non	Non	Non
Performances (70 %)	+++	++	++	+	+
• Facilité d'utilisation	+++	+++	++	+++	+
• Anti-adhérence	+++	+++	++	++	++
• Résistance de la poignée	+++	++	++	++	+
• Stabilité aux chocs thermiques	+++	+++	+++	+++	+++
• Distribution de chaleur	+	++	+	+	++
Transfert de constituants aux denrées (30 %)	++	++	++	++	++
• Libération de métaux après vieillissement	++	++	++	++	++
NOTE GLOBALE 100 %	17/20	14/20	13,5/20	12,5/20²⁾	11,5/20

(1) La poignée amovible est incluse dans le prix et le poids. (2) L'appréciation globale ne peut pas être supérieure à la note obtenue en performances.

Mineral B (526 mg/kg), qui dépasse largement le seuil réglementaire de 280 mg/kg. Cela s'explique probablement par le fait qu'elle soit la seule en acier non inoxydable.

DES MODÈLES PLUS RÉSISTANTS AU TEMPS...

► **Lorsqu'on teste les capacités antiadhésives des poêles neuves en acier**, la Mathon et la Beka se distinguent par des résultats parfaits. La Tefal Inox et la De Buyer Mineral B ne présentent qu'une légère adhérence. En revanche, la Lagostina Academia accroche la pâte à crêpes sur 7 % de sa surface.

► **Sans surprise, la plupart des poêles neuves** dotées d'un

revêtement antiadhésif s'en sortent très bien de ce point de vue. Seule l'Essentiel B déçoit, en accrochant la pâte sur 5 % de sa surface. Mais le bilan est plus disparate une fois qu'elles ont subi une forte abrasion pour simuler un état d'usage d'environ un an. On remarque alors une adhérence sur 4 % de la surface de la Tefal Ingenio. Les moins performantes étant la Matfer avec 29 %, la Lagostina Salvaspazio (21 %) et l'Essentiel B (19 %). Les Green Chef, Healthy & Tasty et Sitram



conservent, elles, leurs propriétés antiadhésives. Ces trois dernières sont celles qui résistent le mieux à l'abrasion. Ce n'est pas le cas de la Matfer et de la Tefal Asteroid, deux modèles céramiques, qui présentent de profondes rayures.

...ET À L'ACTION DES ALIMENTS ACIDES

► Quand on met les poêles antiadhésives en contact avec un mélange d'aliments acides, on observe, là encore, des conséquences variables. À cette épreuve, la De Buyer Choc et la Matfer s'en sortent très bien, avec seulement une légère modification de leur couleur. Les modèles Sitram, Tefal, Lagostina Salvaspazio et Green Chef montrent, eux, de faibles dégradations localisées. En revanche, l'Essentiel B révèle de minuscules cloques généralisées sur son fond. Quant au revêtement de la Healthy & Tasty, il est détérioré, avec de nombreux points de corrosion.

► Les poêles réagissent bien mieux aux chocs thermiques. Leur fond reste concave et on ne note pas de dégradation de la soudure au niveau

Comment entretenir sans abîmer



• Avec quelques précautions, il est possible de garder sa poêle en bon état durant de longues années. Déjà, ne la laissez pas chauffer quelques minutes à vide, au risque d'endommager le fond. Déposez-y les aliments ou la matière grasse le plus vite possible, voire avant d'allumer la source de chaleur. Augmentez ensuite progressivement celle-ci

jusqu'à la température souhaitée. Afin de ne pas rayer le revêtement, priviliez les ustensiles en bois ou en silicone. Une fois la cuisson terminée, laissez la poêle refroidir avant de la passer sous l'eau pour éviter les chocs thermiques. Plutôt que de la mettre au lave-vaisselle, nettoyez-la à la main avec une éponge non abrasive. Si c'est un modèle en acier, n'utilisez pas de produit vaisselle.

• Les poêles en acier nécessitent une pratique, nommée culottage, pour les rendre naturellement antiadhésives. Il s'agit de verser une petite quantité d'huile avant la première utilisation, la chauffer à environ 130 °C jusqu'à ce qu'elle fume, puis la jeter. Il ne reste plus qu'à essuyer le fond avec du papier absorbant. Le culottage s'améliore ensuite progressivement avec l'utilisation de la poêle, au fil du temps.

de l'insert magnétique servant à les rendre compatibles avec les plaques à induction. Elles sortent indemnes de l'expérience, à l'exception de la Matfer sur laquelle apparaissent de petites cloques localisées.

► À l'état neuf, la Matfer assure en tout cas une excellente répartition de la chaleur, avec une différence de seulement 5 °C entre le point le plus froid et le plus chaud, ce qui garantit une bonne homogénéité de la cuisson. L'écart n'est que de 10 °C sur

la Tefal et la De Buyer Mineral B. Il est de 15 °C sur la plupart des autres poêles et atteint même 25 à 30 °C sur l'Essentiel B et la Healthy & Tasty.

DES POIGNÉES AMOVIBLES MOINS RÉSISTANTES

► Pour ce qui est de la solidité de leur poignée, la plupart des modèles affichent de bons résultats. On note toutefois, à l'épreuve des tests, des signes de fatigue sur la De Buyer Mineral B et la Tefal Asteroid. Ils sont plus importants avec la Tefal Inox, qui présente une déformation. Du côté des modèles dotés d'une poignée amovible, deux d'entre eux (Lagostina Salvaspazio et Beka) montrent leurs faiblesses, avec un jeu latéral au niveau de la fixation et un desserrement du manche.

► Les poêles de notre essai offrent des volumes différents selon leur forme et la largeur de leurs bords. Les De Buyer et la Matfer ne peuvent ainsi contenir qu'à peine 1,4 et 1,5 litre, alors que la Tefal Inox, la Mathon et la Lagostina Academia disposent d'un volume supérieur à 2 litres. Une belle contenance, fort pratique pour cuire des plats en quantité suffisante pour toute la famille. •

AMINE MESLEM

Ingénieur : EMMANUEL CHEVALLIER

POÊLES ANTIADHÉSIVES

17/20
Green Chef Healthy Ceramic - 39 €
Son revêtement antiadhésif joue parfaitement son rôle, même après une utilisation intense. Et, d'après nos tests, ce modèle n'émet aucune substance potentiellement toxique. Il offre un bon rapport qualité/prix.

Le choix de 60

17/20
Mathon Poêle tout inox - 49 €
En plus d'afficher un tarif compétitif, cette poêle en acier possède de remarquables capacités antiadhésives. Dotée d'une poignée et d'une cuve robustes, elle peut servir durant de longues années. Elle libère toutefois de faibles quantités de fer.

POÊLES ACIER

Dis-moi ce que tu cuisines... Et je te dis avec quoi

Les poêles n'assurent pas toutes le même type de cuisson. Face à la grande diversité des produits disponibles en rayon, voilà quelques conseils pour choisir les mieux adaptés à ses besoins en évitant les possibles mauvaises surprises.

La poêle à tout faire n'existe pas. Chacune a ses propres caractéristiques selon les matériaux qui la composent mais, pour simplifier, on peut classer les différentes familles en deux grandes catégories : il y a les poêles réservées à une cuisson douce et celles destinées à saisir les aliments.

POUR CUISINER PLUS LÉGER

Les poêles antiadhésives permettent d'éviter d'ajouter trop de matières grasses, voire de ne pas en mettre du tout pour réchauffer un plat. Grâce au culottage (voir p. 15), « les poêles en acier deviennent aussi antiadhésives avec le temps », selon De Buyer, fabricant français de matériel de cuisine, dont c'est un produit phare.

QUELS MÉTIÉRAUX POUR QUELLE UTILISATION

Pour les poêles à saisir, certains matériaux capables de monter à de fortes températures sont recommandés, comme la tôle de fer, la fonte ou l'inox. « Pour saisir, dorer et griller, la poêle en acier donne de très bons résultats, car l'acier facilite la réaction de Maillard », nous explique le service consommateurs de De Buyer. Cette réaction chimique définit la caramélation à haute température des sucs contenus dans les aliments. « Ce qui permet à la viande d'être grillée à

l'extérieur et de rester juteuse à l'intérieur », poursuit l'expert.

Anne Lataillade, qui tient le blog culinaire Papilles & Pupilles, utilise, elle, deux types de poêles : « De l'inox pour tout ce qui a besoin d'être saisi et des poêles antiadhésives pour les mets plus délicats, comme le poisson, ou pour faire des crêpes. »

Avec un revêtement Teflon, céramique ou pierre, les poêles antiadhésives sont effectivement idéales pour des cuissons douces réservées aux mets fragiles, aux plats cuisinés à réchauffer, ou à ce qui risque d'accrocher, comme les crêpes ou les omelettes. Développées pour être polyvalentes, les poêles en céramique ou en pierre permettent aussi de griller.

Évitez d'avoir trop de matériel inutile et encombrant.

Mais il faut prendre quelques précautions : à commencer par bien huiler l'ensemble de la poêle, au risque sinon de dégrader le revêtement. Pour les plats mijotés, la fonte, les poêles antiadhésives ou l'inox font l'affaire. En revanche, il faut éviter les poêles en tôle de fer. Ces dernières supportent également mal les denrées acides, comme la tomate.

LES POÊLES POUR UNE UTILISATION SPÉCIALE

Les poêles plus profondes, comme les sauteuses ou les woks, sont utiles pour certains plats. « C'est une histoire d'habitude. Moi j'utilise une sauteuse, très pratique pour faire une ratatouille ou un riz pilaf... », commente Anne Lataillade qui, hormis une crêpière, accorde peu de crédit aux poêles destinées aux blinis, au poisson, à

Quand jeter ma poêle antiadhésive ?

• Si les poêles en fer sont conçues pour durer

10 ans, 20 ans ou plus, ce n'est pas le cas des poêles antiadhésives, qui doivent être mises au rebut après deux ou trois ans, selon Darty, après 5 ans pour certains fabricants...

• La seule règle qui prévaut, c'est l'intégrité du revêtement. Si celui-ci

est rayé, alors pas de quartier, il faut jeter, ou plutôt recycler. Mais, en l'absence de filière spécifique, ça se complique. En 2019, le fabricant Tefal avait d'ailleurs calculé qu'entre deux et trois poêles ou casseroles dormaient dans les placards des foyers français. Le même

fabricant organise des collectes ponctuelles avec des enseignes telles que E.Leclerc ou BHV. Il dispose en effet d'une gamme de poêles en aluminium recyclé, lequel est recyclable à l'infini. En attendant la mise en place d'une filière, posez la question au moment de l'achat.



Four



Gaz



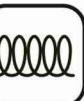
Électricité



Céramique



Halogène



Induction

l'omelette... « J'évite d'avoir trop de matériel, car c'est cher et on ne sait pas où le ranger. »

ADAPTER LA TAILLE À LA QUANTITÉ

La dimension des poêles varie de 20 à 36 cm de diamètre. « C'est important d'adapter la taille à la quantité d'aliment. Pour une cuisson homogène, mais aussi pour ne pas gaspiller trop de matière grasse dans une poêle trop grande », souligne Anne Lataillade. À chaque taille correspond aussi un nombre de parts : de 1 à 2 parts pour une poêle de 20 cm, jusqu'à 6 à 8 parts pour 36 cm. « Pour une famille de quatre, j'ai deux poêles en inox et deux poêles antiadhésives, une petite et une grande à chaque fois. Et une sauteuse [et une crêpière] », précise la cuisinière.

LES POINTS À VÉRIFIER AVANT D'ACHETER

Attention au poids de la poêle ! Un critère qui disqualifie souvent les poêles en fonte, très lourdes. Les

plus légères restent les poêles antiadhésives, qui sont généralement en aluminium.

Côté pratique, encore, les poignées amovibles facilitent le rangement. « De petites améliorations peuvent aussi être bien utiles, comme une graduation, précise la blogueuse. Je fais mon caramel dans une poêle antiadhésive avec bec verseur, et c'est génial ! »

PASSAGE OU PAS AU LAVE-VAISSELLE ?

Les prix varient beaucoup, de 15 à 150 € en moyenne. Un gradient qui, une fois n'est pas coutume, est souvent lié à la longévité du produit. Une poêle en fonte, en inox ou en acier est censée durer toute une vie. Les poêles antiadhésives, à cause de l'usure du revêtement, survivront moins longtemps.

À savoir aussi, certaines poêles passent au lave-vaisselle, en particulier l'inox, qui s'entretient ainsi très facilement. En revanche, mieux vaut ne pas y laver trop régulièrement les

poêles antiadhésives, car cela accélère l'usure. Et c'est proscrit pour les poêles en acier, au risque de les corroder.

LA COMPATIBILITÉ AVEC LES DIFFÉRENTS FEUX

Les poêles sont généralement adaptées à tous les types de feux. Dans le doute, des pictogrammes sur l'emballage de la poêle vous indiquent sa compatibilité. Mais, pour les ustensiles plus anciens, pensez que le cuivre et l'aluminium ne sont naturellement pas compatibles avec les plaques à induction, qui fonctionnent avec des matériaux magnétiques comme le fer. Les fabricants proposent maintenant des produits adaptés, soit en ajoutant des fonds, soit avec un système multicouche qui contient du fer. La fonte et l'acier gardent le meilleur rendement thermique.

« Avec l'induction, évitez de mettre une trop forte puissance, pour laisser le temps aux matériaux de se dilater », conseille De Buyer, qui constate que certains clients abîment leurs poêles antiadhésives. L'aluminium qui est sous le revêtement n'est pas fait pour les fortes températures. •

MAGALI REINERT

À retenir

- Les fabricants n'indiquent pas précisément quels matériaux sont utilisés pour la fabrication des revêtements antiadhésifs. Or nos tests montrent qu'ils peuvent dégager des composés chimiques potentiellement toxiques. Certains modèles portant l'allégation « sans PFOA » en renferment en très faible quantité.
- Les poêles en acier sont susceptibles de libérer du fer. Optez pour des modèles en acier inoxydable et effectuez un culottage dans les règles de l'art.
- Capables de monter à de fortes températures, les modèles en acier permettent de mieux saisir les aliments. Les modèles à revêtement antiadhésif sont plus adaptés à une cuisson douce.

ALIMENTATION & SANTÉ

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS D'EXPERT

PAR PATRICIA CHAIROPOULOS ET ADELAÏDE ROBERT AVEC MAGALI REINERT

83 %



des œufs analysés par ToxicoWatch autour de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII dépassent les seuils européens de sécurité alimentaire : ils contiennent trop de dioxines. Issus de poulaillers privatisés ou de jardins partagés, ce sont des témoins de la pollution non destinées à la vente.



Le CBD revient... comme une fleur

Le cannabidiol (CBD), extrait d'un chanvre sans propriétés stupéfiantes, a été interdit à la vente sous forme de fleur et de feuille en France le 31 décembre. Mais le juge des référés du Conseil d'État a suspendu cette interdiction, le temps que le juge administratif se prononce sur la légalité de l'arrêté. Cette passe d'armes entre commerçants et autorités masque mal le flou réglementaire persistant sur les produits à base de CBD. Depuis notre essai paru en janvier 2021 (n° 565), rien n'a bougé. •

Charcuterie et nitrites : une loi, oui, mais édulcorée

Les nitrites sont régulièrement pointés du doigt pour leurs effets toxiques sur la santé. Malgré la pression du lobby charcutier, les députés ont validé leur réduction dans les aliments, en attendant leur interdiction.

Le feuilleton des additifs nitrés (E249 à E252) continue ! L'adoption par l'Assemblée nationale de la loi « relative à l'interdiction progressive des additifs nitrés dans les produits de charcuterie », le 3 février, est une bonne nouvelle pour les consommateurs. Au contact de la viande, ces additifs entraînent la formation de composés reconnus cancérogènes par une grande partie de la communauté scientifique.

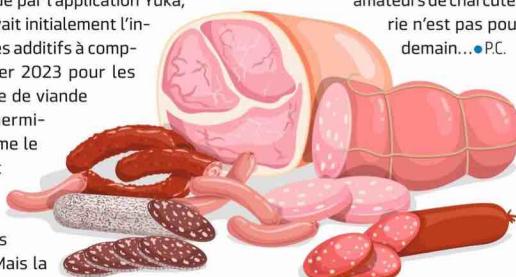
Une version adoucie

Lancé sous l'égide du député MoDem Richard Ramos et soutenu par des associations (Foodwatch, la Ligue contre le cancer) ainsi que par l'application Yuka, le texte prévoyait initialement l'interdiction de ces additifs à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les produits à base de viande non traités thermiquement (comme le jambon cru) et du 1^{er} janvier 2025 pour l'ensemble des charcuteries. Mais la

version adoptée par les parlementaires a été considérablement « adoucie ». Une fois l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) rendu sur le sujet, en juin prochain, un décret fixera seulement « une trajectoire de baisse de la dose maximale d'additifs nitrés au regard des risques avérés pour la santé humaine ».

La mise en application attendra

Et peut-être aussi « une liste et un calendrier de produits soumis à une interdiction de commercialisation de produits incorporant des additifs nitrés ». Le texte doit maintenant être soumis au Sénat. Autrement dit, la protection des amateurs de charcuterie n'est pas pour demain... P.C.





Des PCR à coûts variables

Les tests covid génèrent parfois un reste à charge, même lorsqu'ils sont pris en charge à 100 %. En cause, la participation forfaitaire et la franchise, valables sur les actes médicaux, analyses biologiques, actes paramédicaux, et dont tous les assurés, sauf

exceptions (les moins de 18 ans, par exemple), sont redevables, avec un plafond de 50 € par an. Mais, selon qui réalise le test PCR, le reste à charge varie de 2 à 3 € : 1 € pour l'analyse biologique + 1 € pour la remontée d'informations sur le système Si-DEP + 1 € pour le prélèvement par un médecin ou 0,50 € par un infirmier ou... rien du tout dans un laboratoire ou un centre de dépistage. Et zéro reste à charge pour un test antigénique en pharmacie. Pas toujours simple à comprendre.●

Curieux appels aux dons

D'étranges vidéos traduites en plusieurs langues et relayées sur les réseaux sociaux mettent en scène des enfants atteints de cancer et réclamant de quoi financer leur traitement. Mais à prix d'or ! L'enquête de Damien Leloup, journaliste au *Monde*, montre que, si les cas sont sans doute réels, les dons récoltés alimentent en réalité un business de tourisme médical en Israël. Une démarche humanitaire à but très lucratif qui pose question.●

Question alimentation ?



La réponse de l'expert
Dr Marc Rey,
président de l'Institut
national du sommeil
et de la vigilance (INVS)

Le lait chaud aide-t-il à dormir ?

OUI et **NON** D'abord, il n'existe pas d'étude prouvant que le lait chaud, comparé à un liquide neutre chaud, aide à dormir. Consommer une boisson chaude fait partie d'un rituel important pour le sommeil : cela rassure et constitue un sas favorable à l'endormissement. Reste que le lait chaud a une véritable action physiologique chez les personnes s'éveillant la nuit à cause de reflux gastriques ou de sensations de fringale, souvent liées au stress. Plus dense que l'eau, il a un effet anti-acidité et anti-reflux. En outre, le fait de se lever pour boire facilite le ré-endormissement. Quant au rôle des composants lactés, on évoque souvent le tryptophane, un précurseur de la sérotonine ; ce neuromédiateur intervient sur la qualité du sommeil. Mais il n'y a aucune raison qu'un apport de tryptophane en soirée soit plus efficace que celui lié aux repas, pris au cours de la journée, car la transformation de celui-ci en sérotonine n'est pas immédiate.●

VU/LU

Un Nutri-Score adapté à chacun



L'application gratuite de notation alimentaire MyLabel se dote d'un nouveau critère, le Nutri-Perso. Il adapte le Nutri-Score à la portion ingérée et aux besoins nutritionnels selon l'âge et le sexe ; ces besoins s'appuient sur les recommandations des autorités sanitaires. On obtient une note sur 100, accompagnée d'une couleur (rouge jusqu'à 20, orange jusqu'à 50, vert au-delà). Une tablette de chocolat de 100 g, d'un Nutri-Score E, peut par exemple obtenir 80/100 pour une portion journalière de 15 g consommée par une femme de 40 ans. Pour l'heure, le Nutri-Perso ne tient pas compte de l'activité sportive, du poids ni de l'état de santé. Dommage.●

focus
sur

L'arôme vanille

Qu'est-ce que c'est ?

La vraie vanille possède un goût complexe lié à la variété de la gousse. Mais l'arôme vanille, produit industriellement à bas coût, se résume généralement au goût de la vanilline, le composant le plus caractéristique

que l'on trouve dans la gousse. Il est largement utilisé dans l'agroalimentaire.

À quoi ressemble-t-il ? Il est incolore. Cela signifie que ni la teinte jaune (un colorant) ni les petits grains noirs (des gousses vides broyées) ajoutés à un aliment comme la

crème glacée n'apportent de saveur supplémentaire.

Comment choisir ? Ses différentes origines donnent lieu à trois étiquetages distincts : un « arôme naturel de vanille », le plus qualitatif, est extrait de la gousse de vanille ; un « arôme naturel

vanille » est produit par des micro-organismes génétiquement modifiés à partir de résidus industriels de céréales ou de betteraves sucrières, tandis que la mention « arôme vanille » désigne la vanilline synthétique tirée de la pétrochimie.●



C'EST NOUVEAU

La pêche du jour à portée de clic

Il s'agirait de la première application mobile de ce type. Godaille.com propose la livraison en 24 à 48 heures de poisson sauvage « *ultra-frais et sain* », directement issu de l'un des quatre bateaux de pêche de l'Armement cherbourgeois (société créatrice de l'appli). Barbe, encornet, carrelet ou dorade grise sont préparés (mais non vidés) et emballés à bord, puis expédiés par Chronofresh dès le retour d'un bateau.

Des prix corrects

› L'un des credo de Godaille.com étant la vente directe, donc sans intermédiaire, on s'attend à des prix plus doux que chez les revendeurs. C'est le cas pour la majeure partie des poissons, à l'instar de la limande sole à 15 € le kilo ou de la dorade grise à moins de 10 € le kilo.



Pas une pêche durable

› Il s'agit ici de chalutiers hauturiers, tous équipés de chaluts de fond. Or cette méthode de pêche commerciale, l'une des plus répandues, est reconnue destructrice pour les fonds marins et peu sélective sur les espèces remontées à la surface. De plus, on peut s'étonner de trouver parmi les produits proposés en février certaines espèces, comme la sole ou le saint-pierre, pour lesquelles ce mois correspond à la basse saison. La capture est alors peu recommandée, afin de laisser les poissons concernés se reproduire. •

La cellule Déméter recadrée

À la suite des recours déposés par plusieurs associations écologistes, le tribunal administratif de Paris demande l'arrêt de certaines activités de la cellule de gendarmerie Déméter. Créeé en 2019, celle-ci avait pour objectif de surveiller les défenseurs de l'environnement ou les militants de la cause animale pour prévenir des « *actions de nature idéologique* ». Avec plusieurs dérapages à la clé... •

Musique compressée : la pause s'impose

Nous écoutons de plus en plus de musique compressée, c'est-à-dire de fichiers audio numériques dans lesquels les écarts entre sons forts et sons faibles ont été réduits, supprimant les micro-silences. Paul Avan, de l'Institut de l'audition, et ses collègues ont évalué son effet sur 90 cobayes mâles, en leur diffusant de la

musique au niveau maximal autorisé (102 dBa). Ils n'ont pas constaté d'atteinte de l'oreille interne chez les animaux exposés à des sons compressés, mais une plus grande fatigue des voies réflexes protectrices et un temps de récupération plus long que chez ceux exposés à des sons non compressés. Cela suggère que l'écoute répétée de musique compressée rend l'oreille vulnérable. Connaitre les temps de pause minimaux permettrait de guider la création de labels adaptés, jugent les chercheurs. •



LGBT+ : des thérapies délictueuses

Les thérapies de conversion, à savoir l'ensemble des pratiques visant à « *guérir* » les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, constituent désormais un délit. Stages, séances d'exorcisme ou encore électrochocs sont passibles de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende, en l'absence de circonstances aggravantes. Une manière de mieux affirmer l'illégalité de ces pratiques, qui étaient déjà condamnables par d'autres biais (exercice illégal de la médecine, harcèlement, etc.). •



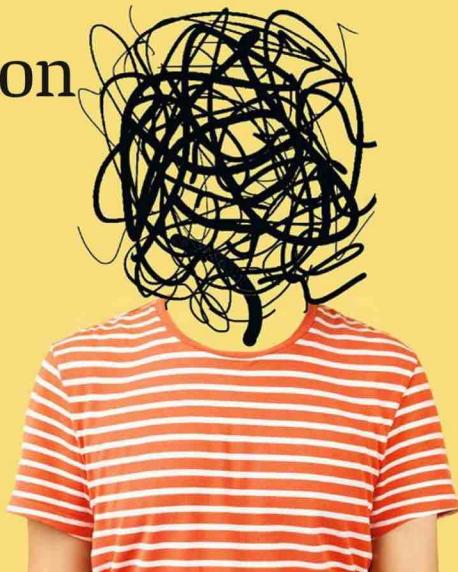
L'ANSM durcit le ton avec Philips

« *Philips ne respecte pas ses engagements* », a constaté début février l'ANSM, l'autorité de sécurité des produits de santé. L'entreprise tarde à remplacer les appareils de ventilation artificielle dont elle a annoncé le retrait en juin dernier (n° 577, février 2022). Le 4 février, seuls 7 % d'entre eux avaient été remplacés. Et les 370 000 utilisateurs concernés n'étaient pas encore tous alertés. L'ANSM a donc décidé de prendre une mesure de police sanitaire pour contraindre Philips à accélérer la cadence de remplacement et les prestataires de service à informer leurs clients. •

Troubles de l'attention Les adultes aussi sont concernés

Zoom

Le trouble avec déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) touche entre 2 % et 4 % des adultes. Même dépisté tardivement, il peut être traité.



Les enfants hyperactifs, tout le monde en a entendu parler. Les adultes hyperactifs, beaucoup moins. La raison : la composante hyperactive du trouble avec déficit de l'attention (le "H" de l'acronyme "TDAH") est peu présente à l'âge adulte. De la triade d'inattention-impulsivité-hyperactivité qui le caractérise ne restent que les deux premiers symptômes, et tout ce qui en découle : procrastination, étourderies, distractibilité, dispersion des idées, difficulté à se concentrer en l'absence de motivation...

UNE FORTE COMPOSANTE GÉNÉTIQUE

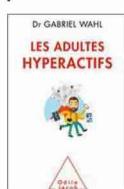
Un déficit en dopamine, un neurotransmetteur, pourrait en être à l'origine. « Nous n'avons pas de preuves absolues, mais des arguments », souligne le psychiatre Gabriel Wahl, auteur du livre *Les Adultes hyperactifs*. Et la composante génétique est forte. « Le plus souvent, les adultes découvrent qu'ils ont un TDAH lorsque le diagnostic

est posé chez leur enfant. » Parfois via un questionnaire (ASRS 18, Diva TDAH) en ligne ! Mais mieux vaut confirmer l'autodiagnostic auprès d'un spécialiste. « Il faut tenir compte de la persistance, de l'intensité et des conséquences des symptômes », estime le Dr Wahl. Aucun traitement ne guérit le TDAH. Mais plusieurs, seuls ou associés, soulagent des symptômes : le méthylphénidate (Concerta, Quasym, Medikinet, Ritaline), les thérapies cognitivo-comportementales (TCC), la méditation en pleine conscience, la relaxation, etc.

Plusieurs traitements soulagent des symptômes du TDAH

Le méthylphénidate reste peu prescrit en France. Ce psychostimulant est pourtant efficace et n'entraîne, chez les patients atteints de TDAH, ni dépendance ni addiction. Il diminue plutôt le risque d'autres addictions. Les choses changent, cependant. Il ne possède pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM) chez l'adulte avant 2021 – seuls Medikinet et Concerta pouvaient être poursuivis au-delà de 18 ans, mais pas commencés –, mais la Ritaline LP (libération prolongée) a obtenu une AMM, et la Haute Autorité de santé s'est prononcée, en janvier, en faveur du remboursement. •

ADÉLAÏDE ROBERT



Pour en savoir plus

- **Les Adultes hyperactifs**, par Gabriel Wahl, éditions Odile Jacob, 2016, 200 pages, 21,90 €.
- **La box Surmonter le TDAH de l'adulte**, par Régis Lopez et Audrey Roques, auto-édition, 2018, 59 €. Elle est constituée d'un guide d'informations, d'un manuel de thérapie autonome, d'un agenda et d'un bloc-notes. Voir le site tdah-adulte.fr
- **Association HyperSupers - TDAH France**, www.tdah-france.fr

DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

15

associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour aider à résoudre les problèmes de consommation.

Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association pourra vous être demandée sous forme d'adhésion. Renseignez-vous au préalable. Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTRC) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter le site inc-conso.fr, rubrique Associations de consommateurs et trouver la plus proche de chez vous.

Les associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

Adeic (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)
27, rue des Tanneries, 75013 Paris.
TÉL.: 01 44 53 73 93
E-MAIL: contact@adeic.fr
INTERNET: www.adeic.fr

Afoc (Association Force ouvrière consommateurs)
141, av. du Maine, 75014 Paris.
TÉL.: 01 40 52 85 85
E-MAIL: afoc@afoc.net
INTERNET: www.afoc.net

ALLDC (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)
150, rue des Poissonniers, 75883 Paris Cedex 18.
TÉL.: 01 53 09 00 29
E-MAIL: consom@leolagrange.org
INTERNET: www.leolagrange-conso.org

CGL (Confédération générale du logement)
29, rue des Cascades, 75020 Paris.
TÉL.: 01 40 54 60 80
E-MAIL: info@lagl.fr
INTERNET: www.lagl.fr

CLCV (Consommation, logement et cadre de vie)
59, bd Exelmans, 75016 Paris.
TÉL.: 01 56 54 32 10
E-MAIL: clcv@clcv.org
INTERNET: www.clcv.org

Cnafal (Conseil national des associations familiales laïques)
19, rue Robert-Schuman, 94270 Le Kremlin-Bicêtre.
TÉL.: 09 71 16 59 05
E-MAIL: cnafal@cnafal.net
INTERNET: www.cnafal.org

CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques)
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
TÉL.: 01 48 78 82 74
E-MAIL: cnafc-conso@afc-france.org
INTERNET: www.afc-france.org

CNL (Confédération nationale du logement)
8, rue Mériel, BP 119, 93104 Montrouge Cedex.
TÉL.: 01 48 57 04 64
E-MAIL: cnl@acnl.com
INTERNET: www.acnl.com

CSF (Confédération syndicale des familles)
53, rue Riquet, 75019 Paris.
TÉL.: 01 44 89 86 80
E-MAIL: contact@la-csf.org
INTERNET: www.la-csf.org

Familles de France
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
TÉL.: 01 44 53 45 90.
E-MAIL: conso@familles-de-france.org
INTERNET: www.familles-de-france.org

Familles Rurales
7, cité d'Antin, 75009 Paris.
TÉL.: 01 44 91 88 88
E-MAIL: infos@famillesrurales.org
INTERNET: www.famillesrurales.org

Fnaut (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)
32, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris. TÉL.: 01 43 35 02 83
E-MAIL: contact@fnaut.fr
INTERNET: www.fnaut.fr

Indecosa-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT)
263, rue de Paris, 93156 Montrouge Cedex. TÉL.: 01 55 82 84 05
E-MAIL: indecosa@cgt.fr
INTERNET: indecosa.fr

UFC-Que Choisir
(Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)
233, bd Voltaire, 75011 Paris.
TÉL.: 01 43 48 55 48
INTERNET: www.quechoisir.org

Unaf (Union nationale des associations familiales)
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
TÉL.: 01 49 95 36 00
INTERNET: www.unaf.fr

Les centres techniques régionaux de la consommation

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CTRC Auvergne
17, rue Richepin, 63 000 Clermont-Ferrand.
TÉL.: 04 73 90 58 00
E-MAIL: u.r.o.c@wanadoo.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Union des CTRC Bourgogne-Franche-Comté
2 rue des Correurs, Boîte NN7, 21000 Dijon.
Dijon : TÉL.: 03 80 74 42 02
E-MAIL: contact@ctrc-bourgogne.fr
Besançon : TÉL.: 03 81 83 46 85
E-MAIL: ctrc.fc@wanadoo.fr

BRETAGNE

Maison de la consommation et de l'environnement
48, boulevard Magenta, 35200 Rennes.
TÉL.: 02 99 30 35 50
INTERNET: www.mce-info.org

CENTRE-VAL DE LOIRE

CTRC Centre Val de Loire
10, allée Jean Amrouche, 41000 Blois.
TÉL.: 02 54 43 98 60
E-MAIL: ctrc.centre@wanadoo.fr

GRAND EST

Chambre de la Consommation d'Alsace et du Grand Est
7, rue de la brigade d'Alsace Lorraine, BP 6, 67064 Strasbourg cedex.
TÉL.: 03 88 15 42 42
E-MAIL: contact@cca.asso.fr
INTERNET: www.cca.asso.fr

HAUTS-DE-FRANCE

CTRC Hauts-de-France
6, bis, rue Dormagen, 59350 Saint André-lez-Lille.
TÉL.: 03 20 42 26 60. E-MAIL: uroc-hautsdefrance@orange.fr
INTERNET: www.uroc-hautsdefrance.fr

ÎLE-DE-FRANCE

CTRC Île-de-France
100, boulevard Brune, 75014 Paris.

TÉL.: 01 42 80 96 99
INTERNET: www.ctrc-ildefrance.fr

NORMANDIE

CTRC Normandie
Maison des solidarités, 51, quai de Juillet, 14000 Caen.
TÉL.: 02 31 85 36 12
E-MAIL: ctrcc.normandie.net
INTERNET: www.consonnormandie.fr

NOUVELLE AQUITAINE

Union des CTRC/ALPC en Nouvelle Aquitaine
Antenne Limousin et siège social
1, rue Paul Gauguin, 87100 Limoges.
TÉL.: 05 55 77 42 70
E-MAIL: ctrclalpc@outlook.com
INTERNET: www.unionctrclalpc.com
Antenne Poitou-Charentes/Vendée
11, place des Templiers, 86000 Poitiers.
TÉL.: 05 49 45 50 01.
E-MAIL: ctrco.poitoucharentes@wanadoo.fr

Antenne Aquitaine

Agora, 8, chemin de Lescan 33150 Cenon. TÉL.: 05 56 86 22 11
E-MAIL: alpc.aquitaine@outlook.com

Antenne Dax

TÉL.: 05 58 73 10 22
E-MAIL: alpc.sudaquitaine@outlook.com

OCCITANIE

CTRC Occitanie
31, allée Léon Foucault Résidence Galilée 34000 Montpellier
TÉL.: 04 67 65 04 59
E-MAIL: secretariat@ctrco-occitanie.fr
INTERNET: www ctrco-occitanie.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CTRC Provence-Alpes-Côte d'Azur
23, rue du Coq, 13001 Marseille.
TÉL.: 04 91 50 27 94
E-MAIL: contact@ctrco-paca.org
INTERNET: www ctrco-paca.org

Pour les départements d'autre-mer, référez-vous aux sites des associations nationales.

Viandes

Faut-il acheter bio ou Label rouge ?

CENTRE D'ESSAIS
40 produits analysés



Les viandes labellisées se multiplient au rayon boucherie. En les payant plus cher que les produits standards, on attend une qualité supérieure, tant sur la structure de la viande que sur son goût. Est-ce vraiment le cas ? D'après nos analyses, les différences intrinsèques sont loin de sauter au palais...

Afin de préserver l'environnement et la santé, les experts nous exhortent à réduire notre consommation de viande. Ainsi, en 2019, le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) expliquait que « l'intensité des émissions dues à la viande rouge signifie que sa production a un impact disproportionné sur le total des émissions de gaz à effet de serre ». Cette instance internationale juge donc qu'une diminution de la consommation de viande aurait un impact positif sur l'environnement.

PRIVILÉGIER LA QUALITÉ PLUTÔT QUE LA QUANTITÉ

Par ailleurs, il n'est plus à démontrer qu'un excès de viande, rouge surtout, augmente les risques de certains cancers et d'accidents cardiovasculaires. D'où les recommandations des autorités sanitaires de privilégier la volaille et de limiter les autres viandes (porc, bœuf, veau, mouton, agneau...) à 500 grammes par semaine.

Voilà pour la théorie. En pratique, les consommateurs continuent globalement à manger de la viande – poulet, bœuf et porc en tête. C'est ce que montre un sondage que nous avons réalisé sur le sujet, auquel plus de 780 personnes ont



La marque de certification AB et le Label rouge sont les signes de qualité officiels les plus fréquents en rayon, garants de conditions d'élevage supérieures aux produits standards.



répondu. Autre enseignement, plus de 90 % des sondés consomment de la viande labellisée.

Cette appétence pour les labels s'est encore accrue avec la crise sanitaire ; la tendance étant d'essayer de privilégier la qualité à la quantité. En témoigne le marché de la viande bio, qui a doublé en cinq ans. Seulement, il faut accepter de payer plusieurs dizaines de centimes de plus sur

une portion, quel que soit l'animal. En échange de quoi, le consommateur attend une viande de qualité supérieure.

Nous avons évalué la qualité intrinsèque (composition et quantité d'éléments autres que le muscle et le gras) de trois familles de viandes, déclinées selon les cahiers des charges standards, bio et Label rouge. Résultats...

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

Nous avons analysé trois familles de produits carnés : 15 steaks hachés, 14 filets de poulet et 11 échines de porc, avec des références standards, bio et Label rouge. Il s'agissait de produits achetés en grande distribution, vendus à la coupe ou préemballés. Les deux types d'analyses permettaient de vérifier l'existence, ou non, d'une

différence de qualité entre les trois catégories de viande.

• Analyse histologique.

Basée sur la norme NF V04-417 (mise sur lame, coloration...), cette analyse détermine la qualité et la conformité des tissus. Elle portait sur le tissu fondamental (os, cartilage, tissu conjonctivo-élastique et nerveux, vaisseaux), les

adipocytes, les fibres non déstructurées et les fibres déstructurées.

• Analyse de composition.

Nous avons mesuré les taux de protéines, collagène et matières grasses. Quand le nombre de références le permettait, nous avons réalisé un test de Student avec 90 % de chance que la valeur soit dans l'intervalle de confiance calculé.

Les résultats de notre essai



Filet de poulet

Composition

	Standard	Bio	Label rouge
• Protéines	23 g/100 g	24 g/100 g	24 g/100 g
• Matières grasses	2 g/100 g	1 g/100 g	1 g/100 g
• Collagène	-	-	-
• Autres éléments biologiques	13 %	13 %	13 %



Échine de porc*

Composition

	Standard	Bio	Label rouge
• Protéines	19 g/100 g	18 g/100 g	18 g/100 g
• Matières grasses	12 g/100 g	17 g/100 g	16 g/100 g
• Collagène	1 g/100 g	1 g/100 g	1 g/100 g
• Autres éléments biologiques	13 %	16 %	16 %

* Les résultats ne sont pas assez solides pour affirmer un écart entre les différents cahiers des charges. Les intervalles de confiance calculés ne permettent pas une différenciation.

STEAKS HACHÉS : MATCH NUL

Qu'il s'agisse de la quantité de protéines, de matières grasses ou encore de collagène (le tissu conjonctif qui enveloppe les fibres musculaires), les résultats de nos tests ne montrent pas de véritable différence entre les trois catégories de steaks hachés. Autrement dit, le mode d'élevage comme l'alimentation ne semblent pas avoir d'influence sur le produit fini. Cent grammes de steak haché apportent, en moyenne, 20 g de protéines et un peu moins de 12 g

de graisses. C'est plutôt en deçà des teneurs attendues pour nos références, affichant entre 12 et 15 % de matières grasses ; ce décalage est toutefois autorisé, tant que le taux réel ne dépasse pas la valeur affichée.

La proportion des « autres éléments biologiques » (fragments de cartilage, nerfs ou os) est similaire pour les trois cahiers des charges... et non négligeable (environ un quart du morceau). Hypothèse : la découpe des morceaux destinés à être mélangés

Standard, bio ou Label rouge la qualité des chairs varie peu.

et hachés est réalisée avec moins de précision que pour un morceau vendu entier.

FILETS DE POULET : DIFFICILE DE DÉPARTAGER

Comme pour les steaks hachés, la viande de poulet, labellisée ou standard, affiche globalement la même composition. Il s'agit d'une viande maigre, même si les produits standards sont souvent près de deux fois plus gras. Pas de quoi influer sur le goût, qui « tient avant tout au traitement thermique, pour une viande sans vraiment de matières grasses comme le

filet de volaille », explique Véronique Santé-Lhouetellier, spécialiste de la qualité des produits animaux à l'Institut national de recherche pour l'agriculture (Inrae). Quant à la texture, elle tient en partie à la structure des fibres musculaires. « Celles des poulets standards sont plus épaisses et contiennent généralement plus de collagène, ce qui rend leur viande plus dure », précise la chercheuse.

ÉCHINE DE PORC : LE GRAS, C'EST LE GOÛT

Faute de disponibilités en rayon, nos résultats sur le porc s'appuient sur un faible nombre de références bio (moins de cinq). On observe cependant la même tendance que pour les autres familles : des quantités de protéines et de graisses *a priori* équivalentes entre les trois cahiers des charges. Toutefois, le porc standard semble moins gras que les versions labellisées : « en élevage standard, la race sélectionnée est très maigre », souligne Véronique Santé-Lhouetellier. Autre critère pouvant intervenir sur la teneur en matières grasses, l'alimentation des animaux sous label : elle est composée à 65 % au moins de graines de céréales, complétées par des graines de lin. Mais le gras n'est pas un défaut, il apporte du goût au produit. •

PATRICIA CHAIROPOULOS.
Ingénier : XAVIER LEFEBVRE

Retrouvez ce dossier
le lundi 4 avril dans

BIENFAIT POUR VOUS



Présenté par MÉLÉANIE GOMEZ
et JULIA VIGNALI
du lundi au vendredi de 11 h à 12 h 30

Europe 1

Labels Des animaux mieux élevés

Acheter de la viande de qualité garantit des saveurs, mais aussi de meilleures conditions d'élevage des animaux. Elles varient pourtant beaucoup selon les espèces.

De la viande au menu, oui, mais pas à tous les repas. Selon une enquête de l'institut de sondage Ifop, publiée en mai dernier, plus d'un tiers des Français disent avoir limité ou cessé leur consommation de produits carnés. En cause, ils citent notamment les piétres conditions d'élevage.

L'une des solutions est d'opter pour la viande issue d'animaux « bien élevés », via les circuits locaux – encore faut-il y avoir accès – ou l'achat de viandes produites sous « signe officiel de qualité et d'origine ». Il s'agit par exemple de l'Appellation d'origine protégée (AOP), une mention qui implique un lien étroit entre le produit, le territoir (climat, sol) et le savoir-faire de l'homme, avec des élevages de taille modeste. Toutefois, elle concerne moins d'une vingtaine de viandes, parmi lesquelles la volaille de Bresse ou le porc noir de Bigorre.

Le choix se révèle bien plus large avec la production bio ou Label rouge. Prenez les volailles : à elles seules, elles représentent la moitié des produits alimentaires Label rouge. Pour en bénéficier, le professionnel doit prouver que le produit est conforme

Les Français sont
plus sensibles aux
conditions d'élevage.

à l'un des 436 cahiers des charges homologués par l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao), décrivant les conditions particulières de production ou de fabrication. Elles concernent notamment l'alimentation et les conditions d'élevage. Ces exigences sont également au cœur du mode de production biologique : il exclut les produits phytosanitaires chimiques de synthèse et les OGM pour produire l'alimentation, limite

les traitements vétérinaires, produits de lavage, etc., et assure des normes de bien-être animal bien supérieures au standard.

Outre une surface minimale par animal, les éleveurs bio doivent obligatoirement fournir un accès à l'extérieur des bâtiments – contrairement au Label rouge.

LE POULET DE CHAIR PLUTÔT FAVORISÉ

Reste que les animaux de « qualité supérieure » ne sont pas tous logés à la même enseigne. Parmi les bons élèves, on compte la filière du poulet de chair. Ainsi, le poulet fermier Label rouge est abattu à un âge deux fois plus élevé (81 jours) que le poulet standard ; il évolue en liberté (sans contraintes d'espace) ou en plein



En Lorraine, un des rares éleveurs de porcs bio français.

air avec une surface d'au moins 2 m² par poulet ; à l'intérieur, la densité ne doit pas dépasser onze animaux par mètre carré... ce qui est tout de même serré. En version bio, la volaille dispose d'un "parcours plein air" deux fois plus grand. Mais ne nous leurrions pas : ces parcours sont accessibles via des trappes le long des bâtiments, qu'une partie des animaux ne franchiront jamais.

BOVINS : DE VRAIES DIFFÉRENCES D'ÉLEVAGE

Côté bovins, seuls quelques animaux d'un élevage sont éligibles au Label rouge : exit notamment les mâles non castrés. Pour les heureux élus, le cahier des charges prévoit un accès au pâturage, « ce qui confère à la viande des saveurs plus prononcées, ainsi qu'une tendreté plus élevée », détaille Sophie Prache, ingénierie de recherche sur les ovins au centre Inrae de Clermont-Ferrand. À l'autre bout de la chaîne, les carcasses doivent répondre à un certain nombre de critères, tels que la proportion de matières grasses et le pH

de la viande. « Ce critère reflète le niveau de stress de l'animal, au moment du transport vers l'abattoir et de l'abattage », souligne Véronique Santé-Lhoullier, spécialiste de la qualité des produits animaux à l'Inrae. Justement, les bovins Label rouge ne doivent pas subir plus de 24 heures de transport du lieu d'élevage à l'abattoir... Mais c'est encore très long.

Mêmes conditions avec la certification bio, qui ajoute l'interdiction d'utiliser un aiguillon électrique pour conduire les animaux hors du camion. De plus, les animaux doivent être parqués dans un espace à part de l'abattoir et tout le lot doit être abattu en une seule fois ; l'abattoir est intégralement nettoyé entre chaque lot d'animaux, pour une meilleure hygiène et traçabilité. À noter que, depuis 2019, sur décision de la Cour de justice de l'Union européenne, les animaux bio uniquement – pas Label rouge – sont obligatoirement étourdis avant d'être abattus.

Seuls quelques bovins sont éligibles au Label rouge.

Il en va autrement pour le porc, "parent pauvre" du bien-être animal. « La filière labellisée s'est mise tardivement en place, justifie Julie Barat, responsable du pôle Label rouge à l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao). Mais elle fait tout de même mieux que le standard, avec une alimentation à base de céréales et une superficie par animal un peu plus grande qu'en conventionnel. »

1 % DE LA VIANDE DE PORC SE FAIT EN BIO

Gros point noir : l'absence d'accès à l'extérieur, même si « en bâtiment, les zones de couchage sont couvertes de paille », poursuit l'experte. L'élevage bio s'avère "un poil" plus exigeant, avec un accès à l'extérieur obligatoire, sans être forcément végétalisé. Mais cet élevage reste rare : moins de 1 % de la production de viande porcine française s'effectue en bio. Pour des raisons économiques autant que sociales. En effet, nombre de riverains ne souhaitent pas avoir un élevage extérieur à proximité, du fait des odeurs et de la dévalorisation des terrains. Résultat, la majorité de la viande de porc bio est importée d'Espagne ou du Danemark. De quoi décevoir le consommateur, qui fait l'effort de payer au moins deux fois plus cher son morceau d'échine ou sa tranche de jambon. • P.C.

À retenir

- Nos analyses ne permettent pas de distinguer les trois catégories de viande bio, Label rouge et standard. Elles affichent globalement les mêmes proportions de matières grasses, protéines et collagène.
- La qualité organoleptique de la viande est liée à sa composition, mais aussi à la présence de certains acides gras issus de l'alimentation des animaux.
- Le cahier des charges du Label rouge intègre également une garantie gustative assurée par des analyses sensorielles régulières.

Additifs cachés Ces ingrédients invisibles que l'on avale

Enquête

Utilisées au fil de la production, des substances se retrouvent dans les denrées à notre insu, car leur mention sur l'étiquette n'est pas obligatoire. Elles contribuent pourtant à notre exposition aux produits chimiques.

Antimousses, agents de lavage et d'épluchage, antitartrés, agents de plumaision, décolorants, biocides... toutes ces substances – naturelles ou synthétiques – ont en commun d'être des "auxiliaires technologiques". Ce qualificatif signifie qu'elles sont ajoutées volontairement durant la préparation ou la transformation des aliments. Et ce, afin de faciliter les étapes de la production industrielle.

ADDITIF OU AUXILIAIRE ? UNE NUANCE CRUCIALE

C'est le cas des agents de démolage, utilisés pour les pâtisseries industrielles ; ils ne font évidemment pas partie de la recette, mais des traces peuvent persister dans les gâteaux... à l'insu du consommateur, puisqu'il n'est pas obligatoire de les mentionner dans la liste des ingrédients.

La plupart des auxiliaires technologiques sont des produits chimiques tels que des acides, des alcool ou du butane. On compte aussi un certain nombre d'enzymes, utilisés pour faciliter la transformation préalable de différents ingrédients. Ils

servent ainsi à augmenter l'élasticité de la pâte dans la panification industrielle, ou permettent la coagulation du lait dans les fromages. Mais contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette grande famille ne fait pas partie de celle des additifs. Non parce qu'il s'agit de substances forcément différentes, mais parce qu'elles se retrouvent en très petites quantités dans le produit final et, surtout, qu'elles ne modifient pas ses caractéristiques (contrairement aux additifs). Pour plus de clarté, Henry-Éric Spinnler, professeur en sciences des aliments à AgroParis-Tech, donne l'exemple d'un épaississant dans un yaourt aux fruits. Il est susceptible de jouer les deux rôles. Les industriels peuvent l'utiliser

en tant qu'additif pour épaissir le yaourt, et l'indiqueront alors dans la liste des ingrédients. Ils peuvent aussi s'en servir comme auxiliaire pour donner de la consistance à la préparation de fruits, laquelle sera

Un produit affiché « sans additifs » peut en contenir

ensuite mélangé au yaourt ; dans ce cas, cet épaississant restera "incognito". On le voit, la nuance entre auxiliaire et additif est subtile. Mais elle suffit à faire la différence en matière d'informations données aux consommateurs : d'un point de vue réglementaire, l'étiquetage est en effet obligatoire pour les additifs, pas pour les auxiliaires. Et ce, « même si, pour certains d'entre

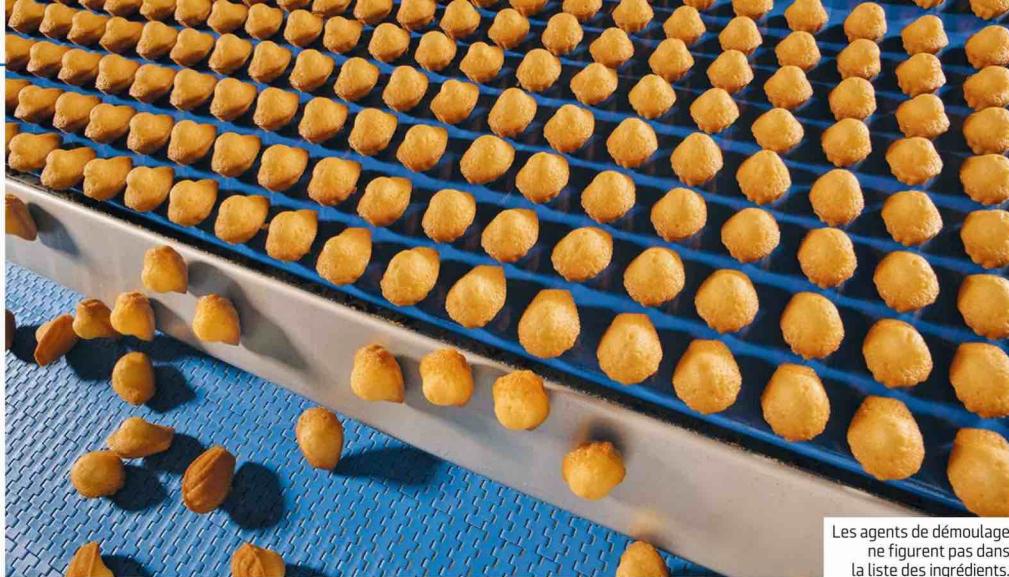
Des auxiliaires issus d'OGM

- **Additifs, arômes et enzymes sont, pour certains, issus d'organismes génétiquement modifiés (OGM).** Ils doivent donc respecter la réglementation

- sur les OGM, en particulier les règles d'étiquetage.
- **Sauf que cette obligation d'information ne s'applique pas aux auxiliaires technologiques.** Or les enzymes, par exemple, sont aujourd'hui

presque toutes produites à partir de micro-organismes génétiquement modifiés. Classées dans la catégorie des auxiliaires technologiques, elles échappent au radar de l'information sur les OGM.





Les agents de démoulage ne figurent pas dans la liste des ingrédients.

eux comme les agents de démoulage, on sait qu'ils se retrouvent dans le produit final», souligne Henry-Éric Spinnler. Cela signifie aussi qu'un produit peut afficher la mention « sans additifs » mais contenir différentes substances chimiques ajoutées. C'est le cas de nos yaourts, qui ont le droit de se dire « sans épaississant », alors qu'ils en contiennent tout de même via la purée de fruits.

DEUX ENZYMES RÉCEMMENT INTERDITES

Cette absence d'étiquetage sur les auxiliaires technologiques est justifiée par les très faibles quantités résiduelles présentes dans le produit final. L'utilisation de ces substances est toutefois encadrée, soit au niveau européen quand il s'agit d'auxiliaires-additifs et d'enzymes, soit à l'échelle nationale pour les autres (comme les agents de lavage ou d'épluchage).

Et, heureusement, les procédures d'autorisation évoluent avec les procédés industriels. Les enzymes, par exemple, ont longtemps été considérées comme non toxiques. Mais les nouvelles méthodes de production

– notamment à partir de micro-organismes génétiquement modifiés (voir encadré) – nécessitent une nouvelle évaluation des risques. C'est ainsi que, l'an dernier, deux enzymes ont été interdites à l'initiative de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa), au motif que leur emploi « présente un risque pour la santé humaine ». Il s'agit d'une alpha-amylase utilisée en panification, dont les propriétés antimicrobiennes présentaient des risques d'antibiorésistance, et d'une beta-galactosidase utilisée dans des produits laitiers, qui provenait d'une bactérie *Escherichia coli* OGM initialement pathogène pour l'homme.

Si la réglementation pour l'évaluation sanitaire européenne des substances est stricte, on ne peut pas en dire autant de l'obligation des industriels à informer le consommateur. Or, au vu des inconnues toxicologiques sur certains additifs – affichés ou non –, cette obligation fait l'objet d'une demande pressante de la part des associations de consommateurs.

L'exposition chronique, même à faible dose, n'est pas anodine.

À raison. Au fur et à mesure que les connaissances scientifiques progressent, l'exposition chronique à des faibles doses de certaines substances s'avère pouvoir présenter des risques sanitaires.

L'INCONNUE DES PRODUITS NÉOFORMÉS

Une autre question se pose aux évaluateurs : quid des substances qui se forment tout au long des processus industriels ? La diversité des réactions chimiques y est telle que l'on ignore quasiment tout de la nature des substances finissant dans les aliments. « L'évaluation des mélanges reste une vraie question », confirme Henry-Éric Spinnler, qui a siégé dans différents comités d'experts à l'Anses, l'agence nationale de sécurité sanitaire.

Ces auxiliaires technologiques participent donc à notre exposition aux substances chimiques, que les chercheurs en santé environnementale appellent aujourd'hui « exposome ». Et s'il n'est pas facile de se prémunir de cette pollution, le plus sûr reste de privilégier les aliments non transformés. •

MAGALI REINERT

Assurance emprunteur

Enfin des progrès pour les malades...

Enquête

La loi Lemoine rend possible la résiliation, à tout moment, de l'assurance emprunteur, supprime le questionnaire de santé dans certains cas et étend le droit à l'oubli. Une avancée pour les malades désirant souscrire un prêt.

La loi pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur a été promulguée le 28 février dernier. Elle apporte des améliorations inespérées pour l'accès à l'emprunt immobilier des personnes présentant un risque aggravé de santé.

LES LIMITES DE LA CONVENTION AERAS

Depuis 2007, il existe bien la convention Aeras ("s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé") qui facilite l'accès à une assurance lorsqu'un contrat standard ne peut être proposé. Elle concerne les emprunts de moins de 320 000 €, remboursés avant le 71^e anniversaire, et implique d'éventuelles surprimes et exclusions de garanties définies par une grille supposée tenir compte des avancées de la science. « Mais, dans les faits, il y a un retard considérable dans la révision de cette grille. La convention Aeras a très peu de budget et de moyens humains, cela rend le dispositif inefficace », constate Isabelle Huet, directrice générale de l'association contre le cancer RoseUp.

En pratique, les surprimes et exclusions de garantie pratiquées dans le cadre de la convention Aeras empêchent bon nombre de candidats d'emprunter, alors même que les traitements leur permettent aujourd'hui une espérance de vie proche de celle de la population générale. C'est le cas, par exemple, des personnes porteuses du VIH. « Pourtant, leur surprime est de 100 %. Et pour ceux atteints de mucoviscidose, les conditions de la grille Aeras sont telles que personne ne peut en bénéficier », regrette Bruno Lamothe, délégué à l'accès aux droits de l'association Séropotes.

« On a réussi à faire accepter aux malades l'idée de payer plus pour se faire assurer », déplore le Dr Pascal Mélin, président de SOS hépatites.

Cette victoire est due à la mobilisation de nombreuses associations.

Mais certains trouvent la pilule trop amère et préfèrent mentir sur le questionnaire de santé ou contourner l'obstacle autrement. « Certaines femmes atteintes de cancer ont pu faire porter la

totalité de l'emprunt sur leur conjoint. Mais c'est difficile d'accepter l'idée de contribuer avec son salaire au remboursement d'un emprunt dont on n'est pas



Les avancées de la loi Lemoine

- **Le questionnaire de santé supprimé** pour tout emprunt immobilier de moins de 200 000 € par tête et remboursé avant l'âge de 60 ans.
- **La possibilité de revenir à la hausse** (mais pas à la baisse) le montant maximal assuré et l'âge.
- **Le droit à l'oubli** – à savoir le droit de passer sous silence, dans un questionnaire de santé, sa maladie – s'exerce désormais au bout de cinq ans après la fin des traitements pour les patients atteints d'un cancer et s'étend aux personnes guéries d'une hépatite C. La loi prévoit la possibilité d'étendre le droit à l'oubli à d'autres pathologies après accord des signataires de la convention Aeras ou, à défaut, par décret, au plus tard le 31 juillet 2022.



Le droit à l'oubli se déclenche désormais cinq ans après la fin des traitements contre un cancer.

titulaire, pour acheter un logement dont on ne sera pas propriétaire... Sauf à devoir se marier sous le régime de la communauté de bien », témoigne Isabelle Huet.

LA FIN DU QUESTIONNAIRE, UNE ÉTAPE HISTORIQUE

Demander la suppression du questionnaire médical a donc fini par s'imposer. « Mais, pour l'obtenir, il nous a fallu convaincre les sénateurs que la convention Aeras ne fonctionnait pas, car on nous y renvoyait sans cesse », raconte Bruno Lamothe. Pour cela, une vingtaine d'associations se sont fortement mobilisées. « Nous avions un peu lâché le combat politique depuis quelque temps, trop habitués à entendre qu'il ne s'agissait pas d'un problème politique, mais de négociations entre acteurs. Cependant, après quelques mois de travail acharné, nous avons réussi à former une coalition interpartisane et inter-groupes. Et cela a payé », poursuit-il.

La suppression du questionnaire médical a été entérinée et entrera en vigueur le 1^{er} juin. Une grosse étape de franchie, mais qui se limite pour l'instant aux prêts immobiliers

inférieurs à 200 000 € et remboursés avant l'âge de 60 ans. « C'est moins que les 350 000 € proposés initialement, mais c'est une quotité par tête. Cela permet donc d'emprunter de quoi acheter un logement pour un jeune couple », admet Isabelle Huet. Quant à l'âge, cela correspond à la majorité des emprunteurs : 60 % ont entre 25 et 37 ans. Cependant, « s'il faut avoir remboursé avant 60 ans, cela implique d'emprunter avant 40-42 ans, calcule Bruno Lamothe. Or les personnes qui sont atteintes de pathologies lourdes ont des parcours de vie non linéaires, avec des ruptures de carrière. Leur projet de vie prend du retard. »

MAIS IL FAUT ALLER PLUS LOIN

Quant au montant emprunté, « c'est suffisant pour un couple qui souhaite acheter un appartement en province. Mais les personnes qui vivent avec le VIH habitent, majoritairement, en Île-de-France et sont célibataires... », poursuit-il.

Les associations préfèrent donc voir ce texte comme un « pied dans la

porte », le préalable à une hausse de la quotité emprutable sans questionnaire de santé et à une extension de la suppression de ce questionnaire aux emprunts professionnels. « Car c'est bien de pouvoir emprunter pour se loger. Mais c'est aussi très important de pouvoir accéder à des emprunts professionnels », insiste Isabelle Huet. « On a eu le cas récemment d'un chef d'une entreprise de 50 employés en plein développement qui n'a pas pu emprunter du fait de son hépatite C », regrette le Dr Mélin.

DROIT À L'OUBLI POUR LES GUÉRIS DE L'HÉPATITE C

Ces emprunts professionnels sont heureusement concernés par l'autre volet important de cette loi : l'extension du droit à l'oubli aux personnes guéries de l'hépatite C. Il s'applique, en effet, aux prêts immobiliers, aux prêts à la consommation et aux prêts professionnels pour l'acquisition de locaux ou matériels.

De quoi s'agit-il ? De la possibilité, pour les personnes guéries d'une maladie (l'hépatite C ou un cancer – pour l'instant) de ne pas la signaler à l'assureur. Ce droit se déclenche dix ans après la fin des traitements

D'autres pathologies, sida, diabète, devraient être prises en compte.

en l'absence de rechute : la nouvelle loi ramène ce délai à cinq ans, comme c'était le cas pour les cancers diagnostiqués avant l'âge de 21 ans. « L'hépatite C est la première maladie chronique pour laquelle on obtient une guérison médicale. Mais il est important d'obtenir aussi la guérison sociale en faisant disparaître l'hépatite C des antécédents pour devenir réassurable », commente le Dr Mélin. Car, à l'heure où les contaminations ne sont plus le fait de transfusion sanguine mais plutôt d'usage de drogues, les assureurs ne considèrent pas l'hépatite C comme un risque du fait du virus mais de la toxicomanie. « Tout porteur du virus est assimilé toxicomane,

donc profil à risque. » SOS hépatites se réjouit ainsi de ce droit à l'oubli qu'elle pense destiné à s'étendre à d'autres pathologies, comme le prévoit d'ailleurs la loi. « On entre dans une ère où l'on va guérir de plus en plus de maladies chroniques », espère son président.

LA RÉSILIATION À TOUT MOMENT

En attendant, ce qui rend ces nouvelles mesures intéressantes, c'est que la loi instaure en parallèle la possibilité de résilier à tout moment son assurance emprunteur, à condition de réussir à substituer son contrat initial par un autre offrant des garanties au moins équivalentes. Les personnes ayant à ce jour un prêt avec surprime ou exclusion de garantie pourront donc souscrire une nouvelle assurance.

La résiliation à tout moment sera possible à partir du 1^{er} juin pour les nouveaux contrats de prêt et à partir du 1^{er} septembre pour les contrats en cours. La possibilité de résilier sera mentionnée dans une notice annexée à l'offre de prêt. Afin de faciliter les comparaisons, la loi prévoit la mention obligatoire du coût de l'assurance sur une durée de huit ans



et l'interdiction de modifier le mode de calcul de l'amortissement en cas de demande de substitution.

Cette résiliation infra-annuelle ne comporte cependant pas que des avantages. « Cela fait rentrer les assurances dans une logique hyperconcurrentielle, dont le principal risque est de mener à une hypersélection et une démutualisation. C'est pour cela que l'on a œuvré sur le volet médical, car s'il n'y avait eu que la résiliation infra-annuelle, c'était dramatique pour nous », explique Bruno Lamothe, de l'association Séropotes. Avec la suppression du questionnaire de santé, la démutualisation se poursuivra, mais sur d'autres critères

que la santé : l'âge, la profession, le lieu d'habitation... Et bien que Daniel Gremillet, rapporteur de la proposition de loi pour le Sénat, estime que « le risque réputational incitera les assureurs à ne pas entamer une spirale haussière des prix », la hausse des tarifs reste une crainte.

La loi a prévu un garde-fou : l'évaluation à deux ans du dispositif par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). « Nous attendons de voir les effets de la loi afin de procéder à d'éventuels ajustements », conclut, prudente, Adèle Béguin, juriste à la Fédération française des diabétiques. « Cela fait de nombreuses années que l'accès à l'emprunt est un parcours du combattant, mais la crise sanitaire a particulièrement aggravé la situation pour les diabétiques. Le covid-19 les a stigmatisés comme à risque, complexifiant davantage les démarches. »

L'âge, la profession : d'autres critères vont être décisifs.

Quelques rares autres solutions

La suppression du questionnaire de santé est une avancée, mais ne s'applique pas à tous les emprunts. Les solutions hors convention Aeras sont rares. La région Île-de-France avait lancé, en août 2020, une Garantie immobilière solidaire qui, fin novembre 2021, n'avait bénéficié qu'à... six personnes, selon *Le Parisien*. « C'est ce qui s'appelle pudiquement ne pas trouver son public », écrivait le quotidien.



Restent les initiatives bancaires, comme celle du Crédit mutuel Alliance fédérale qui a proposé, avant l'adoption de la proposition de loi, la suppression du questionnaire de santé

pour ses anciens clients (Crédit mutuel ou CIC), et pour des emprunts de moins de 500 000 €, avant l'âge de 62 ans. Ou des initiatives associatives. La Fédération française des diabétiques (FFD) offre ainsi la possibilité d'un contrat de groupe. Il faut adhérer à la FFD et être à jour de ses cotisations. Il nécessite un suivi médical annuel afin de bénéficier d'une assurance emprunteur négociée par un cabinet de courtage.

LES ASSUREURS GARDENT LA MAIN

Mais ne nous leurrons pas : que la loi prévoit son éventuel contournement n'implique pas que l'on s'attende à un effort financier important de la part des assureurs. D'abord, parce que le questionnaire médical n'est pas enterré : il reste autorisé lorsque le risque est plus élevé, notamment en raison de l'âge de l'emprunteur. Ensuite, parce que « les candidats emprunteurs, même malades, font partie des moins graves. Les personnes les plus à risque sont éloignées de l'emploi et ne peuvent pas emprunter », souligne Bruno Lamothe.

La marge sur les contrats d'assurance emprunteur, actuellement deux à trois fois plus élevée que celle des assurances habitation ou automobile, selon l'UFC-Que choisir, restera largement bénéficiaire. •

ADÉLAÏDE ROBERT

Prenez votre consommation en main

**ABONNEZ-VOUS
POUR 1 AN
et réalisez jusqu'à
23 % D'ÉCONOMIE**



LE MENSUEL

Des essais comparatifs de produits et de services, des enquêtes fouillées, des informations juridiques, des conseils pratiques...



LES HORS-SÉRIES THÉMATIQUES

Des guides pratiques complets autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, l'argent, le logement...

LE HORS-SÉRIE SPÉCIAL IMPÔTS

L'ACCÈS AUX SERVICES

NUMÉRIQUES DE «60»

(Ordinateur, tablette et smartphone)

- Accès illimité aux versions numériques des anciens numéros.
- Accès aux versions numériques des *mensuels* et *hors-séries* compris dans votre abonnement.



LE SERVICE « 60 RÉPOND »

Service téléphonique d'information juridique. Nos experts répondent en direct à toutes vos questions.

DECOUVREZ NOS FORMULES
100 % NUMÉRIQUES
sur www.60millions-mag.com



60
millions
de consommateurs

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs – Service Abonnements – Libre réponse 55166 – 60647 Chantilly cedex

579

BULLETIN D'ABONNEMENT

OUI, je m'abonne à *60 Millions de consommateurs*. Je choisis l'abonnement suivant :

ABONNEMENT ÉCLAIRÉ 49 € au lieu de ~~59,70 €~~
soit **18 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts
+ Accès aux services numériques de «60»

ABONNEMENT EXPERT 83 € au lieu de ~~108 €~~
soit **23 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts
+ 7 hors-séries thématiques + Service « 60 RÉPOND » + Accès aux services numériques de «60»

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/06/2022. Vous déposez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception du 1^{er} numéro. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements Groupe GLI sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INC), éditeur de 60 Millions de consommateurs au 18, rue Tiphaine, 75732 PARIS CEDEX 15, RCS Paris B 381 856 723, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la date d'abonnement. Vous pouvez exercer vos droits de rectification, de suppression, d'accès, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem, à l'adresse suivante : dpo@inc60.fr. A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Nous réutilisons vos données pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en cochant cette case. Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case. (Déclarez l'abonnement du 1^{er} numéro entre dix et trente jours, à réception de votre bulletin d'abonnement).

MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone

Email _____

MON RÉGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de **60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS**

Carte bancaire :

N°:

Expire fin :

Date & signature obligatoires

ÉQUIPEMENT & LOISIRS

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT

par HERVÉ CABIBBO, FANNY GUIBERT, AMINE MESLEM ET ADRIAN DE SAN ISIDORO



Jardiner au naturel

Envie de faire pousser des tomates ? Bonne idée, mais votre sol est-il propice à leur culture et n'est-il pas pollué ? Dans son fascicule *Jardiner 100 % naturel*, l'Agence de la transition écologique (Ademe) donne plusieurs pistes pour bien connaître son sol avant de se lancer. Elle livre de nombreux conseils pour choisir ses plantes, arroser de manière efficace, limiter les attaques de nuisibles, réussir son compost... Il existe de multiples ouvrages sur ces sujets, mais ce fascicule gratuit, accessible en ligne, a le mérite de résumer en une dizaine de pages les principaux réflexes à adopter pour jardiner écolo. *Jardiner 100 % naturel*, collection Clés pour agir, Ademe. •

Question de droit ?



La réponse de la juriste
Samia M'hamdi
Juriste à l'Institut national de la consommation

Mon vol a été annulé en raison d'une grève. Puis-je contester le refus de m'indemniser ?

OUI, car cette question a été tranchée par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Elle a estimé qu'une grève du personnel navigant ne constitue pas une circonstance extraordinaire permettant à la compagnie aérienne de se libérer de son obligation d'indemnisation en cas d'annulation ou de retard important de vol. En cas d'échec, saisissez le médiateur de la consommation auquel adhère la compagnie. Vous pouvez aussi déposer une réclamation auprès de la Direction générale de l'aviation civile, en utilisant la lettre type *Vous avez un litige non résolu avec une compagnie aérienne, du site de l'INC, inc-conso.fr, ou le formulaire sur enqueteur.dgac.developpement-durable.gouv.fr. •*

COHÉSION NUMÉRIQUE

Coup de pouce sur le bon haut débit

Depuis 2018, les particuliers et les entreprises non couverts par un réseau à "bon haut débit", installés pour la plupart en zone rurale, bénéficient d'une aide de 150 € pour acquérir un équipement haut débit non filaire (satellite, 4G ou 5G). À partir du 1^{er} avril, cette aide passe à 300 €, et même à

600 € sous conditions de ressources. Ce coup de pouce s'inscrit dans le dispositif gouvernemental Cohésion numérique des territoires, qui vise à couvrir l'ensemble de la France en haut débit d'ici à la fin de l'année. Renseignez-vous sur amenagement-numerique.gouv.fr. •

55 %

C'est la part des mangas dans le nombre total de bandes dessinées vendues en France l'année dernière, selon GfK, le spécialiste de l'analyse de données.

Malgré cet engouement pour les sagas japonaises comme *Naruto* et *One Piece*, la BD traditionnelle résiste : le dernier *Astérix* s'est quand même vendu à plus de 1,5 million d'exemplaires en 2021 !



Arrêts CJUE du 17 avril 2018 et du 23 mars 2021.



Billets d'avion annulés : la souplesse s'installe...

La pandémie qui s'éloigne redonne des ailes à Air France. Ses clients vont en profiter, puisque la flexibilité des billets s'applique désormais jusqu'à nouvel ordre. Explications.

Si ce n'est pas la mort du billet d'avion non modifiable et non remboursable, on s'en approche. En tout cas chez Air France, puisque tous les billets achetés depuis le 1^{er} mars à la compagnie resteront flexibles jusqu'à nouvel ordre, quelle que soit la date du voyage. Concrètement, toutes les réservations sont modifiables sans frais et les acheteurs de billets « *non remboursables* » bénéficieront désormais d'un avoir valable un an, à défaut d'obtenir un remboursement en euros.

➤ L'éventuelle différence de prix reste à charge

« Votre billet restera toujours modifiable depuis la date où vous l'avez acheté jusqu'au moment où vous l'utiliserez, y compris [dans le cas où] les conditions tarifaires viendront à être modifiées », confirme le service de presse d'Air France, interrogé par « 60 ».

De quoi s'engager l'esprit tranquille pour les vacances d'été et même pour celles de l'hiver prochain. Ou presque. En cas

de modification, il faudra quand même prendre en charge une éventuelle différence tarifaire. Et avant d'annuler, avoir la certitude de voyager à nouveau avec le transporteur l'année suivante au plus tard, afin de solder son avoir. Sinon, il sera perdu (à l'exception des taxes aériennes, toujours récupérables) !

➤ L'avoir peut toujours être remboursé pour les voyages avant le 30 juin

La compagnie prolonge ainsi une politique qui lui avait été dictée par la pandémie, en étendant cette flexibilité aux voyages prévus au-delà du 30 juin 2022, date qui sonnait comme un clap de fin avant un retour à la normale.

Les personnes qui voyageront avant cette date avec des billets achetés jusqu'au 28 février continueront de bénéficier d'un remboursement de leur avoir sans aucune pénalité. Cela inclut les quelques clients qui peinent encore à l'obtenir à la suite d'une annulation en pleine période covid... • H.C.

La vitrine du made in France

Envie de privilégier les produits français ? Le site du made in France (lesitedumadeinfrance.fr) en référence plus de 40 000, provenant de 600 marques, dans les domaines de la mode et de la maison. Tous répondent à la définition donnée par le droit français sur ce sujet, à savoir qu'une part significative de leur fabrication a été réalisée en France ou qu'ils y ont subi une dernière transformation substantielle. •

La mini-citadine se fait rare

Vous cherchez une petite voiture neuve sans prétention ?



Les options ne sont plus très nombreuses, les constructeurs désertant le segment A, celui des mini-citadines. Motif : pas assez rentable. Le directeur général de Renault a annoncé en janvier l'arrêt de la production de la Twingo, après la fin de la C1 chez Citroën et tandis que Peugeot écoule ses dernières 108. Toyota reste sur le segment, mais monte en gamme avec une version crossover de son modèle Aygo, l'Aygo X, à partir de 15 990 €. La Volkswagen up! affiche un prix similaire. Autour de 10 000 €, l'offre est donc restreinte : Fiat a encore sa Panda, Hyundai sa i10, Dacia sa Sandero (vraie citadine à prix mini) et Citroën oriente vers son petit objet roulant électrique sans permis baptisé Ami. •

C'EST NOUVEAU

SNCF Connect, un service à améliorer

Lancé en fanfare le 25 janvier, le nouveau point d'entrée numérique de l'entreprise ferroviaire, qui prend la forme d'un site Web (snfc-connect.com) et d'une application mobile, est censé simplifier la vie de ses clients. Mais c'est encore loin d'être le cas.

➤ Ce que ça change

SNCF Connect regroupe des fonctionnalités autrefois réparties sur différentes applis (oui.sncf, Assistant SNCF, Ouigo et TGV Inoui Pro) : achat et échange de billets, acquisition de cartes et d'abonnements, affichage des informations sur le trafic en temps réel et recherche d'itinéraires. Le service doit intégrer l'ensemble des offres de la SNCF, mais aussi celles des transports en commun de plusieurs villes. À terme, il devrait même inclure les offres de mobilités douces et partagées dans toutes les régions. SNCF Connect dispose d'un champ de recherche unique, qui peut être utilisé avec des mots-clés ou en langage naturel, et son interface adopte le mode sombre afin d'économiser l'énergie des appareils mobiles.

➤ Ce qui ne va pas

Si l'achat de billets Ouigo fonctionne depuis SNCF Connect, il n'est pas encore possible de les modifier : l'opération nécessite de passer par le site ou par l'appli Ouigo, toujours disponible. De même, l'échange et le remboursement de billets Thalys et Eurostar y est souvent plus complexe que sur les sites officiels de ces marques. Par ailleurs, les offres des compagnies concurrentes comme Trenitalia ne sont pas proposées. Enfin, SNCF Connect souffre de nombreux bugs depuis son lancement.●



Données collectées, amendes salées

Des amendes cumulées de 210 millions d'euros. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a sanctionné Google et Facebook à hauteur de, respectivement, 150 millions et 60 millions d'euros. L'instance leur reproche de ne pas permettre aux internautes allant sur les sites google.fr, youtube.com et facebook.com de refuser les cookies aussi simplement que de les accepter. Il faut en effet effectuer plusieurs clics pour les rejeter, contre un seul pour les autoriser. Rappelons que les cookies mémorisent les pages Web visitées et sont utilisés, entre autres, pour connaître les habitudes de consommation des utilisateurs. Si les firmes n'ont pas facilité la procédure de refus en avril, chacune devra payer une astreinte de 100 000 € par jour de retard.●



Les routes de l'Hexagone plus sûres

Le nombre de morts sur les routes de France métropolitaine est tombé sous la barre des 3 000 en 2021. Il s'établit à 2 947, selon les données provisoires de la Sécurité routière, en baisse de 9 % par rapport à 2019, année de référence avant la crise sanitaire. La Sécurité routière note que le couvre-feu et la fermeture des discothèques au premier semestre « ont pu limiter les déplacements, notamment festifs, de nuit ». Elle évoque aussi le maintien du télétravail. Si la mortalité globale est en baisse, celle des cyclistes (226 tués) a progressé de 21 % par rapport à 2019, et celle des usagers de trottinettes et d'autres engins électriques a plus que doublé (22 tués). Ces chiffres incitent à renforcer la sécurité, mais ils sont en rapport avec l'engouement actuel pour ces modes de transport.●

Les draisiniennes électriques autorisées

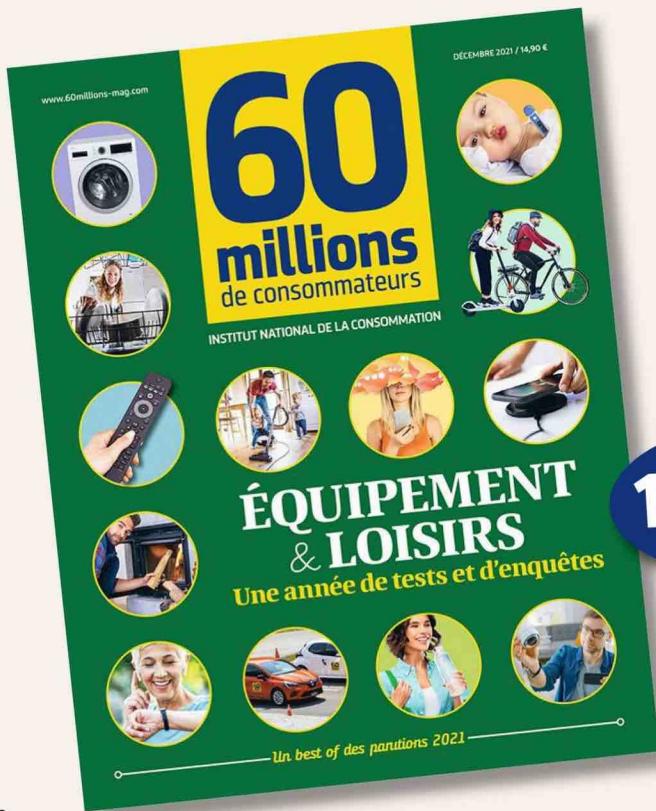


Les draisiniennes électriques, petits vélos sans pédales, ont obtenu leur reconnaissance.

Un décret du 14 janvier 2022 entérine leur entrée dans le code de la route sous le nom de « cyclomobiles légers ». Ces véhicules doivent être homologués, mais sont exemptés d'immatriculation. Ils peuvent désormais être utilisés sur la voirie, en respectant les mêmes règles de circulation, d'âge minimal et d'équipements que les trottinettes électriques.

Attention : des draisiniennes non homologuées sont toujours en vente. Exigez le certificat de conformité au moment de l'achat.●

UN AN D'ESSAIS ET D'ENQUÊTES !



Des TV 4K aux machines à laver, en passant par les vélos électriques, les aspirateurs ou les caméras de surveillance, retrouvez une année de tests et d'enquêtes de « 60 » consacrés à l'équipement de la maison et aux loisirs.

14,90 €

(+ 1 € frais de port)

Pour recevoir cet ouvrage, il vous suffit de remplir le bon de commande ci-dessous, accompagné de votre règlement.



BON DE COMMANDE

À renvoyer avec votre règlement sous enveloppe sans l'affranchir à :
60 Millions de consommateurs - Service Abonnements - Libre réponse 55166 - 60647 Chantilly Cedex

579

Oui, je commande le MOOK au prix de 14,90 € (+1 € de frais de port)

Mes coordonnées

Mme Mlle M.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire : N° : _____

Exire fin : _____

Date et signature : _____

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/06/2022. Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception de votre commande. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion d'abonnement Groupe GLI sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INC), éditeur de 60 Millions de consommateurs, situé au 18, rue Tiphaine à Paris 75015, RCS Paris B 381 856 723, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus, notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem à l'adresse : dpo@inc60.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Vos données pourront être envoyées à des organisations extérieures (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case



Perceuses-visseuses sans fil L'efficacité a un



ISTOCK

Les travaux de bricolage requièrent souvent l'utilisation d'une perceuse-visseuse. Un outil qui se doit d'être aussi performant que pratique, notamment quand il est dépourvu de fil. Nos tests révèlent que ce n'est pas toujours le cas.

Les Français bricolent. Et cette activité a pris plus d'importance encore pendant cette longue période de pandémie. Selon une étude OpinionWay de mars 2021, 44 % s'y adonnent désormais au moins une fois par mois. L'un des outils indispensables pour nombre de travaux courants est la perceuse-visseuse. Nous en avons comparé quatorze, toutes sans fil (en bonus, nous avons aussi testé cinq tournevis sans fil). Notre essai montre que l'on y trouve le meilleur comme le pire.

DES PERFORMANCES TRÈS VARIABLES

Les prix des perceuses-visseuses sélectionnées s'échelonnent de 60 à 260 €. Le résultat de nos tests est sans appel : il faut débourser un minimum de 90 € pour disposer d'une machine honorable, c'est-à-dire offrant des performances correctes, une autonomie satisfaisante et un confort

d'utilisation. Mieux vaut éviter les premiers prix.

► **Le mode "percussion"**, réservé aux matériaux durs comme le béton, existe pour cinq modèles dans notre échantillonnage : Ryobi, AEG, Peugeot, Metabo et, malgré son petit prix, Mac Allister. Leurs performances ne rivalisent pas avec celles des outils dédiés, mais ce mode permet de s'attaquer au béton de temps en temps. Les machines qui s'en sortent le mieux dans le perçage de ce matériau sont celles d'AEG, de Mac Allister et de Ryobi.

► **Pour les autres matériaux**, notre essai comparatif montre que les performances des machines sont très variables. Les petits prix sont décevants, voire très décevants, exception faite de la Dexter qui tire son épingle du jeu. Nos tests sur l'acier mettent en lumière l'ampleur de ces disparités : la ●●●

À moins de 90 €, difficile de trouver un modèle acceptable.

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- **Les performances de perçage des 14 perceuses-visseuses** sélectionnées pour notre essai comparatif ont été évaluées sur des plaques d'acier, de bois et, pour les quelques modèles à percussion, de béton.
- **L'efficacité du vissage** des perceuses-visseuses est mesurée par 10 vissages successifs dans des panneaux de fibres de bois à densité moyenne MDF

de 80 mm d'épaisseur. Celle des tournevis sans fil est mesurée par 3 séries de vissage de 5 vis de 3 diamètres différents, ainsi que par le vissage de 10 vis à raccord de came (type Ikea).

• **L'autonomie des batteries** est testée par perçages successifs jusqu'à décharge des batteries (par vissage et dévissage pour les tournevis sans fil).

Le temps de charge est réalisé en utilisant les chargeurs délivrés par les fabricants.

• **L'ergonomie des outils** est jugée par une bricoleuse et deux bricoleurs avertis lors d'un essai pratique. Toutes les fonctions (manipulation du mandrin, des commandes, de la batterie...), ainsi que la notice fournie, sont passées au crible.



Les résultats de notre essai

Perceuses sans fil

- Très bon 20 à 17
- Bon 16,5 à 13
- Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

- Prix indicatif
- Percussion
- Poids (avec batterie)
- Nombre de batteries
- Tension/Capacité de la batterie
- Ampérage du chargeur
- Indicateur d'énergie restante
- Vitesse max. pour vitesse 1/vitesse 2 (tr/min)
- Diamètre max. de perçage acier/bois/béton (mm)
- Valise de transport

Essais d'efficacité (50 %)

- Percage dans l'acier
- Percage dans le bois
- Percage dans le béton
- Vissage dans le bois

Performances chargeur et batterie (25 %)

- Temps de charge
- Autonomie d'une batterie
- Visualisation du niveau d'énergie de la batterie
- Commodité d'emploi (25 %)
- Prise en main, gestion des commandes et mandrin
- Utilisation en vissage
- Utilisation en perçage
- Bruit/Sensation de vibration

NOTE GLOBALE (100 %)

	Ryobi R18PD3-252S	AEG BSB18C2X LI-402CA	Peugeot EnergyDrill- 18VP40	Worx WX176.3	Metabo PowerMaxx SB12	Mac Allister ⁽¹⁾ MSCD18-Li-2
● Prix indicatif	200 €	260 €	260 €	180 €	165 €	95 €
● Percussion	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
● Poids (avec batterie)	1,77 kg	1,90 kg	1,95 kg	1,25 kg	1,12 kg	1,45 kg
● Nombre de batteries	2 ⁽²⁾	2	2	2	2	2
● Tension/Capacité de la batterie	18 V/5 Ah	18 V/4,0 Ah	18 V/4,0 Ah	20 V/2,0 Ah	12 V/2,0 Ah	18 V/1,5 Ah
● Ampérage du chargeur	18 V/2 A	18 V/2 A	21,1 V/3 A	20 V/2 A	10,8 V/2,6 A	20 V/1,5 A
● Indicateur d'énergie restante	Sur batterie	Sur batterie	Sur perceuse	Non	Sur batterie	Non
● Vitesse max. pour vitesse 1/vitesse 2 (tr/min)	500/1800	450/1800	400/1500	400/1500	360/1400	420/1600
● Diamètre max. de perçage acier/bois/béton (mm)	13/38/13	13/40/13	13/NC/13	10/30/-	10/18/10	10/30/13
● Valise de transport	Souple	Rigide	Rigide	Rigide	Rigide	Souple
Essais d'efficacité (50 %)						
● Percage dans l'acier	+++	+++	+++	+++	++	++
● Percage dans le bois	+++	+++	+++	+++	++	++
● Percage dans le béton	++	++	+	Non	+	++
● Vissage dans le bois	+++	+++	+++	+++	++	++
Performances chargeur et batterie (25 %)						
● Temps de charge	2 h 28 min	1 h 49 min	1 h 15 min	1 h 6 min	43 minutes	1 heure
● Autonomie d'une batterie	+++	+++	++	++	+	++
● Visualisation du niveau d'énergie de la batterie	+++	+++	++	–	+++	–
Commodité d'emploi (25 %)						
● Prise en main, gestion des commandes et mandrin	+++	+++	++	+++	++	++
● Utilisation en vissage	+++	+++	+++	+++	+++	+++
● Utilisation en perçage	+++	+++	+++	+++	++	++
● Bruit/Sensation de vibration	++	++	++	+++	++	++
NOTE GLOBALE (100 %)	18/20	17,5/20	17/20	16,5/20	15,5/20	15/20

Caractéristiques communes : batterie Li-ion, éclairage de la zone de travail à l'exception de McKenzie. NC : non communiqué. (1) En vente chez Castorama et Brico Dépôt. (2) En vente chez Lidl sous différentes références.

●●● perceuse McKenzie met 19 fois plus de temps à percer un trou que la meilleure, Ryobi (285 secondes contre 15 secondes) ! Les appareils de Black+Decker, d'Einhell, de Makita et de Skil sont aussi à la peine. Pour ce qui est du perçage dans le bois, les perceuses à une seule vitesse (Black+Decker, Einhell et McKenzie) et la Skil sont également perfectibles. Pour ce matériau, AEG, Parkside et Ryobi dominent l'échantillon, avec un trou réalisé en seulement 4 secondes.

Même pour visser dans le bois, les résultats font le grand écart.

enfoncent toutes une vis en moins de 1,5 seconde. Les outils de Dexter, Mac Allister et Metabo sont un cran en dessous mais n'ont pas à rougir de leur performance (entre 1,5 et

Le mode "visseuse" n'est pas non plus le domaine de la McKenzie, la plus mauvaise dans cet exercice. Les quatre meilleures sur ce point sont AEG, Peugeot, Ryobi et Worx, qui

2 secondes). Au-delà de 5 secondes, nous considérons la fonction comme dégradée. C'est le cas pour le modèle de McKenzie (6,73 secondes). Avec 4,65 secondes, celle de Black+Decker n'est pas bonne non plus.

DANS L'ACIER, 99 PERÇAGES CONTRE... 2

L'autonomie est un point important pour du matériel sans fil. Les meilleures sont celles des modèles AEG et Ryobi. À l'opposé, celles de

							
Parkside⁽²⁾ PABS 20-Li D4	Dexter⁽³⁾ 12VSD2-21.5A	Makita DF333DWAЕ	Skil 2740	Bosch GSR 12V-15	Einhell TC-CD 18/35 Li	Black+Decker BDCDD12-QW	McKenzie⁽⁴⁾ MK-CD 12Li
90 €	70 €	140 €	80 €	142 €	65 €	60 €	60 €
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
1,70 kg	1,15 kg	1,10 kg	1,10 kg	1kg	1,35 kg	1kg	1kg
1	1	2	1	2	1	1	1
20 V/2,0 Ah	12 V/2,0 Ah	12 V/2,0 Ah	12 V/2,0 Ah	12 V/2,0 Ah	18 V/1,5 Ah	10,8 V/1,5 Ah	12 V/1,3 Ah
21,5 V/2,4 A	15 V/1,7 A	12 V/2 A	12,6 V/2,4 A	12 V/2 A	20 V/3 A	20 V/0,4 A	10,8 V/1,5 A
Sur batterie	Sur batterie	Sur batterie	Sur batterie	Sur perceuse	Sur batterie	Non	Non
400/1400	400/1500	450/1700	400/1300	400/1300	550/-	550/-	400/-
13/30/-	10/20/-	10/21/-	10/35/-	10/19/-	NC/NC/-	10/25/-	NC/NC/-
Rigide	Rigide	Rigide	Carton	Souple	Carton	Carton	Carton
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
56 minutes	1 h 6 min	1 heure	52 minutes	1 h 6 min	30 minutes	3 h 36 min	62 min
14,5/20	14/20	13/20	12,5/20	12,5/20	11/20	6,5/20	5/20

rences. (3) En vente chez Leroy Merlin. (4) En vente chez Bricomarché. (5) Une de 2 Ah et une de 5 Ah (essais réalisés avec la batterie à 18 V/5 Ah).

Black+Decker, Bosch et McKenzie, suivies de près par celles d'Einhell et de Dexter, sont décevantes. Dans les tests d'endurance en perçage de l'acier, par exemple, les meilleurs appareils réalisent 99 et 78 perçages (Ryobi et AEG, respectivement) quand ceux de Black+Decker et de McKenzie en font péniblement... 4 et 2 ! La capacité de la batterie n'explique pas tout, puisque la perceuse-visseuse Peugeot est en retrait par rapport à celle d'AEG, avec

pourtant une batterie de 4 Ah aussi. La Bosch, équipée d'un modèle de 2 Ah, tient beaucoup moins que la Worx, dotée de la même capacité, ou encore que la Mac Allister, pourtant équipée d'une batterie de 1,5 Ah.

La conception de la machine, plus ou moins énergivore, joue donc sur l'autonomie.

► **L'indicateur de charge** devrait être systématique. Rien de plus agaçant que d'être surpris par une panne de batterie en cours de travaux. Quatre outils ont cependant fait l'économie d'un témoin de charge :

Black+Decker, Mac Allister, McKenzie et, malgré son prix de 180 €, le modèle de Worx. Pour les autres, ●●●



Les résultats de notre essai

Tournevis sans fil

- Très bon 20 à 17
- Bon 16,5 à 13
- Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

• **Prix indicatif**

• **Poids (avec batterie)**

• **Tension/Capacité de la batterie**

• **Ampérage du chargeur**

• **Indicateur d'énergie restante**

• **Vitesse max.**

• **Valise de transport**

Tests d'efficacité (50 %)

Performances chargeur et batterie (25 %)

• **Temps de charge**

• **Autonomie d'une batterie**

• **Indicateur du niveau d'énergie de la batterie**

• **Commodité d'emploi (25 %)**

• **Prise en main et gestion des commandes**

• **Utilisation en vissage**

• **Bruit/Sensation de vibration**

NOTE GLOBALE (100 %)

	Bosch IXO	Mac Allister⁽¹⁾ MSSD36T-Li	Einhell TE-SD 3,6/1 Li	Dexter⁽²⁾ 3.6VSD2.5	Ikea FIXA 3.6V
• Prix indicatif	50 €	26 €	35 €	25 €	13 €
• Poids (avec batterie)	300 g	450 g	350 g	350 g	350 g
• Tension/Capacité de la batterie	3,6 V/1,5 Ah	3,6 V/1,3 Ah	3,6 V/1,5 Ah	3,6 V/1,5 Ah	3,6 V/1,3 Ah
• Ampérage du chargeur	5 V/1 A	5 V/1,65 A	5 V/0,5 A	5 V/0,5 A	6 V/0,3 A
• Indicateur d'énergie restante	Sur tournevis	Sur tournevis	Non	Non	Non
• Vitesse max.	215 tr/min	200 tr/min	180 tr/min	180 tr/min	200 tr/min
• Valise de transport	Rigide	Emballage plastique	Rigide	Carton	Emballage plastique
Tests d'efficacité (50 %)	+++	+	+	+	++
Performances chargeur et batterie (25 %)	+	++	+	+	-
• Temps de charge	3 h 39 min	50 minutes	2 h 44 min	3 h 11 min	4 h 43 min
• Autonomie d'une batterie	+	+	++	++	+
• Indicateur du niveau d'énergie de la batterie	+	+++	-	-	-
• Commodité d'emploi (25 %)	+++	+++	+++	+++	+
• Prise en main et gestion des commandes	+++	++	+++	+++	+
• Utilisation en vissage	+++	+++	+++	+++	+
• Bruit/Sensation de vibration	+++	+++	+++	++	+++
NOTE GLOBALE (100 %)	16,5/20	14/20	13,5/20	12,5/20	12/20

Caractéristiques communes : éclairage de la zone de travail, à l'exception d'Ikea. (1) En vente chez Castorama et Brico Dépôt. (2) En vente chez Leroy Merlin.

• les indicateurs se trouvent soit sur la batterie (AEG, Dexter, Einhell, Makita, Metabo, Parkside, Ryobi et Skil), soit – un peu moins pratique – sur la perceuse (Bosch et Peugeot).

► **Le temps de charge** dépend notamment de la capacité de la batterie (Ah) et de l'intensité du courant du chargeur. Plus son ampérage (A) est important, plus le chargement est rapide. Sur ce point, la Ryobi déçoit, avec le deuxième temps de charge le plus long du comparatif (2 h 28 min). Mais cette durée s'explique par la grande capacité de la batterie (5 Ah), la plus importante de l'échantillon : il faut du temps pour en faire le plein. La fourniture d'une seconde batterie compense également ce "défaut". La batterie la plus lente à charger est celle de la Black+Decker (3 h

Vu les temps de charge, prévoyez une seconde batterie.

36 min). Son chargeur est clairement sous-dimensionné : 0,4 A, contre 3 A pour celui d'Einhell à capacité de batterie égale (1,5 Ah). Les modèles dont la charge est la plus rapide sont ceux d'Einhell (30 min) – heureusement, vu la faible autonomie de sa batterie – et de Metabo (43 min).

► **Si vous envisagez des travaux un peu longs**, une seconde batterie est indispensable. Les références les moins chères en font l'économie (Black+Decker, Dexter, Einhell, McKenzie, Parkside et Skil). À moins de 100 €, la Mac Allister est la seule à en fournir deux. À noter, la Ryobi est livrée avec deux batteries, mais de capacités différentes (5 Ah et 2 Ah).

POIDS, PRISE EN MAIN, DES POINTS À VÉRIFIER

► **Dans le choix d'un matériel électroportatif**, le poids est un élément à ne pas négliger. Les modèles les plus lourds, AEG et Peugeot, flirtent avec les 2 kg. La Ryobi et la Parkside n'en sont pas loin non plus avec leur 1,7 kg. Mais, à la décharge de la Ryobi, ses performances font qu'il n'est pas nécessaire de la tenir longtemps pour réaliser ses tâches. À l'opposé, les modèles de Black+Decker, de Bosch, de McKenzie, de Makita et de Skil sont les plus légers : proches d'1 kg. La répartition du poids est également à prendre en compte. Par exemple, la Mac Allister est déséquilibrée vers le mandrin, ce qui est susceptible de générer de la fatigue supplémentaire.

► **La prise en main** a son importance. Une poignée fine (Black+Decker, Dexter, Metabo et Worx) permet une bonne tenue, surtout pour des petites mains.

► **L'utilisation du mandrin doit être simple**, rapide et permettre de changer sans effort de foret de perçage et d'embout de vissage en cours de travaux. Deux modèles péchent sur ce point : ceux d'Einhell et de Black+Decker présentent des difficultés de serrage.

DES ACCESSOIRES QUI FACILITENT LA VIE

► **Les commandes de la visseuse** sont la bague de réglage du couple, l'inverseur de rotation (visser/dévisser), la gâchette et le sélecteur de vitesse pour les outils qui en proposent deux. Elles doivent être faciles à manœuvrer. Ce qui n'est pas le cas des deux sélecteurs de la Parkside, ou du sélecteur de vitesse de la Mac Allister et de la Peugeot.

► **Seulement quatre perceuses-visseuses** sont livrées avec des accessoires. Bosch est la plus généreuse



avec 14 forets (7 bois et 7 acier) et 24 embouts ; AEG fournit 16 forets (6 acier, 5 bois et 5 béton) et 10 embouts de vissage ; Worx, 8 forets acier et 7 embouts ; Peugeot, 5 forets et 1 embout double tête ; Parkside, 8 forets acier et 8 embouts.

► **Le transport dans une mallette rigide** est ce qu'il y a de mieux pour protéger l'outil. Sept fabricants ont privilégié cette option (AEG, Dexter, Makita, Metabo, Parkside, Peugeot et Worx). Trois ont préféré une valise souple, moins protectrice (Bosch, Mac Allister et Ryobi). Et quatre – les trois modèles les moins chers (Black+Decker, Einhell et McKenzie) et Skil – ne fournissent aucun accessoire de transport.

LE TOURNEVIS, POUR DE PETITS BRICOLAGES

Pour ceux qui n'auraient que quelques dizaines de vis à manipuler à l'occasion du montage de meubles, une perceuse-visseuse s'avère surdimensionnée. Le tournevis sans

fil, qui dispose d'un moindre couple et de vitesses plus lentes, convient à ce genre de tâche. Nous en avons comparé cinq.

► **Les performances sont correctes pour tous.** Le modèle de Bosch et celui d'Ikea sortent cependant du lot, avec une bonne efficacité de serrage.

► **L'autonomie n'est pas non plus prise en défaut** sur les tournevis. En revanche, pour quatre des modèles testés, la charge prend plusieurs heures. Elle est même extrêmement lente pour celui d'Ikea (4 h 43 min) ! Le Mac Allister est de loin le plus rapide, avec seulement 50 minutes.

► **À l'usage, aucun outil ne démerite**, si ce n'est celui d'Ikea pour sa gâchette à double fonction interrupteur/commutateur de sens peu appréciée par nos bricoleurs. La poignée du modèle Mac Allister, qui peut adopter la position pistolet ou tige, constitue un plus.

Compte tenu des résultats aux essais et du jury, mais aussi de son prix (celui du Bosch avoisine le coût d'une perceuse-visseuse), le tournevis Mac Allister a toute sa place dans votre boîte à outils. •

PASCAL NGUYỄN

Ingénieur : THIERRY MARTIN



LES MEILLEURES PERFORMANCES

18/20

Ryobi - R18PD3-252S - 200 €

Avec cet outil, vous n'aurez peur de rien ! Il affiche les meilleures performances en perçage et en vissage. Il est livré avec deux batteries d'une grande autonomie. L'ergonomie n'est pas en reste. Seul son poids relativement important peut gêner.



15/20

Mac Allister - MSCD18-Li-2 - 95 €

Elle montre de bonnes performances, grâce notamment à la fonction "percussion", qu'elle est la seule perceuse à moins de 100 € à proposer. Très bonne prise en main, malgré un déséquilibre vers le mandrin. Il manque un témoin de charge de la batterie.

À retenir

► **Les perceuses-visseuses les moins chères** se sont montrées peu efficaces. Un prix plancher de 90 € est à envisager pour l'achat d'un équipement aux performances correctes.

► **La fonction "percussion"** des perceuses-visseuses testées est suffisante pour quelques incursions dans le béton, mais pas pour un usage intensif.

► **Une bonne autonomie** et une seconde batterie sont à exiger d'une perceuse-visseuse pour travailler au long cours.

► **Pour des usages intensifs**, vérifiez que le poids et la prise en main ne présentent pas un handicap pour vous.

► **Pour de menus travaux**, un tournevis sans fil d'une vingtaine d'euros peut être suffisant.



LES NOUVEAUX RENDEZ-VOUS DU MOIS

• **2** Lundi au vendredi
à 10 h 10
Samedi à 10 h 40

• **3** Lundi au vendredi
à 10 h 45
Samedi à 11 h 15

• **4** Lundi, mardi, jeudi et vendredi à 13 h 30
Samedi et dimanche à 13 h 30

• **5** Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 14 h 30

franceinfo:

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 13 h 00 et 18 h 00
Samedi et dimanche à 13 h 00 et 20 h 00

En replay sur france.tv



Près de 500 émissions ConsoMag à revoir sur le site

www.inc-conso.fr



L'AVANCE IMMÉDIATE POUR LES CLIENTS D'UN ORGANISME DE SERVICE À LA PERSONNE

Avec l'Institut national de la consommation (INC) et l'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf)

Première diffusion le mardi 12 avril

LE DROIT DE RÉTRACTATION

Avec l'Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur (Adéic)

Première diffusion le mercredi 13 avril

BIEN LIRE SON CONTRAT D'ASSURANCE (GARANTIES ET EXCLUSIONS)

Avec l'Association Force ouvrière consommateurs (Afoc)

Première diffusion le jeudi 14 avril

COMMENT CHANGER DE BANQUE

Avec l'Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs (ALLDC)

Première diffusion le vendredi 15 avril

CALCULER LA SURFACE D'UN LOGEMENT SELON LA LOI CARREZ

Avec la Confédération générale du logement (CGL)

Première diffusion le lundi 18 avril

DÉJOUEZ LES PIÈGES DU MARKETING DANS LES RAYONS

Avec l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)

Première diffusion le mardi 19 avril

2022, LES NOUVELLES LIMITATIONS DE L'USAGE DES PLASTIQUES

Avec l'Union laïque et citoyenne des consommateurs (ULCC)

Première diffusion le mercredi 20 avril

LE TICKET DE CAISSE

Avec la Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC)

Première diffusion le jeudi 21 avril

LES SALONS DE BEAUTÉ ET DE COIFFURE

Avec la Confédération syndicale des familles (CSF)

Première diffusion le vendredi 22 avril



Lucie Martinez

La présentatrice de ConsoMag vous donne rendez-vous sur France Télévisions et sur les réseaux sociaux. Pour intervenir dans ConsoMag, rejoignez-nous sur les réseaux.

AdBlue

Le nouveau talon d'Achille des diesels récents

Zoom

Vous avez un véhicule diesel doté d'un filtre à oxydes d'azote ? Ce dispositif utilise un additif, l'AdBlue, pour limiter les émissions nocives. Mais il pose lui-même quelques problèmes...

Vous êtes nombreux à déplorer des soucis liés au dernier système de dépollution installé sur les diesels : le filtre à oxydes d'azote (filtre à NOx), aussi appelé catalyseur SCR, qui s'est généralisé depuis sept ans. Son fonctionnement nécessite un additif, l'AdBlue, stocké dans un réservoir supplémentaire de 10 à 25 l.

UNE CONSOMMATION PLUS ÉLEVÉE QU'ANNONCÉ

Les premiers soucis constatés ont concerné la consommation d'AdBlue. Quand les constructeurs indiquaient un besoin de refaire le plein tous les 15 000 à 20 000 km, plusieurs automobilistes ont vu une alerte s'afficher avant 5 000 km. En particulier sur des modèles Audi et BMW dotés d'un moteur diesel à six cylindres.

Un fonctionnement simple... quand ça marche

• **Solution composée d'eau déminéralisée et d'urée, l'AdBlue est injecté dans l'échappement durant les phases de décélération. À haute température, il réagit avec les oxydes d'azote et les transforme en eau et en azote (un gaz inoffensif). Les premiers filtres SCR ont été installés en 2009. Ils se sont généralisés à partir de septembre 2015, avec le passage à la norme de pollution Euro 6. Depuis l'été 2018, ils équipent tous les diesels.**



Si votre diesel est équipé de cet orifice de remplissage à côté de la goulotte de carburant, c'est qu'il possède un filtre à NOx et qu'il faudra faire le plein d'AdBlue périodiquement.

Alerte impossible à contourner : lorsqu'il ne reste que quelques décilitres, le moteur peut se mettre à fonctionner en mode dégradé (puissance et vitesse qui plafonnent à des niveaux bas). Et, à épuisement total d'AdBlue, la voiture ne démarre plus.

ATTENTION À LA PRISE EN CHARGE

Sur les diesels plus récents, les problèmes les plus fréquents affectent les Citroën et Peugeot – surtout les modèles de 2015, et jusqu'à ceux de 2018. Il s'agit de déformations du réservoir (dont le remplacement coûte de 1 100 à 1 400 €), d'aléas de fonctionnement du capteur de niveau, de fuites au niveau de l'injecteur d'AdBlue pouvant endommager le filtre à NOx (autour de 1 000 €). Totalement sous garantie durant

un temps, ces interventions ne sont ensuite plus couvertes à 100 %. Les petits rouleurs se retrouvent pénalisés. Selon nous, ces pannes devraient être prises en charge à 100 % pour les voitures de moins de cinq ans ou affichant moins de 150 000 km. Au-delà, un barème dégressif serait admissible ; mais pour des voitures de six ans et 90 000 km, la prise en charge devrait être de 70 % ou 80 %, et ne pas tomber à 50 % comme cela se voit souvent.

Dans le groupe Volkswagen (Audi, Seat, Skoda, Volkswagen) surviennent aussi des incidents : sur les moteurs 2.0 TDI, une sonde ou une pompe parfois défaillante, des problèmes sur l'injecteur ou sur le réchauffeur. Là aussi, des prises en charge importantes seraient appréciables.●

JEAN-RÉMY MACCHIA

Occasion Vendez vos livres sur Internet !

Enquête

Comment vendre ses ouvrages en ligne et quelle somme d'argent espérer en obtenir ? Pour le savoir, nous avons passé au crible quatre applications de sites spécialisés dans le rachat de livres.

Ah, ces livres qui gisent sur la table du salon ou qui s'entassent sous le lit ! Certains les gardent précieusement dans leur bibliothèque, quand d'autres préfèrent s'en séparer. Sur Internet, plusieurs sites proposent de les reprendre contre des euros. Parmi eux, l'allemand Momox, l'un des plus gros catalogues de livres d'occasion du marché, en rachète des milliers tous les jours.

Gibert, qui a fermé plusieurs points de vente physiques ces dernières années, n'a pas dit son dernier mot et rachète toujours pléthore d'ouvrages.

CODE-BARRES SCANNÉ, PRIX DE RACHAT AFFICHÉ

RecycLivre et Ammareal, moins connus, tentent aussi de faire main basse sur votre bibliothèque. Mais quels sites d'occasion reprennent

les livres au meilleur prix ? Première étape avant d'espérer vendre ses livres : télécharger sur son smartphone, à partir des kiosques Android ou Apple, l'application du revendeur – RecycLivre Rachète, Momox, Ammareal ou Je vends (pour Gibert). Après installation, vous devez créer votre compte. Scannez ensuite chaque code-barres de vos livres à l'aide de la fonction "scan" dans

Quatre applications testées



Momox



**Je vends
(Gibert)**



**RecycLivre
Rachète**

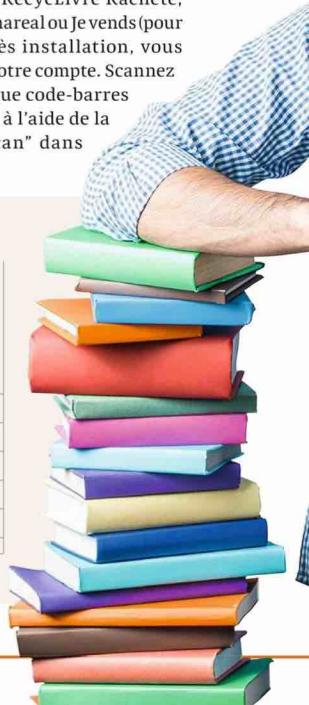


Ammareal

- **Nombre de livres en vente annoncé**
- Rachat en boutique
- **Nombre de livres repris sur 12**
- Prix total de reprise
- Montant minimum pour vendre
- Frais d'envoi

2 millions	500 000	1,1 million	790 000
Non	Oui	Non	Non
11	12	9	6
7,65 €	17,80 €	2,11 €	2,99 €
10 €	10 €	12 €	10 €
Non	Oui (*)	Non	Non

Test réalisé le 8 février 2022 via les applications dédiées. (*) 15 % via Mondial Relay, 30 % via La Poste.



l'application pour connaître les conditions de reprise.

Chaque ouvrage est identifié et le verdict est instantané. Soit le livre est refusé – il est alors invendable sur la plateforme –, soit son prix de rachat s'affiche.

L'ÉTAT DU LIVRE EST CONTRÔLÉ

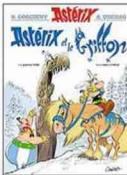
Notez que trois plateformes (Momox, Gibert et Ammareal) reprennent vos articles à partir d'une vente minimale de 10 €. Un palier qui grimpe à 12 € chez RecycLivre. Attention : l'offre de rachat ne tient pas compte

de l'état du livre, jugé sur pièces par le professionnel. Si l'ouvrage ne satisfait pas aux conditions de reprise du marchand, détaillées sur son site – à lire absolument avant de conclure une vente –, aucune somme n'est versée. À titre d'exemple, Gibert ne reprend pas de livre à la couverture déchirée, annoté ou gondolé d'humidité. Pour le récupérer, il faudra payer le colis retour ou accepter qu'il parte à la benne ou au recyclage.

L'ENVOI DU COLIS, SOUVENT GRATUIT

Après avoir validé son panier, le vendeur reçoit une étiquette prépayée par mail, à imprimer et à coller sur son colis. Il ne reste plus qu'à déposer ce dernier dans un point Mondial Relay ou à l'expédier par La Poste. Seul Gibert facture l'envoi : 15 % du montant total de reprise via Mondial Relay, 30 % via La Poste. Le mieux, si possible, est de se rendre dans un point de collecte Gibert pour revendre ses livres sans frais.

Une fois le contrôle qualité des ouvrages effectué par le



PRIX GONCOURT 2021

*La Plus Secrète
Mémoire des hommes,
Mohamed Mbougar Sarr (Goncourt 2021).*

*Astérix et le Griffon,
Jean-Yves Ferri
et Didier Conrad.*



*One Piece, tome 100,
Eiichiro Oda.*

TOP 2021 GIBERT

professionnel, l'argent est versé par virement au vendeur, sous trois semaines au maximum. Combien peut-on espérer pour la vente de ses livres auprès de ces repreneurs ?

Pour se faire une idée des tarifs pratiqués, nous avons scanné, avec

**Pour les tarifs de reprise,
Gibert est de loin le plus généreux.**

chacune des quatre applications, 12 livres d'occasion*. Résultats des courses ? Gibert se montre de loin le plus généreux : non seulement il rachète 12 livres, mais il pro

pose un montant total de reprise de 17,80 €. C'est presque dix fois plus que RecycLivre, qui n'offre que 2,11 € pour 9 ouvrages ! Avec seulement 6 livres rachetés sur 12 pour 2,99 €, Ammareal se montre le plus sélectif. Momox, quant à lui, rachète 11 ouvrages pour 7,65 €.

Dans le détail, les tarifs de reprise des livres oscillent d'environ 2 € pour *Le Bruit et la fureur* et *les Mémoires d'Hadrien...* à 15 petits centimes pour *Le Lambeau et Lune sanglante* ! Pour fixer leurs prix, les quatre commerçants utilisent leur propre algorithme considérant plusieurs critères, comme l'état des stocks et la

* Nos 12 livres testés à la revente et à l'achat : *Harry Potter et les Reliques de la mort* (J. K. Rowling), *Des fleurs pour Algernon* (Daniel Keyes), *Les Larmes noires sur la terre* (Sandrine Collette), *Mémoires d'Hadrien* (Marguerite Yourcenar), *American Psycho* (Bret Easton Ellis), *Impact* (Oliver Norek), *Le Lambeau* (Philippe Lançon), *Le Bruit et la fureur* (William Faulkner), *Le Château* (Franz Kafka), *Lune sanglante* (James Ellroy), *Le Montespan* (Jean Teulé), *Mémoire de fille* (Annie Ernaux).



demande côté acheteurs. « Un livre populaire sera toujours repris plus cher qu'un ouvrage boudé par les lecteurs », résume Heiner Kroke, directeur général de Momox.

LES LIVRES PRIMÉS ONT LA COTE

Selon les repreneurs interrogés, les livres publiés récemment, c'est-à-dire il y a trois ou quatre mois, ont en général bien plus de valeur que les autres. « *Anéantir, le dernier* Michel Houellebecq, vendu d'occasion à 80 % de son prix initial [soit environ 20 €, NDLR] sur notre plateforme, se rachète à un montant assez élevé », affirme Renan Ayrault, fondateur d'Ammareal. À 11,51 € pour être précis ! Le dernier ouvrage de Pierre Lemaitre, *Le Grand Monde*, est repris à 9,59 € sur Momox, qui offre également un peu plus de 4 € pour la bande dessinée *Astérix* et *le Griffon*. Les ouvrages primés, souvent recherchés, ont aussi la cote sur les applications de reprise. Restent les valeurs sûres, comme les tomes de la saga Harry Potter ou les mangas One Piece et Naruto, massivement repris et revendus depuis des années. •



Romans, BD... Où les trouver à moindre coût ?

Quel site de livres d'occasion propose les tarifs les plus compétitifs ? Et pour quels ouvrages ? Pour répondre à ces questions, « 60 » a testé pour vous six plateformes en ligne.

En France, depuis l'adoption du prix unique du livre en 1981, les tarifs des ouvrages neufs restent fixes d'une enseigne à l'autre (les libraires peuvent appliquer une ristourne de 5 % maximum). Un encadrement tarifaire qui n'a plus cours lorsqu'ils sont revendus d'occasion. Il est alors possible, en principe, de réaliser de substantielles économies. « Nos ouvrages d'occasion sont vendus deux à trois fois moins cher qu'en librairie traditionnelle », estime par

exemple David Lorrain, fondateur du site RecycLivre. D'autres plateformes de livres de seconde main annoncent des rabais allant jusqu'à 70 % par rapport au prix du neuf.

DES RÉFÉRENCES DIFFICILES À DÉNICHER

Pour savoir où faire la meilleure affaire, nous avons visité six librairies spécialisées dans la vente d'occasion, les quatre revendeurs de ce dossier (momox-shop.fr, recyclivre. com, ammareal.fr, gibert.com) ainsi

que label-emmaüs.co et livrenpoche.com qui, contrairement aux autres enseignes, revendent des livres issus de dons. Nous avons recherché les 12 livres testés dans la partie revente. Résultat, hormis Label Emmaüs, les cybermarchands ne proposent pas tous les ouvrages de notre liste à la vente, en particulier Livrenpoche n'en possède que 8 sur 12. Recyc-Livre, Ammareal et Gibert frôlent, eux, le carton plein avec 11 livres disponibles. Malgré son catalogue conséquent, Momox ne détient que 9 références.

Sur nos 12 livres, Mémoire de fille (Annie Ernaux) est le plus difficile à trouver : seuls Label Emmaüs, Ammareal et Gibert le proposent à

la vente. Avant de trouver un livre en particulier, il faut donc parfois fouiller les catalogues de plusieurs sites.

DE GROS ÉCARTS DE PRIX ENTRE LES PLATEFORMES

Deuxième constat : les tarifs des livres varient en fonction de leur état, allant généralement d'« acceptable », le rang le plus faible, à « comme neuf ». Dans les faits, plusieurs euros peuvent séparer un livre en bon état de sa version abîmée.

Bon point, Ammereal est le seul à fournir une description physique de chaque livre. « Légères traces d'usure sur la couverture », « salissures sur la tranche », ou encore « jaquette abîmée », précise ainsi le site selon l'état de l'ouvrage. Seul Gibert n'indique pas la qualité, annonçant un standard « très bon état » pour tous ses livres. Sur les tarifs proposés, nous avons constaté d'importants écarts entre les plateformes. *Le Montespan* (Jean Teulé) est vendu 1,69 € chez

Livrenpoche... et 4,50 € chez Gibert ! Même constat avec *American Psycho* (Bret Easton Ellis), commercialisé 2,06 € sur Label Emmaüs et vendu à 5,30 € par Gibert, décidément l'enseigne la plus chère du panel. Un résultat qui n'est guère surprenant, puisque la plateforme française rachète aux particuliers les livres à des tarifs plus élevés que la concurrence. Logiquement, les prix à la revente sont tirés vers le haut et il arrive que les montants de certains livres vendus d'occasion chez Gibert avoisinent à 1 € près les tarifs d'ouvrages neufs. Les acquérir à ces conditions tarifaires n'est donc pas forcément intéressant, sauf s'ils sont en rupture de stock dans les circuits de distribution classiques du livre neuf.

LE LAMBEAU À 2,52 € CONTRE 8,70 € NEUF

Dans tous les cas, les économies sont au rendez-vous et il n'est pas rare que les prix soient divisés par deux, voire par trois ! Jugez plutôt : sur Momox, *Lune sanglante* (James Ellroy) est vendu 2,95 € au lieu de 8,80 € en librairie traditionnelle. Sur Label Emmaüs, *Le Lambeau* (Philippe Lançon)



s'achète 2,52 € contre 8,70 € en poche neuf. *Le Bruit et la fureur* (William Faulkner) est, quant à lui, proposé à 2,48 € sur Ammereal, contre 9,40 € dans sa version première main.

LA LIVRAISON, OFFERTE DANS CERTAINS CAS

Côté livraison, les frais de port sont souvent offerts passé un certain montant d'achat : 20 € pour Livrenpoche, 25 € pour Label Emmaüs, et 30 € pour Ammereal et Gibert. En dessous, il faudra payer entre 2 et 4 €. Sur son site, Recy-

Seul Momox ne facture aucun frais de livraison. Surprenant !

Livre annonce inclure le prix de l'envoi dans le tarif de ses ouvrages. Seul Momox ne facture aucun frais de livraison. Une largesse surprenante au regard de la localisation lointaine de ses entrepôts, en Pologne et en Allemagne. A contrario, tous les lieux de stockage des autres sites testés se trouvent en France.

Au moment de la réception du colis, vous constatez que la marchandise ne correspond pas à la commande ? Il faudra soit remplir un formulaire de remboursement, soit joindre le service client (voir les conditions générales de vente du site).•

ADRIAN DE SAN ISIDORO

Extensions de navigateur

Pour surfer aisément

et sans risque

Pratique

Filtrer les publicités, améliorer la sécurité et apporter de nouvelles fonctionnalités... Les extensions promettent de booster votre navigateur Internet. Avant d'en adopter, voici ce que vous devez savoir.

Lorsqu'il achète une voiture neuve, le consommateur se voit proposer des options, des équipements supplémentaires susceptibles d'améliorer son confort, sa sécurité et quelques aspects pratiques. Sur le même principe, mais pour son ordinateur et plus précisément son navigateur Internet, l'internaute dispose d'extensions. Il s'agit de petits logiciels à télécharger qui, là aussi, permettent d'accroître son confort et sa sécurité, de simplifier son usage du Web tout en lui offrant des fonctionnalités pratiques ou ludiques. Bonne nouvelle : à la différence des options automobiles, 90 % des extensions sont gratuites.

OÙ LES TROUVER ?

Il en existe des dizaines de milliers. Notamment pour les quatre principaux navigateurs : Chrome (qui représentait 58 % du marché en 2021), Safari (20,7 %), Firefox (8,2 %) et Edge (4,92 %). Chacun d'eux dispose de sa propre bou-

ture d'extensions, à l'image des smartphones et de leurs "stores" d'applications.

Ces boutiques sont accessibles via les paramètres du navigateur (recherchez la mention ou le pictogramme en forme de pièce de puzzle) ou, à défaut – et pour trois d'entre eux : Chrome Web store^(*) ; Firefox ADD-ONS Extensions ; Microsoft modules complémentaires Edge –, en tapant directement l'adresse correspondante.

COMMENT LES INSTALLER ?

Les extensions y sont classées par catégories (divertissement, photos, productivité, etc.). Sélectionnez-en une pour accéder à son descriptif ainsi qu'aux avis des utilisateurs. Cliquez sur le bouton Installer et... c'est tout : l'outil est instantanément opérationnel.

Pour afficher la liste de vos extensions afin de les désactiver, les désinstaller ou d'effectuer des réglages (afficher un bouton dans l'interface du navigateur, par



exemple), rendez-vous dans les paramètres via le pictogramme en forme de pièce de puzzle.

QUELS TYPES D'OUTILS SONT DISPONIBLES ?

Rien que pour Chrome, il existe près de 200 000 extensions... Les bloqueurs de publicités, tels uBlock

BON À SAVOIR
Si vous adoptez un bloqueur de publicité, la plus populaire des extensions, vous devrez sans doute le désactiver ponctuellement. Pour remplir un formulaire dans une deuxième fenêtre, par exemple. Notez aussi que certains sites Web refuseront de vous laisser accéder à leurs pages si vous ne désactivez pas votre bloqueur de publicité.



Origin ou AdBlock, figurent parmi les outils les plus recherchés et les plus utilisés. Ils sont conçus pour empêcher les pubs de s'afficher dans des fenêtres pop-up qui se superposent à la fenêtre principale. Autres extensions plébiscitées, celles qui régulent la luminosité des écrans, comme Dark Reader, et qui permettent de basculer l'interface claire des sites Web vers un thème sombre, afin de soulager la fatigue oculaire. Les correcteurs orthographiques, dont LanguageTool est l'un des

Installez-les depuis les kiosques officiels des navigateurs.

En 2020, l'éditeur d'antivirus Avast avait ainsi identifié une trentaine d'extensions malveillantes qui ont infecté près de trois millions de personnes. Les navigateurs tentent, bien évidemment, de lutter contre

meilleurs représentants, sont également populaires, tout comme les traducteurs (Google Traduction), les calculatrices ou les convertisseurs de devises. On trouve aussi des extensions pour s'informer sur la météo, gérer ses gains de cashback ou simplement jouer – c'est de loin la section des "stores" la plus fournie.

À noter, enfin, les extensions faisant office de raccourcis vers des logiciels, pratiques pour ouvrir son antivirus, son mail ou encore son gestionnaire de mots de passe en un clic depuis son navigateur.

CERTAINES EXTENSIONS SONT-ELLES PROBLÉMATIQUES ?

Avec les extensions, c'est un peu comme avec les logiciels : certaines sont plus indiscrètes que d'autres. Notamment parmi celles de la catégorie jeux et divertissement. Posez-vous la question si vous vous trouvez dans cette situation : pourquoi un simple petit jeu d'arcade demande-t-il à accéder à mon historique, aux onglets de mon navigateur ou à mon activité ? Si tel est le cas, refusez. « Il faut avoir conscience que l'utilisateur va ouvrir

aujourd'hui l'extension tout ce qu'il fait avec son navigateur », avertit Jérôme Notin, du site gouvernemental sur les menaces numériques cybermalveillance.gouv.fr. Pour un développeur peu scrupuleux, la tentation est donc forte.

ces outils malfaisants en indiquant à l'utilisateur, via une fenêtre pop-up lors du téléchargement d'une extension, quelles données seront scrutées. En conclusion, restez vigilant, même si la grande majorité de ces petits logiciels ne posent pas de problème.

COMMENT FAIRE SON CHOIX ?

Installez toujours les extensions depuis les kiosques officiels des navigateurs, c'est la règle numéro un. Écartez celles proposées à partir de tout autre site Internet.

Privilégiez, de préférence, celles publiées sous licence libre et surtout celles dont la communauté d'utilisateurs a une certaine ampleur. « D'une manière générale, prendre des extensions qui ont pignon sur rue est une manière de limiter les risques », précise Armand Heslot, chef du service de l'expertise technologique de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Une démarche facile à adopter : si 90 % des extensions du Chrome web store, par exemple, comptent moins de 1 000 utilisateurs, il en reste encore quelques dizaines de milliers...

PEUT-ON EN INSTALLER BEAUCOUP SUR UN MÊME NAVIGATEUR ?

Il peut être tentant de s'équiper de dizaines d'extensions, mais ce n'est pas un choix prudent. « Plus on augmente le nombre d'outils, plus on multiplie la surface d'attaque, indique Jérôme Notin. D'autant qu'une extension qui n'est pas mise à jour peut être source de vulnérabilité. Si on ne se sert pas d'une l'une d'elles, il ne faut pas hésiter à la désinstaller. » Enfin, possester trop d'extensions peut être source de ralentissements. •

ROMAIN LESCURIEUX

(*) <https://chrome.google.com/webstore/category/extensions> ; <https://addons.mozilla.org/fr/firefox/extensions> ; <https://microsoftedge.microsoft.com/addons/Microsoft-Edge-Extensions-Home>

Complétez votre

Découvrez nos anciens numéros

Une mine d'informations utiles pour consommer juste et en parfaite connaissance de cause



N° 578 (Mars 2022)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Thé noirs, thés verts à la menthe, infusions à base de verveine, infusions détox
- Brosses à dents électriques, hydropulseurs
- Sites de vente entre particuliers



N° 577 (Février 2022)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Cosmétiques solides
- Robots pâtissiers
- Imprimantes



N° 576 (Janvier 2022)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Desserts lactés (mousses et crèmes)
- Lave-vaisselle
- Opérateurs mobiles et fournisseurs d'accès à Internet



N° 575 (Décembre 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Le vrac (sucré, lentilles, riz, amandes, huile, liquide vaisselle, savon)
- Les meilleures champagnes et foies gras
- Les smartphones (photos)



N° 574 (Novembre 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Compléments alimentaires anti-stress et pour le sommeil
- Miels
- Lave-linge
- Smartphones reconditionnés



N° 573 (Octobre 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Céréales et chocolat du petit déjeuner
- Microplastiques
- Écouteurs sans fil



N° 572 (Sept. 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Nettoyants ménagers
- Pains industriels
- Syndics en ligne



N° 571 (Juil.-août 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Produits solaires
- Les téléviseurs 4K
- Les bières artisanales



N° 570 (Juin 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Boissons d'été
- Complémentaires santé
- Climatiseurs mobiles
- Sites de rencontres



N° 569 (Mai 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Vélos électriques
- Taille-haies
- Caméras de surveillance



N° 568 (Avril 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Crèmes antirides
- Le prix de l'eau
- Livraison de repas à domicile
- Voitures d'occasion

+ SIMPLE
+ PRATIQUE
+ RAPIDE



Passez votre commande en ligne
sur <https://www.60millions-mag.com>
ou sur l'appli 60 Millions



collection

Découvrez nos hors-séries

Des guides pratiques et complets sur les sujets de la vie quotidienne



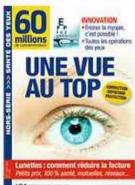
HS 213
(Avril 2022)
6,90 €



HS 212
(Février 2022)
6,90 €



HS 211
(Janvier 2022)
6,90 €



HS 136S
(Octobre 2021)
6,90 €



HS 210
(Septembre 2021)
6,90 €



HS 135S
(Août 2021)
6,90 €



HS 209
(Juin 2021)
6,90 €



HS 134S
(Avril 2021)
6,90 €



HS 206
(Janvier 2021)
6,90 €



HS 132S
(Septembre 2020)
6,90 €

Et aussi...



60 millions

ÉQUIPEMENT & LOISIRS

14,90 € + 1 €
de frais de port

Un an d'essais et d'enquêtes
Des téléviseurs 4K aux machines à laver, en passant par les vélos électriques, les aspirateurs ou les caméras de surveillance, retrouvez une année de tests et d'enquêtes de «60» consacrés à l'équipement de la maison et aux loisirs. Plus de trente sujets éclairés par les meilleurs experts.

Si vous souhaitez recevoir cet ouvrage de 148 pages, rendez-vous sur le site www.60millions-mag.com ou page 37.



BON DE COMMANDE

579

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs – Service Abonnements – Libre réponse 55166 – 60647 Chantilly Cedex

Je coche les cases des numéros mensuels ou hors-séries que je souhaite recevoir :

		PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	PRIX TOTAL
Hors-séries	<input type="checkbox"/> HS 213 <input type="checkbox"/> HS 212 <input type="checkbox"/> HS 211 <input type="checkbox"/> HS 136S <input type="checkbox"/> HS 210 <input type="checkbox"/> HS 135S <input type="checkbox"/> HS 209 <input type="checkbox"/> HS 134S <input type="checkbox"/> HS 206 <input type="checkbox"/> HS 132S	6,90 €		
Mensuels	<input type="checkbox"/> N° 578 <input type="checkbox"/> N° 577 <input type="checkbox"/> N° 576 <input type="checkbox"/> N° 575 <input type="checkbox"/> N° 574 <input type="checkbox"/> N° 573 <input type="checkbox"/> N° 572 <input type="checkbox"/> N° 571 <input type="checkbox"/> N° 570 <input type="checkbox"/> N° 569 <input type="checkbox"/> N° 568	4,80 €		
Frais de port		1 € par produit		

TOTAL

MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :
Email :

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire

N° :
Expire fin :

Date & signature obligatoires

ARGENT & LOGEMENT

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
PAR MARIE PELLEFIGUE AVEC LAURENCE OLLIVIER

Le grand écart des tarifs bancaires

Le dernier baromètre réalisé par Meilleurebanque.com pour *Le Monde*, portant sur les tarifs bancaires de 117 établissements, indique une baisse moyenne de 0,16 % en 2021. Mais ce chiffre cache de fortes disparités. Les établissements en ligne sont les moins gourmands, Boursorama Banque et Fortuneo dominant le classement tous profils de clients confondus. Pour les banques en réseau, les écarts sont importants. De l'une à l'autre, un profil "jeune inactif" se verra ainsi facturer entre 25 et 173,80 €/an pour les mêmes services. Un cadre versera entre 170 et 337,30 € annuellement et un senior de 128,70 à 255,90 €. Les utilisateurs 100 % mobiles (ne faisant jamais d'opération en agence) sont ceux qui paient le moins : entre 0 et 130,90 €/an.●



L'encadrement des loyers s'impose un peu plus

À partir du 1^{er} avril, les gestionnaires immobiliers mettant en location un logement situé dans une zone soumise à l'encadrement des loyers (28 agglomérations éligibles) devront indiquer les loyers plafonds

applicables au bien. Il s'agira du loyer de base hors charges, du loyer de référence majoré (fixé par arrêté préfectoral) et du complément de loyer si le logement dispose de caractéristiques ou d'éléments de confort particuliers. La mesure vise à rendre effectif cet encadrement, encore peu respecté dans plusieurs villes. Elle sera par la suite étendue aux petites annonces émises par les particuliers.●

Entrepreneurs et régime d'imposition

Les chefs d'entreprise, les artisans et les commerçants partis à la retraite entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021 ont désormais trois ans, au lieu de deux précédemment, pour céder leur entreprise et bénéficier de l'exonération de la plus-value de cession. Pour les autres, l'exonération totale de plus-value de cession est accordée si l'entreprise vaut moins de 500 000 €, et elle est partielle pour les sociétés valorisées à moins de 1 million d'euros.●

Une fiche INC pour vos travaux énergétiques

Vous avez entrepris des travaux de rénovation pour réduire la consommation énergétique de votre logement et vous rencontrez des problèmes avec l'entreprise qui les a réalisés ? L'INC a publié une fiche pratique qui indique la marche à suivre pour faire valoir vos droits. Simple, didactique, elle recense les sept points à respecter pour avoir gain de cause et éviter que d'autres consommateurs ne soient victimes.●

→ Lire la fiche pratique *Travaux de rénovation énergétique : que faire en cas de problèmes ?*, sur le site de l'Institut national de la consommation (inc-conso.fr).



8,6 %

C'est la (faible) part de l'économie mondiale qui est "circulaire", c'est-à-dire qui réutilise des matériaux consommés, selon le rapport 2022 de l'organisation Circle Economy.



Succession : qui paie des droits ?

La modification du barème des droits de succession est l'un des thèmes de la campagne présidentielle. Mais qui doit régler cet impôt ?

Le sujet des droits de succession s'est invité dans la campagne électorale, des candidats ayant annoncé qu'ils compaient les alourdir, d'autres les alléger. Détesté des Français, cet impôt très mal connu n'est pourtant réglé que dans une minorité des cas. En effet, la moitié des patrimoines transmis ne dépassent pas 50 000 € et 10 % des héritages seulement excèdent 550 000 €.

Pas de ponction entre époux

➤ Au moment d'un décès, le notaire reconstitue le patrimoine du défunt, c'est-à-dire qu'il en fait un inventaire, réintègre les donations datant de moins de quinze ans et retranche les dettes. Il obtient ainsi la valeur du patrimoine net. Première surprise : les mariés ou pacsés (à condition d'être désignés dans un testament pour ces derniers) ne paient pas de droits de succession. Deuxième point : chaque

enfant qui hérite de l'un de ses parents profite d'un abattement de 100 000 €, en dessous duquel il ne paie rien. Au-delà, la succession est taxée par tranches, allant de 5 % à 45 %, cette dernière étant appliquée pour les sommes dépassant 1 805 677 €. Selon un rapport du Sénat, ces situations, où conjoint et/ou enfants héritent, représentent près de 80 % des successions, avec un montant moyen reçu par le conjoint de 25 910 € et par enfant de 33 679 €. Soit sans droits à régler.

Bon à savoir : lorsqu'il n'y a pas d'héritier direct, le barème change et il est... très élevé. Ainsi, une sœur qui hérite de son frère profite d'un abattement de 15 932 €, puis voit la succession taxée entre 35 % et 45 %. Pour un neveu héritant d'une tante, le taux est de 55 % après un abattement de 7 967 €. Et entre concubins, de 60 % après un abattement de 1 594 €. De quoi alourdir la note. ● M.P.

CHAUFFAGE

Raccordez-vous à un réseau de chaleur

Avec la flambée du coût de l'énergie, beaucoup de particuliers réfléchissent à changer de mode de chauffage pour réaliser des économies. Si votre domicile est équipé d'une vieille chaudière au fioul, cela va même devenir une obligation légale, puisque vous ne pourrez plus la renouveler à compter du 1^{er} juillet. Une solution écologique – car issue de sources d'énergie renouvelables et locales – consiste à vous raccorder à un réseau de chaleur.



Ce mode de chauffage, accessible en zone urbaine, relie les bâtiments d'un quartier par des canalisations qui distribuent de la chaleur. Il se développe partout en France. Le nouveau site du service public France Chaleur urbaine (france-chaleur-urbaine.beta.gouv.fr) vous permet de savoir si votre logement peut être raccordé en vous fournissant une cartographie des réseaux proches de chez vous. ●

Tableau de bord

MONTAGNE : LES PRIX DU NEUF AU SOMMET

10 000 €

C'est le prix moyen, à l'achat, du mètre carré dans les Alpes françaises, selon

Athena Advisers, spécialiste de l'immobilier neuf de montagne. Pour éviter les tarifs au sommet, ne visez pas les stations les plus élevées. Dans le domaine des 3 Vallées, le prix varie ainsi de 10 000 à 14 000 €/m² à Saint-Martin-de-Belleville, situé à 1450 m d'altitude, quand il peut atteindre 22 000 et 30 000 €/m², respectivement, à Courchevel et Méribel, à plus de 1600 m. ●

Nom de la station (domaine)

Nom de la station (domaine)	Prix du neuf
• Val d'Isère	De 19 000 à 30 000 €/m ²
• Méribel (3 Vallées)	De 10 000 à 30 000 €/m ²
• Courchevel (3 Vallées)	De 13 000 à 22 000 €/m ²
• Megève (Portes du Mont-Blanc)	De 10 000 à 20 000 €/m ²
• Les Gets (Portes du soleil)	De 8 000 à 16 000 €/m ²
• Chamonix (Chamonix-Mont-Blanc)	De 9 000 à 15 000 €/m ²
• Alpe d'Huez	De 8 000 à 15 000 €/m ²

Source : Athena Advisers

Puis-je être remboursé après un achat ?

➤ Puis-je revenir sur un achat que je regrette ?

➤ C'est une question piège. Car la réponse varie en fonction de plusieurs critères. Si vous effectuez vos emplettes en magasin, en principe, une fois que vous êtes passé à la caisse, votre achat est ferme et définitif. Sauf si le commerçant propose un système du type "satisfait ou remboursé", auquel cas vous pourrez revenir sur votre décision, parfois plusieurs jours après l'opération, si vous remplissez les conditions requises.

➤ Et si je suis passé par un site de vente en ligne ?

➤ Vous bénéficiez d'un droit de rétractation minimum de quatorze jours – parfois étendu à trente jours – après votre commande sur le site d'un professionnel. Durant cette période, vous pouvez changer d'avis sans avoir à vous justifier. Une fois l'article renvoyé, le vendeur doit vous rembourser dans les quatorze jours. Attention, certains achats ne sont pas concernés par ce dispositif. C'est notamment le cas des transactions entre particuliers, des billets d'avion, des locations de voiture ou d'hébergement de vacances, des denrées alimentaires périssables ou des biens nettement personnalisés (comme des bijoux gravés à votre nom).

➤ Puis-je annuler la vente en raison d'un problème ?

➤ Que l'achat ait eu lieu en magasin ou en ligne auprès d'un professionnel, si le bien est affecté d'un défaut dit de « *conformité* » (il est endommagé, il diffère du descriptif, il ne fonctionne pas...), vous êtes protégé pendant deux ans à compter de la livraison. Il vous suffit d'activer la garantie de conformité auprès du vendeur, qui doit alors réparer ou remplacer l'article. Et, à défaut, soit vous rembourser contre restitution du bien, soit vous accorder une remise de prix. ●

➡ Lire les fiches *Vrai/faux : en magasin, quels sont mes droits ? et Acheter sur Internet en 10 questions-réponses* sur le site de l'Institut national de la consommation (inc-consor.fr).

*Institut national de la consommation



par
Patricia Foucher
Juriste à l'INC*

Formez-vous !

Depuis le 21 mars, l'Institut national de la consommation a lancé, en partenariat avec la Banque de France, un cours d'éducation financière, « *Monnaie et moyens de paiement* », sur la plateforme de formation en ligne France Université numérique (FUN). Destiné au grand public, ce cours compte trois modules : les fonctions et usages de la monnaie, les moyens de paiement traditionnels et nouveaux, reconnaître et éviter la fraude aux moyens de paiement. Vous pouvez vous y inscrire gratuitement jusqu'au 12 mai. ●



Les inégalités femmes/hommes dans le viseur

Les entreprises de plus de 50 salariés ont dû publier sur leur site Internet, le 1^{er} mars, une série d'indicateurs destinés à mesurer les écarts de rémunération entre leurs salariés femmes et hommes. Celles dont l'Index de l'égalité professionnelle (le score global) n'atteint pas 75/100 sont tenues de révéler les mesures qu'elles envisagent pour réduire cette disparité. Autre obligation, issue de la loi du 24 décembre 2021 et devant entrer en vigueur sous un an, pour accélérer l'égalité économique et professionnelle : les salaires ne pourront être versés que sur un compte (individuel ou joint) au nom du salarié ou de la salariée, pas sur celui d'un proche ou d'un tiers. ●

ARNAQUES

La liste noire de l'épargne s'étoffe

La dernière, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a ajouté 1202 sites à sa liste noire des arnaques et escroqueries financières, contre plus de 1000 en 2020. Elle recense ceux qui proposent des placements (livrets, assurance vie, etc.) sans y être

autorisés ou des produits et services financiers frauduleux (crédits, paiement en ligne...). La plupart usurpent l'identité d'établissements ayant pignon sur rue pour mieux tromper les épargnantes. Si vous

recevez des propositions par mail ou par téléphone, avant de souscrire le moindre placement, consultez le registre des agents financiers (regafif.fr), celui des organismes d'assurances (refassu.fr) et le site de l'Orias

(orias.fr) pour connaître les intermédiaires agréés – chacun disposant d'un numéro. Vous pouvez également utiliser l'application Protect Epargne. Crée par l'Autorité des marchés financiers, elle met régulièrement à jour une liste noire des escrocs et vous permet de signaler une fraude éventuelle. ●





PAUL GENDROT

Observatoire de l'inflation L'huile en pleine flambée

Notre observatoire de l'inflation «60»/NielsenIQ montre que les huiles de marques de distributeur ont augmenté de 2,8 % et de presque 7 % pour les premier prix.

Colza, tournesol, arachide, olivier et palme : voilà les principales plantes oléagineuses cultivées dans le monde. On en tire de l'huile végétale pour notre alimentation, des tourteaux pour celle des animaux, mais aussi des biocarburants.

Depuis vingt ans, la demande mondiale d'huile a explosé, proportionnellement à la démographie des pays émergents, sur fond d'évolution des modes alimentaires de leurs habitants. La Chine a, par exemple, triplé sa consommation. De même, la demande mondiale de viande – et donc de tourteaux pour l'alimentation animale – progresse plus vite que la population.

DES RENDEMENTS INSUFFISANTS

À ces raisons structurelles s'ajoutent quelques facteurs conjoncturels pour expliquer la hausse des prix. En 2021, la production européenne n'a pas dépassé 17 millions de tonnes (Mt) pour le colza et 30 Mt pour les oléagineux (tournesol, soja, pois). Bien loin des rendements espérés pour satisfaire les besoins des fabricants d'huiles alimentaires, de tourteaux et de biocarburants. Ajoutons

la baisse des récoltes au Canada et aux États-Unis pour cause de sécheresse. En Russie, la production de tournesol est en diminution et les tensions en mer Noire contribuent à maintenir très haut le prix du maïs des pays de l'Est.

DU JAMAIS VU DEPUIS PRÈS DE DIX ANS

Au total, les prix agricoles à la production ont bondi de plus de 10 % cet été en France, du jamais vu depuis près de dix ans. « Les deux tiers de cette augmentation s'expliquent par la hausse du prix des céréales et des oléagineux », confirme Annie Delort, du bureau des statistiques et de la prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Dans nos supermarchés, les huiles de marques de distributeur (MDD) ont bien augmenté : + 2,84 % pour les MDD standard et presque 7 % pour les premier prix. Les marques nationales n'ont, elles, renchéri que de 1,15 %, ce qui limite l'augmentation moyenne des huiles à 1,85 %, mais il faut s'attendre à un bond ce printemps, à l'issue des négociations annuelles entre fabricants et distributeurs. •

LIONEL MAUGAIN

Retrouvez la rubrique et la liste des produits de notre panier sur : www.60m.fr/panier

TROIS PRODUITS EN HAUSSE

Pâtes alimentaires	+ 9,9 %
Huile	+ 1,85 %
Café torréfié	+ 1,71 %

ÉVOLUTION DES PRIX DU PANIER



Les chiffres du mois

NielsenIQ nous fournit chaque mois les évolutions de prix sur un an de plus de 300 000 produits portant un code-barres dans 10 000 supermarchés, hypermarchés, magasins de discounters, de proximité et drives. De ces rayons, nous avons tiré un panier de produits de première nécessité, dont la liste est disponible sur notre site. En janvier, notre panier a augmenté de 1,76 % sur un an. Outre la hausse du prix du paquet de pâtes de grande marque (+ 13 %), nous subissons l'augmentation de celui des gants ménagers premier prix (+ 5 %) et de ceux des paquets de sucre de marque de distributeur (+ 7 %) et de farine de marque (+ 4 %). Derrière, le café et le papier toilette ont augmenté de près de 3 %. Parmi les baisses – il y en a quand même quelques-unes –, notons celle de la bouteille de lessive (- 1,36 %) et du dentifrice (- 1,14 %).

Factures impayées

Double pénalité pour les clients débiteurs

Enquête

S'il y a refus de prélèvement, la plupart des opérateurs télécoms, énergie et Internet ajoutent leurs propres pénalités aux frais bancaires déjà élevés. Une surfacturation qui n'est pas toujours justifiée.

Compte à sec, salve de prélèvements rejettés, frais bancaires qui s'accumulent : voilà le lot de quelques millions de Français en fin de mois. À chaque facture de plus de 20 € dont le prélèvement ne "passe" pas, la sentence bancaire est une pénalité de 20 €. Le maximum légal appliqué par la quasi-totalité des banques. Ce que l'on sait moins, c'est que de nombreux opérateurs en rajoutent une couche. Fournisseurs d'électricité et d'Internet, opérateurs mobiles, la plupart de ces grandes entreprises prévoient dans leurs conditions générales de vente une pénalité financière à l'encontre de ceux qui ne paient pas leur facture à échéance. Et elle n'est pas symbolique...

EDF MULTIPLIE LES SANCTIONS

Entre les sanctions des banques et celles des opérateurs, une famille dans le rouge le 20 du mois peut vite cumuler 150 € de frais mensuels pour ces rejets de prélèvement, tout en restant, bien entendu, redevable de ces créances. Contrairement aux

frais bancaires pour incident, plafonnés par la loi, la surfacturation des impayés n'est pas réglementée : elle prolifère parmi les grands facturiers, au premier rang desquels EDF. Chez l'opérateur historique, qui compte 23 millions de clients, le montant de la facture impayée va d'abord gonfler sous l'effet de pénalités de retard équivalentes à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. La pénalité, exigible dès le lendemain de l'échéance, est plafonnée à 7,50 €. Dans les faits, EDF assure

avoir une procédure plus progressive, en avertissement avant de sanctionner. « Après 15 jours de retard, le client reçoit un SMS ou un mail, ainsi que deux lettres de relance pour régulariser sa situation, indique un porte-parole. Les frais ne sont facturés qu'après 30 jours de retard si le client n'a pas régularisé sa situation entre-temps. » Outre les 7,50 €, la fourniture en électricité sera alors réduite. EDF s'étant engagé à ne plus procéder à une coupure pure et simple, un technicien se déplacera pour



Contrairement aux frais bancaires, ces sanctions financières ne sont pas réglementées.

Deux fichiers de mauvais payeurs

Ils sont tenus par les professionnels concernés. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) garantit un accès et une possibilité de rectification de ces fichiers.

- **Préventel** porte sur les impayés de téléphonie mobile de plus de 30 €, 15 jours après la date

d'exigibilité. Si le client est fiché, un abonnement peut lui être refusé ou un dépôt de garantie demandé. Le fichage sera effacé après le paiement de la dette ou au bout de trois ans.

- **Le fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers** concerne les crédits à la

consommation, dès la deuxième mensualité impayée. Le débiteur est inscrit lorsque le montant du découvert dépasse 500 € et qu'il n'est pas réglé 60 jours après la mise en demeure. Le défichage se fait dès paiement des sommes dues ou après cinq ans.

limiter la fourniture à 3 000 watts. Et cela arrive très fréquemment : EDF effectue chaque année 450 000 à 600 000 interventions chez ses clients défaillants. Soit plus de 1 500 déplacements chaque jour ouvré... L'intervention donne lieu à une nouvelle facturation de 54 € à la charge du débiteur. Pour ce prix, on



L'intervention pour limiter la fourniture d'électricité est facturée 54 €.

lui laisse la lumière et une connexion Web, mais il ne pourra plus se chauffer s'il a des radiateurs électriques.

SFR, L'OPÉRATEUR LE PLUS VORACE

Ses concurrents suivent-ils la même politique ? Chez Engie, la facture impayée est, elle aussi, soumise au taux d'intérêt légal. Et si le retard de paiement dépasse 20 jours, la pénalité atteint 5 % du montant de la somme restant due. TotalEnergies, lui, applique directement une pénalité forfaitaire de retard de 7,50 €. Certes, les opérateurs travaillent également sur des échéanciers pour leurs clients qui le demandent, mais ces pénalités sont applicables tout de même. « En cas de facture impayée, les fournisseurs restent redevables des taxes dues par les consommateurs, qui représentent plus d'un tiers de la facture », justifie l'Association nationale des opérateurs détaillants en énergie (Anode) dans une lettre à la ministre du Travail, Élisabeth Borne, pour l'alerter sur le risque d'explosion des retards de paiement.

Dans la téléphonie mobile et la fourniture d'Internet, les montants ponctionnés sont encore



BON À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement ne peuvent pas être débités immédiatement. Le client doit d'abord être informé de ces frais sur son relevé de compte mensuel ou par tout autre moyen. Ils ne seront prélevés qu'après un délai incompressible de 14 jours.

plus importants en cas d'impayés. Le plus vorace s'appelle SFR. En cas de rejet de prélèvement pour insuffisance de provision, l'opérateur Internet prendra 10,50 €. Et si la situation reste en l'état, il faudra ajouter 50 € de frais de déconnexion de la box et 49 € de frais de résiliation !

La branche mobile de SFR facture, elle aussi, 10,50 € le rejet de prélèvement pour insuffisance de provisions. Et c'est plus cher lorsque c'est un chèque qui est rejeté, 22,50 €, ou si le paiement se fait par carte, 22 €. Si le client régularise, il devra en outre acquitter des frais de remise en service de 7,50 €. Identiques chez sa filiale low cost Red by SFR, ils paraissent dis proportionnés quand on les compare au montant de la facture mobile moyenne de 14,60 €, selon l'Autorité de régulation des communications électroniques (Arcep).

BOUYGUES ET FREE NE SONT PAS EN RESTE

Chez Bouygues Telecom, le rejet de prélèvement s'élève à 10 €. À côté de ce montant élevé, l'opérateur a créé des prestations un peu curieuses. Les clients qui veulent régler par carte directement en boutique devront encore débourser 7,50 €. Quant à Free, il tient avant tout à dissuader de payer autrement que par prélèvement automatique. Pour acquérir une Freebox, l'opérateur exige ainsi un dépôt de garantie de 400 € si le

client ne règle pas son forfait par prélevement mensuel. Et si ce dernier est rejeté faute de solde créditeur, une pénalité d'1 € par jour de retard, dans la limite de 7,50 € par facture, pourra être appliquée. Ce qui donne des situations étranges. Car chez Free Mobile, il existe des forfaits à 2 €, ou même à 0 € pour certains clients qui y ont également leur forfait Internet.

7,50 € DE PÉNALITÉ SUR UN FORFAIT À 0 €

Parfois, ce système s'emballe. « Tous les mois, ils m'envoient un mail avec 1 € ou 7,50 € de pénalité pour défaut de paiement sur mon forfait à 0 € et ils menacent de suspendre la ligne, raconte Christophe. Elle est rattachée à ma Freebox et je n'ai aucun souci de paiement depuis des années. Ils ne savent pas expliquer le pourquoi du comment... J'ai reçu aujourd'hui un mail de leur service contentieux pour 1 €... Je n'ai pas envie de payer, même si ce n'est qu'1 €. » Une situation pas si rare...

Orange et sa filiale Sosh ne frappent pas, pour leur part, directement au portefeuille le client qui ne paie pas à échéance. Mais l'opérateur l'inscrit rapidement au fichier Préventel (voir encadré ci-dessus). Ce qui signifie qu'il devra montrer patte blanche pour récupérer une ligne de téléphone ou une connexion Internet. Mais, là encore, il semble



En principe, le mauvais payeur sort de la liste Préventel après avoir réglé sa dette.

BON À SAVOIR

Un prélèvement rejeté plusieurs fois ne peut pas faire l'objet de plusieurs frais de rejet. Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez demander à votre banque le remboursement de tous les frais de rejet au-delà du montant facturé pour le premier, en vous appuyant sur l'article D133-6 du code monétaire et financier.

Qui d'autre facture des impayés ?

Deux autres grands secteurs pénalisent financièrement ceux qui n'ont pas payé en temps et en heure.

- **Les syndics de copropriété** Auparavant, ils envoyait une lettre simple en cas de retard de paiement des charges. La plupart facturent désormais des frais de mise en demeure aussitôt l'appel de charges passé. Les frais s'élèvent de 20 à 30 € selon les contrats,

alors qu'une lettre recommandée coûte 4,55 €.

- **Les impôts** Si un prélèvement à l'échéance a été rejeté par la banque, l'administration fiscale envoie un courrier invitant à régulariser la situation. L'échéance impayée fera l'objet d'une majoration de 10 % pour retard de paiement en vertu de l'article 1730 du code général des impôts. La pénalité s'applique si le paiement n'est pas réalisé

dans les 45 jours suivant la date de mise en recouvrement. Cette procédure concerne l'impôt sur le revenu, les prélèvements sociaux, la taxe d'habitation, les taxes foncières, l'impôt sur la fortune immobilière. Demander un délai supplémentaire est possible. Le fisc peut aussi accorder une remise gracieuse – un abandon de tout ou partie des impôts ou amendes dus.

Il y a quelques bugs. Par exemple pour Patrick qui, par le passé, a eu des difficultés à honorer ses factures. « Tout a été régularisé mais, pour obtenir une Livebox, on me demande un dépôt de garantie de 400 €. » En principe, le mauvais payeur sort du fichier Préventel après avoir réglé sa dette... Chez Orange Mobile, il n'y a pas

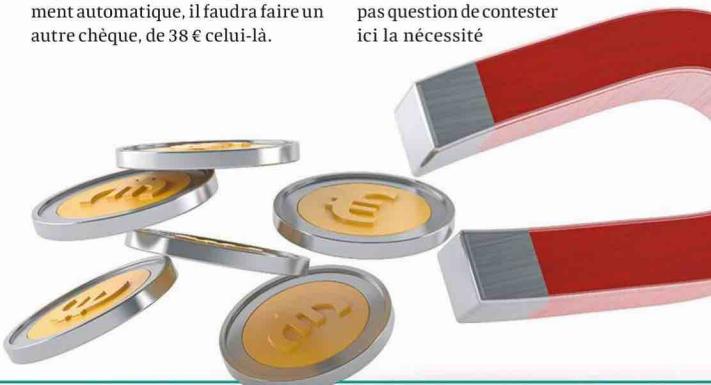
que les anciens mauvais payeurs qui sont contraints de déposer 400 €. Si vous n'avez jamais eu de contrat chez Orange (ou France Télécom), il faudra déposer cette

somme, ce qui constitue une certaine discrimination. Et si vous prévoyez de payer autrement que par prélèvement automatique, il faudra faire un autre chèque, de 38 € celui-là.

Si Orange ne "prend" rien pour le rejet de paiement d'une facture, il a malgré tout prévu de lourdes conséquences. En cas d'impayé, l'accès à Internet est suspendu (fibre ou ADSL, TV d'Orange...), mais les abonnements et les services continuent à être facturés. Sept jours après la mise en demeure, le client peut se retrouver sur la liste Préventel, ce qui l'empêchera de souscrire tout autre forfait. Et si ça ne s'arrange pas, le contrat est résilié.

PROPORTIONNER LA SANCTION, C'EST POSSIBLE

Frais de rejet, pénalité de retard, dépôt de garantie, ces sanctions financières sont-elles justifiées économiquement ? Même s'il n'est pas question de contester ici la nécessité



de payer ce que l'on doit en temps et en heure, ces mesures semblent davantage guidées par l'appât d'un gain supplémentaire que par une volonté pédagogique ou une logique économique. Pourquoi enfoncer davantage un client en difficulté en le ponctionnant de la sorte ?

D'autant qu'il existe un outil créé pour proportionner la sanction en cas de retard de paiement : le taux d'intérêt légal. Il permet d'appliquer une pénalité (3,13 % au premier semestre 2022) à chaque jour de retard. Certains, EDF par exemple, s'en servent comme une base de calcul, mais pas comme l'outil d'indexation qu'il est pourtant.



À l'inverse, il n'y a pas de pénalité à l'encontre du professionnel en cas de retard.

Deuxième problème avec ces pénalités : l'absence de réciprocité. Dans une recommandation du 16 octobre 2012, la Commission des clauses abusives fustigeait déjà leur aspect abusif dans les contrats des fournisseurs de gaz et d'électricité, et soulignait la non-réciprocité de la sanction. « Certaines clauses mettent à la charge du consommateur des pénalités en cas de retard dans l'exécution de son obligation de paiement, alors que les contrats ne prévoient aucune pénalité à l'encontre du professionnel en cas de retard dans l'exécution de

ses propres obligations de fourniture ou de restitution d'un trop-perçu. »

Il serait souhaitable que ces pratiques soient encadrées, que les tarifs – sur lesquels la concurrence ne peut jouer – soient plafonnés pour éviter d'accroître le dommage économique des clients concernés. •

LIONEL MAUGAIN

3 questions à



OLIVIER CHALLAN BELVAL, médiateur national de l'énergie

Le médiateur national de l'énergie est une autorité publique indépendante dont les missions consistent à informer les consommateurs sur leurs droits et proposer des solutions amiables aux litiges qu'ils rencontrent avec des professionnels de l'énergie.

La plupart des fournisseurs d'énergie prévoient la facturation de pénalités de retard de paiement en cas de rejet de prélèvement, qui s'ajoutent aux frais bancaires. Cette pratique est-elle justifiée, selon vous ?

O. C. B. : Elle est prévue dans les conditions générales de vente et elle n'est pas spécifique au secteur de l'énergie. C'est un moyen pour les fournisseurs d'obtenir le paiement des factures dans les délais prévus et d'éviter les impayés. Les bénéficiaires du chèque énergie en sont cependant exonérés. J'ai proposé, dans mon dernier rapport, d'allonger le délai de paiement des factures d'énergie de deux à trois semaines, afin de tenir compte des délais postaux pour les personnes recevant leurs factures par courrier et payant par chèque.

Est-il légitime de faire payer au consommateur qui n'a pas réglé sa facture le déplacement pour réduire la fourniture d'électricité ?

O. C. B. : L'électricité est un produit reconnu de première nécessité, indispensable pour assurer des besoins essentiels. C'est à ce titre que j'ai demandé, en novembre dernier, aux pouvoirs publics l'interdiction des coupures d'électricité et la mise en place d'un droit à une alimentation minimale en électricité pour tous, toute l'année. Les frais concernant les interventions pour impayés sont fixés par la Commission de régulation de l'énergie. À ce jour, ils sont de 54 €, qu'il s'agisse d'une réduction de puissance ou bien d'une

interruption de fourniture. C'est un montant trop élevé, qui vient s'ajouter aux autres frais à supporter. Les détenteurs du chèque énergie bénéficient d'un abattement de 80 %. Avec les compteurs communicants dont plus de 90 % des foyers sont désormais équipés, la réduction de puissance peut se faire à distance. Par conséquent, il m'apparaît légitime que le prix soit revu à la baisse.

La hausse des prix de l'électricité et des énergies en général n'entraîne-t-elle pas un risque accru de factures impayées, avec les pénalités afférentes ? Comment prévenir ce risque ?

O. C. B. : D'après mes premières constatations, les interventions pour impayés devraient être cette année en forte hausse et bien supérieures aux chiffres de 2019, avant la crise du covid-19. De plus, le contexte actuel de prix élevés de l'énergie laisse présager un nombre encore plus important d'interventions pour impayés en 2022. Je ne peux que conseiller aux consommateurs d'informer sans attendre leur fournisseur d'énergie de leurs difficultés et lui demander un échéancier de paiement. Ils peuvent également prendre contact avec les services sociaux, comme le centre communal d'action sociale (CCAS) de leur mairie.

→ Pour plus d'informations sur les droits et démarches en cas de difficultés de paiement, consultez le site du médiateur : [énergie-france.fr/fiche_pratique/jai-des-difficultes-de-paiement](http://energie-france.fr/fiche_pratique/jai-des-difficultes-de-paiement).

Clôture

Mieux vaut ne pas dépasser les bornes !

Pratique

Pour vivre en bon voisinage, maîtriser la réglementation applicable à l'enceinte de son terrain reste essentiel. Voici le rappel de quelques-uns de vos droits et de vos obligations.

Depuis très longtemps, murs et clôtures sont couramment installés pour séparer deux terrains. Pourtant, ils sont toujours à l'origine de nombreux contentieux. Les règles qui les régissent sont précisées par les articles 653 à 673 du code civil.

Une autorisation d'urbanisme est-elle requise pour construire un mur de clôture ?

Non pour les clôtures nécessaires à une activité agricole ; en cas de rénovation d'une clôture existante ; si la commune ne dispose pas d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou si le conseil municipal n'a pas décidé de soumettre les murs à déclaration. Oui dans les autres cas et pour tout mur de plus de 2 mètres de haut. Vous devrez alors déposer une déclaration préalable de travaux en mairie. Il en sera de même si votre propriété est située aux abords d'un monument historique, d'un site patrimonial remarquable, inscrit ou classé. Dans un délai d'un mois en principe, la municipalité vous notifiera soit son accord, avec ou sans prescriptions, soit son refus. Bon à savoir : l'absence de réponse vaut acceptation.

Mon mur d'enceinte peut-il monter jusqu'à 3 mètres de haut ?

Rapprochez-vous de votre service d'urbanisme, car tout dépend de la réglementation en vigueur dans

Votre clôture ne doit pas restreindre les droits de votre voisin.

votre commune. Si celle-ci est régie par un PLU, conformez-vous à ses prescriptions. À défaut, reportez-vous au code civil. Celui-ci ne fixe aucune hauteur maximale pour les murs de clôture, uniquement des dimensions minimales : 3,20 m de haut dans les villes d'au moins

50 000 habitants et 2,60 m pour les localités plus petites (article 663 du code civil).

Puis-je clôturer mon terrain sans consulter mon voisin ?

Tout propriétaire a le droit de clore son terrain (article 647 du code civil), que celui-ci soit bâti ou non, en ville comme à la campagne. C'est-à-dire que vous êtes libre d'entreprendre ces travaux sans consulter votre voisin, du moins en théorie. Car, en pratique, la clôture de votre terrain ne doit pas restreindre ses droits de passage, d'ensoleillement, de vue... Or mieux vaut vous en assurer avant

Tout savoir sur le mur mitoyen

- **Sauf titre de propriété ou marque physique sur le terrain attestant du contraire, tout mur construit en limite de deux propriétés est présumé mitoyen, c'est-à-dire qu'il appartient aux deux propriétaires voisins.** Mais il ne s'agit que d'une présomption. Si le mur présente des

caractéristiques (tuiles, corniches...) d'un seul côté, ou encore si un propriétaire peut prouver avoir assuré seul son entretien pendant trente ans, le mur lui appartient en propre. On parle alors de mur privatif, par opposition au mur mitoyen qui implique des droits et des devoirs spécifiques.

- **Mais si celui-ci est bien mitoyen, l'accord du voisin est indispensable pour construire ou effectuer des travaux.** De même, les deux propriétaires du mur partagent les frais occasionnés par son entretien, à moins que l'un d'eux n'abandonne son droit de mitoyenneté (article 656 du code civil).



Vérifiez la réglementation locale relative à la hauteur ou aux matériaux auprès du service de l'urbanisme de votre commune.

le début du chantier. C'est pourquoi, afin d'éviter d'éventuels litiges, il est toujours préférable de présenter votre projet à vos voisins avant de vous lancer.

Quelle est la différence entre clôture et bornage ?

Tous deux ont pour point commun de délimiter une propriété foncière. Le bornage réalisé par un géomètre-expert, qui prend la forme d'un procès-verbal écrit, établit avec précision la limite des propriétés de chacun. La clôture, elle, ferme un espace, le sépare physiquement des parcelles voisines afin éventuellement de faire obstacle à la libre circulation des personnes et des animaux.

Puis-je contraindre mon voisin à entretenir notre mur mitoyen ?

Oui. Il s'agit d'une des spécificités d'un mur mitoyen, qui implique des droits et des obligations pour les deux propriétaires (voir encadré ci-contre). Ils doivent notamment contribuer pour moitié aux frais d'entretien, de réparation et de reconstruction, sauf exception. Mais si

vos voisins refuse de participer aux frais, vous n'aurez pas d'autre choix que d'aller en justice après avoir tenté une médiation ou une conciliation.

Mon voisin peut-il implanter son mur de clôture sur ma partie de terrain ?

Non. Sauf s'il s'agit d'une clôture mitoyenne, il doit placer son mur de son côté, à la limite de vos deux propriétés, et non à cheval sur la séparation ou, encore moins, en empiétant sur votre terrain. Dans un tel cas, vous auriez le droit d'exiger en justice la destruction de la clôture.

Ma clôture peut-elle prendre la forme d'un fossé ?

Oui. Selon l'article R651-1 du code rural, est réputé clos un terrain entouré par une haie de végétaux ; par un mur, un grillage, des grilles ou une palissade ; par un fossé d'au moins 1,20 m de large et 50 cm de profondeur ; par des traverses de bois ou des fils métalliques distants entre eux de 33 cm au maximum, accrochés à des poteaux d'au moins 1 m de

haut ou par toute autre clôture continue et équivalente faisant obstacle à l'introduction des animaux. Un conseil : prenez le temps de vérifier les prescriptions locales (matériaux, hauteur...) auprès du service de l'urbanisme de votre commune avant de recruter un artisan.

Vous êtes responsable si quelqu'un se blesse en l'escaladant.

Une clôture peut-elle intégrer des piques, des tessons de verre, des barbelés ?

La réponse est délicate. Sauf disposition spécifique prévue dans les règles d'urbanisme, rien ne vous interdit de hérir votre clôture de barbelés ou d'autres équipements dissuasifs. En revanche, si une personne, même mal intentionnée, venait à se blesser en tentant d'escalader votre installation, vous pourriez être poursuivi pénalement pour mise en danger de la vie d'autrui, blessures involontaires, voire homicide involontaire, et éventuellement condamné à verser à la victime des dommages et intérêts en réparation de son préjudice. •

LAURENCE OLIVIER

Juriste : VIRGINIE POTIRON

→ Lire la fiche pratique *Mur, clôture, haie : tout savoir sur la mitoyenneté* ! sur le site de l'Institut national de la consommation, inc-conso.fr.

Énergie Des clients dans la fournaise

Enquête

Les consommateurs sont sur un brasier depuis plusieurs mois avec la hausse des prix de l'énergie : factures exorbitantes, contrats modifiés, clients virés... Le volcan n'est pas encore éteint.

Raymond s'alarme : « En l'espace de trois mois, mes factures d'électricité sont passées de 120 à 160 €, puis à 300 € par mois. » « Pour le gaz, ils me réclament une facture supplémentaire de près de 900 €. Ils m'ont dit que ma consommation n'avait pas augmenté, mais le prix du gaz, oui. Pouvez-vous m'aider ? », interroge Véronique. « Je viens de recevoir une facture de 466 € à payer pour mars. Auriez-vous une liste des fournisseurs les moins chers, car je suis à la retraite et je ne peux pas assumer ces grosses factures ? », demande Martine.

DES MENSUALITÉS OU UNE RÉGULARISATION ÉLEVÉES

Les témoignages de clients en difficulté s'accumulent à « 60 ». Les prix de l'énergie se sont envolés en 2021. Le gouvernement est intervenu à l'automne, annonçant la distribution d'un deuxième chèque énergie et la mise en place d'un bouclier tarifaire. Le tarif réglementé du gaz a été gelé à son niveau d'octobre pour tout l'hiver. Quant

au tarif réglementé de l'électricité, sa hausse a été contenue à 4 % en moyenne en février et il ne devrait pas y avoir de nouvelle hausse avant août prochain.

Ces mesures protègent les clients avec des contrats à tarif réglementé. Ils sont toujours majoritaires en électricité : 22 millions sur un total de 33 millions de contrats. Pour le gaz, en revanche, ils sont minoritaires, 3 millions seulement sur un total de 11 millions de contrats (source : Observatoire des marchés de détail au 30 septembre 2021, Commission de régulation de l'énergie).

Ceux qui ont souscrit une offre de marché sont très vulnérables.



Certains de ces clients ont néanmoins eu une mauvaise surprise en février (voir encadré ci-contre). Concernant le gaz, le gel est intervenu en octobre, mais les prix avaient déjà fortement augmenté et le tarif a été figé à un niveau élevé. Cela a donc entraîné une révision à la hausse des mensualités ou, comme pour Véronique, une facture de régularisation élevée.

DES CLIENTS VIRÉS PAR LEUR FOURNISSEUR

La situation est plus chaotique pour les clients qui ont quitté le tarif réglementé et souscrit une offre de marché. La crise a en effet montré à quel point ils pouvaient être vulnérables. Certains se sont tout simplement fait virer. E.Leclerc énergies a ainsi annoncé, en juillet 2021, à tous ses clients que leur contrat serait résilié sous 90 jours. Le fournisseur proposait à ceux qui avaient un compteur Linky de se réabonner avec une offre à tarification dynamique. Autrement dit, avec un prix du kilowattheure qui varie toutes les heures. Plus que périlleux. E.Leclerc énergies a d'ailleurs renoncé, annonçant en septembre le report du lancement.

Survenant à une période où les prix de l'électricité atteignaient des sommets, l'histoire a eu le mérite de souligner le caractère hautement risqué des offres à tarification dynamique. Le seul autre fournisseur qui en proposait en France, Barry Energy, a aussi annoncé qu'il cessait ses

Tarif réglementé de l'électricité : + 4 %

• « Pourquoi mon tarif augmente-t-il de plus de 20 % en heures pleines et 50 % en heures creuses, alors que la hausse était normalement de 4 % ? », nous interroge Éric.

• **Attention : la hausse du tarif réglementé** a pu être limitée en grande partie grâce à la quasi-suppression d'une taxe (la CSPE) et il faut donc raisonner non sur le seul prix du kilowattheure hors taxes comme Éric, mais toutes taxes comprises sur l'ensemble de la facture. Cela étant,



la hausse moyenne cache bien des évolutions différentes : hausse de 3 % pour l'option "Heures pleines/heures creuses", baisse de 15,5 % pour l'option "Tempo" et progression de 7,8 % pour l'option "Base", selon les informations d'EDF.

• **Les clients avec l'option "Effacement jour de**

pointe (EJP), eux, ont noté une hausse de plus de 150 % ! Ce contrat, qui n'est plus commercialisé, a un tarif avantageux toute l'année et très élevé 22 jours par an.

• **Le ministère de la Transition écologique** nous a assuré que la hausse des jours de pointe aurait un impact limité sur la facture globale et qu'en moyenne, le tarif EJP était même en légère baisse. Les clients sont incités à consommer encore moins d'électricité ces jours-là, voire à aller chez le voisin !

activités. Il faut espérer que ses rares clients n'ont pas attendu pour le quitter, car le tarif de son offre était, comme il l'indiquait lui-même fin février sur son site Internet, « actuellement quatre fois plus élevé que celui du tarif réglementé ». Une multiplication par quatre à garder en mémoire, car les offres à tarification dynamique feront leur retour lorsque le calme sera revenu. La réglementation prévoit en effet que tous les fournisseurs ayant plus de 200 000 clients en proposent une d'ici 2023. À moins que les pouvoirs publics n'aient envie,

à l'aune de la crise, de revoir cette obligation ?

L'affaire a aussi rappelé que les fournisseurs ont le droit de virer leurs clients. Ils doivent seulement respecter un préavis de 90 jours. Concernant E.Leclerc énergies et Barry Energy, mieux valait ne pas s'attarder. Mais les clients de Cdiscount, eux, ont tout à perdre. Leur fournisseur leur a annoncé en début d'année qu'en raison de la hausse

exponentielle des coûts d'approvisionnement, il était contraint d'arrêter son activité de fourniture de gaz. Par ici la sortie ! « J'ai jusqu'au 6 avril pour trouver un nouveau contrat qui sera beaucoup plus cher, alors que je pensais être à l'abri avec un contrat à tarif fixe... », déplore Xavier. « J'avais un contrat à prix fixe sur deux ans et je vais devoir payer plus cher dès avril », se désole aussi Linna.

OHM ENERGIE CONSEILLE À SES CLIENTS DE PARTIR !

L'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) est montée au créneau, considérant que Cdiscount doit respecter son contrat à prix fixe et indemniser ses clients pour la durée restant à couvrir. Elle conseille aux clients de rechercher un nouveau fournisseur, mais d'attendre le dernier moment pour partir – sans oublier de réclamer des indemnités. Un formulaire « Énergie - appel à témoins » peut être rempli sur son site Internet.

Encore plus tordu, Ohm Energie. La société a annoncé à ses clients qu'ils

Tarification dynamique : le prix peut être multiplié par quatre.

concernant E.Leclerc énergies et Barry Energy, mieux valait ne pas s'attarder. Mais les clients de Cdiscount, eux, ont tout à perdre. Leur fournisseur leur a annoncé en début d'année qu'en raison de la hausse

feraient mieux de passer l'hiver chez un autre fournisseur avant de revenir chez elle au printemps. Elle leur disait clairement que cela leur éviterait de payer trop cher en restant chez elle. Bizarre, bizarre ! Sollicitée par « 60 », l'entreprise ne nous a pas répondu. S'ils ne sont pas en mesure de tenir leurs engagements, ces fournisseurs devaient-ils être agréés ? Là encore, les pouvoirs publics seraient sans doute inspirés de revoir les critères d'autorisation.

MOINS D'OFFRES SUR LE COMPARATEUR OFFICIEL

Les clients ainsi poussés vers la sortie ne sont pas à la fête pour trouver un nouveau fournisseur. Il y a eu, depuis l'automne, une contraction du marché. De nombreuses entreprises ont annoncé qu'elles n'acceptaient provisoirement plus de nouveaux clients. Leur offre a donc disparu du comparateur officiel. « Beaucoup de fournisseurs sont en pause. Il y a deux fois moins d'offres que l'été dernier », indiquait, fin février, Caroline Keller, des services du médiateur national de l'énergie. Pour l'électricité, il est toujours

BON À SAVOIR
En cas de difficultés pour payer une facture, il faut demander à son fournisseur la possibilité d'étailler le règlement sur plusieurs mois. Il est également conseillé de se renseigner sur les aides existantes auprès des services sociaux. Selon les revenus et la composition du foyer, il est possible de bénéficier du chèque énergie. Un dossier peut être déposé auprès du Fonds de solidarité logement energie-info.fr/fiche-pratique/jai-des-difficultes-de-paiement

possible de revenir au tarif réglementé de vente. Mais, pour le gaz, c'est fini, il n'est plus possible de faire une nouvelle souscription. Des premières faillites sont par ailleurs intervenues fin 2021. Il y a eu Hydroption (clientèle professionnelle), puis Bulb. Problème : aucun fournisseur de secours n'avait encore été mis en place par les pouvoirs publics ! Le ministère de la Transition écologique a donc désigné, dans l'urgence et à titre temporaire, EDF et les entreprises locales de distribution pour prendre la relève en cas de défaillance. Le dispositif prévoit un transfert automatique vers



le nouveau fournisseur avec, pour les particuliers, un contrat à tarif réglementé. Les clients de Bulb ont ainsi été transférés à EDF en janvier. Ouf ! Également en difficulté, Planète Oui a été placée en redressement judiciaire, puis reprise par Mint Energie fin février.

DES CONTRATS EN COURS COMPLÈTEMENT MODIFIÉS

« Mon contrat Mega Energie change à partir du 1^{er} novembre, sans aucun respect des conditions initiales », s'indignait aussi Mathias. L'autre mouvement tectonique à l'œuvre depuis l'automne est la modification des contrats. Avec Mega Energie, c'est un bouleversement complet : le contrat de gaz de Mathias était indexé sur le tarif réglementé de vente, il devient indexé sur les prix du marché de gros. À fuir, comme nous l'avions conseillé dans notre dossier de fin d'année.

Nous avions aussi évoqué le cas de GreenYellow, qui transformait son - 10 % en + 30 %. Radical ! Depuis, TotalEnergies a annoncé qu'il accordait, à partir de mars, une remise par rapport au tarif réglementé non plus en pourcentage, mais en euros.

Comment trouver un nouveau fournisseur

• **Le principal outil à utiliser** pour trouver un nouveau fournisseur est le comparateur du médiateur national de l'énergie. À partir du profil d'une personne (lieu de résidence, consommation annuelle...), il permet

d'obtenir toutes les offres disponibles avec une indication de prix et une présentation synthétique. D'autres comparateurs existent, mais le seul qui soit officiel et indépendant est celui du médiateur.

• **Lorsqu'on lance une simulation**, on obtient une liste avec des offres que l'on peut classer de la moins chère à la plus chère. Mais le prix ne doit pas être le seul critère pour choisir. Avant de se lancer, il faut se renseigner sur le

fournisseur : petite ou grosse société, secteur(s) d'activité, actionnaires... Un petit tour sur son site Internet s'impose.

• **Après avoir fait connaissance**, il faut consulter la fiche descriptive et la grille tarifaire de l'offre. La fiche est un recto verso qui donne toutes les informations essentielles, notamment les modalités d'évolution du tarif (indexé, fixe, révisable une fois par an...), les modalités de facturation et de relation clients.





Évidemment, ses clients peuvent se satisfaire d'avoir encore une remise, mais elle est moins généreuse. Xavier goûte d'ailleurs peu cette modification unilatérale alors que « les bénéfices de TotalEnergies s'envoient ». Même déception pour les clients Digiwatt, l'une des offres à prix de marché d'EDF. « J'ai souscrit au mois de septembre dernier avec un tarif inférieur de 5 % au tarif réglementé, raconte Georges. Je viens de recevoir un courrier d'EDF m'informant d'une modification avec un prix fixe supérieur au tarif réglementé à partir de mars. » Digiwatt n'est pas une offre indexée, comme EDF l'a rappelé à Georges, mais elle en avait pourtant l'allure avec une remise de 5 % mise en avant, en gros et en gras, sur son descriptif.

Les temps sont rudes pour les clients avec une offre de marché. Ils sont pourtant censés profiter du « bouclier tarifaire ». La taxe qui apparaît sous l'intitulé CSPE sur les factures d'électricité a été réduite de 22,50 € à 1 € par mégawattheure. Cette baisse doit se retrouver sur tous les contrats, avec un tarif réglementé ou un prix de marché. Le gouvernement a aussi

Le bouclier tarifaire doit se retrouver sur toutes les factures.

octroyé aux fournisseurs alternatifs un accès plus important à l'électricité d'origine nucléaire à tarif avantageux. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) est censée vérifier si cet avantage est bien intégralement répercuté sur les factures de leurs clients. À suivre.

Pour le gaz, les contrats indexés sur le tarif réglementé ne devraient pas évoluer, puisqu'il est gelé. L'État s'est d'ailleurs engagé à verser une compensation aux fournisseurs qui appliqueraient le même plafonnement que pour les tarifs réglementés. Mais certains, nous venons de le voir, ont pris des orientations différentes.

LE TARIF RÉGLEMENTÉ, GRAND GAGNANT

Dans la tourmente, ce sont les offres indexées sur les tarifs réglementés qui se révèlent les plus décevantes. Incapables de les assumer, plusieurs fournisseurs les ont modifiées. Elles étaient pourtant, il y a peu, présentées comme « toujours gagnantes » car garantissant d'être systématiquement un peu en dessous du

tarif réglementé. Les contrats avec un tarif susceptible d'évoluer tous les mois ou indexés sur les marchés étaient périlleux.

La crise le confirme et peut inciter à se tenir à l'écart. Les clients ayant choisi une offre à prix fixe sur plusieurs années sont à l'abri. Du moins tant que leur contrat n'arrive pas à échéance ou que leur fournisseur n'y met pas fin prématurément, comme Cdiscount.

Dans la fournaise, le tarif réglementé sort en tout cas grand gagnant. Le nombre de clients avec un contrat d'électricité au tarif réglementé ne cessait de diminuer depuis quelques années, mais EDF nous a confirmé qu'il était, « depuis plusieurs mois, reparti à la hausse ». ■

FANNY GUIBERT

3 questions à



FRANÇOIS CARLIER
délégué général
de l'association
Consommation,
logement et cadre
de vie (CLCV)

Dès novembre, vous avez incité les clients à souscrire un contrat d'électricité à tarif réglementé. Est-ce la meilleure solution ?

F. C. Il y a quelques offres avec des tarifs un peu inférieurs au tarif réglementé, mais l'avantage n'est pas net. Avoir un tel contrat à tarif réglementé apporte de la sécurité et de la tranquillité, c'est ce qui compte en ce moment. Il y a eu une évolution tarifaire limitée en février, il y en aura une autre en août, et c'est tout.

Pour le gaz, le retour au tarif réglementé n'est plus possible. N'est-ce pas regrettable ?

F. C. Il doit disparaître en juillet 2023 et il n'est plus possible de le souscrire. Cette évolution résulte d'une décision du Conseil d'État de 2017. Mais la vague actuelle redonne de l'intérêt au tarif réglementé. C'est parce que cet outil existe encore qu'il a été possible de geler le prix du gaz en octobre. Si la crise continue l'hiver prochain - c'est probable -, la question se posera de demander son prolongement au-delà de 2023.

Les logements collectifs, privés ou sociaux, n'ont plus droit au tarif réglementé depuis 2016. Vous avez dénoncé ces « oubliés » des mesures gouvernementales. Qu'avez-vous obtenu ?

F. C. Nous avons gagné. Le Premier ministre a annoncé que les tarifs pour les copropriétés privées ou les logements sociaux alimentés par une chaudière collective ou un réseau de chaleur au gaz devaient eux aussi être gelés à compter du 1^{er} octobre. Les fournisseurs doivent donc annuler les hausses ou ne pas les appliquer. Nous voyons aujourd'hui l'avantage d'avoir conservé un outil de régulation.

Usurpation d'identité

« Comment mettre fin au cauchemar ? »



Coaching

Le cas de Nina W. : « Un jour, je reçois une lettre en recommandé. Elle émane d'un bureau de recouvrement qui me réclame la coquette somme de 18 300 € ! C'est à cette occasion que j'ai découvert le pot aux roses : quelqu'un avait ouvert, à mon nom, des comptes et des crédits à la consommation dans trois banques différentes. J'ai dû porter plainte au commissariat pour déclarer l'usurpation de mon identité. Sur place, l'agent de police m'a dit : ne vous inquiétez pas, vous n'avez plus rien à faire. En réalité rien n'est moins vrai : je viens de découvrir que je suis "fichée". Pouvez-vous me dire comment sortir de cette situation ? »



Malheureusement, le cas de Nina est loin d'être isolé. Chaque année, quelque 5 400 personnes déclarent avoir été victimes d'usurpation d'identité auprès d'un établissement financier ou de la Banque de France. Qu'est-ce que cela signifie ? En clair, que leurs données personnelles (une fiche de paie, un avis d'imposition, une carte d'identité, un passeport...) ont été volées – très souvent après une recherche de location sur Internet ou à la suite d'un piratage de leur boîte mail. Et qu'elles ont ensuite été utilisées par des escrocs pour réaliser une action frauduleuse : ouvrir des comptes et/ou souscrire des prêts. Les personnes

ciblées ne prennent conscience des faits que lorsqu'elles se retrouvent poursuivies par des bureaux de recouvrement et des huissiers. Commence alors pour elles un véritable chemin de croix afin de faire reconnaître leur statut de victime.

1 PORTEZ PLAINE POUR USURPATION D'IDENTITÉ

« C'est la toute première étape, souligne Jean-Jacques Latour, responsable expertise cybersécurité de la plateforme gouvernementale cybermalveillance.gouv.fr. Vous pouvez déposer plainte auprès du commissariat ou de la gendarmerie. »

Surtout, différentes formes d'usurpation coexistant, faites préciser dans votre plainte : usurpation d'identité « y compris bancaire ». Et indiquez le nom du ou des établissements concernés, si vous les connaissez. En priorité, ce document sera à envoyer, en recommandé, à l'interlocuteur qui vous a écrit pour vous réclamer de l'argent.

Bon à savoir : « Si vous suspectez un vol de vos données, il est conseillé de refaire au plus vite vos papiers d'identité », avertit Jean-Jacques Latour. « Ainsi, en cas d'usurpation, vous pourrez plus aisément que toutes les opérations réalisées ultérieurement l'ont été par une tierce personne », signale Me Marie-Camille Eck, avocate

Faites-vous aider

- **Agressivité, défiance, sourde oreille... : les victimes d'usurpation d'identité bancaire sont souvent mal accueillies par les sociétés de recouvrement et les banques. Elles doivent se battre pour faire reconnaître leur bonne foi.**
- **Or, le parcours étant particulièrement complexe, mieux vaut être bien entouré.**

Pour vous aiguiller, vous pouvez consulter la plateforme gouvernementale cybermalveillance.gouv.fr et le site de la Banque de France, particuliers. banque-france.fr. Vous pouvez aussi vous faire accompagner dans vos démarches par votre antenne locale France victimes (116 006, france-victimes.fr) ou vous tourner vers votre

Maison de la justice et du droit (www.annuaires.justice.gouv.fr, 3039).
• **Pour les cas les plus difficiles et les situations bloquées, le recours à un avocat peut s'imposer. Privilégiez alors un professionnel aguerri à ce type de litige, notamment si vous devez saisir le juge de l'exécution pour vous opposer à une procédure de saisie sur vos comptes.**

à votre nom. Dans le même courrier, si cela n'est pas déjà effectif, vous leur demanderez également d'interrompre toutes les poursuites en paiement engagées à votre encontre.

5

NE DEMANDEZ PAS VOTRE "DÉFICHAGE", SAUF SI...

« Le maintien de votre inscription vous protège de nouvelles actions de l'usurpateur, sachant que tous les établissements sont obligés de consulter le FICP avant d'accorder un crédit et consultent les fichiers avant de délivrer un moyen de paiement », précise Mark Béguery. En contrepartie, vous pourrez avoir du mal à décrocher un prêt. « Dans ce cas, vous devrez entreprendre une démarche de défichage pour ne plus être inscrit au FCC et au FICP, indique Marie-Camille Eck. En pratique, transmettez votre demande à chaque établissement, à l'amiable puis en justice en cas de refus. »

LAURENCE OLLIVIER

Juriste : CORINNE LAMOUSSIÈRE-POUVREAU

2

INTERROGEZ LE FICHIER NATIONAL DES COMPTES BANCAIRES ET ASSIMILÉS

Ce fichier (dont le nom abrégé est Ficoba), recense tous les comptes ouverts à votre nom. Pour le consulter, adressez votre requête à la Commission nationale de l'information et des libertés : Cnil, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07. Joignez une copie de votre pièce d'identité et précisez votre adresse postale, indispensable pour recevoir la liste des comptes. Une fois que vous aurez les coordonnées des banques dans lesquelles votre identité a été usurpée, écrivez-leur individuellement, en recommandé, en joignant la copie de votre dépôt de plainte.

par courrier (Banque de France, TSA 50120, 75035 Paris Cedex 01) ou sur place, muni de votre pièce d'identité et de votre dépôt de plainte, explique Mark Béguery, directeur des particuliers à la Banque de France. L'objectif ? Vérifier si des comptes ou des crédits ouverts à votre insu apparaissent dans l'un des fichiers gérés par l'institution : fichier des incidents de remboursement de crédits (FICP) et fichier des chèques sans provision (FCC). Une fois les anomalies identifiées, « la Banque de France entreprend des démarches auprès des établissements pour leur demander de reconnaître l'usurpation d'identité. Ils nous répondent en général sous un mois », explique Mark Béguery. S'ils acceptent, en face de l'état-civil de la personne figurera la mention « Identité usurpée ». »

4

ADRESSEZ L'ATTESTATION D'USURPATION À TOUS LES ÉTABLISSEMENTS

Une fois l'usurpation d'identité reconnue, la Banque de France vous remet une attestation. Mark Béguery conseille de la communiquer à tous les services clients des établissements dans lesquels un compte ou des crédits ont été abusivement ouverts

3

SAISISSEZ LA BANQUE DE FRANCE POUR CONSULTER LES AUTRES FICHIERS

En parallèle de l'interrogation du Ficoba, contactez la Banque de France en ligne sur accueil.banque-france.fr,

À retenir

- Portez plainte pour usurpation d'identité bancaire dès que vous découvrez la supercherie.
- Faites vite refaire vos pièces d'identité.
- Interrogez les fichiers bancaires via la Cnil et la Banque de France.
- Demandez à la Banque de France l'inscription de la mention « Identité usurpée » dans ses fichiers et la remise de l'attestation.
- Écrivez en recommandé à tous les établissements en joignant votre dépôt de plainte et votre attestation de la Banque de France pour interrompre les poursuites.



Témoignez ! Vous souhaitez nous soumettre votre situation pour témoigner dans cette rubrique ? Détaillez-nous les questions que vous vous posez, en nous écrivant par e-mail à redactionweb@inc60.fr (préciser « rubrique Coaching » dans l'objet de votre message). 

RÉSEAU 60



À 60 millions, on est plus forts !

Cette rubrique est composée de lettres choisies parmi les milliers de messages que nous recevons chaque mois par voie postale, électronique ou via les réseaux sociaux. Notre sélection reflète les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez. Pour plus d'informations et de conseils, consultez notre site www.60millions-mag.com ou une association de consommateurs (adresses page 22).

Précisions

Mathilde Brassart/76 Rouen

Quand les rats courrent, il existe des recours

Je me permets de réagir à la réponse faite à un lecteur concernant les rats qui envahissent l'appartement dont il est locataire (n° 576, janvier 2022). Votre réponse est tout à fait juste, mais incomplète : en effet, même en l'absence de service hygiène et santé, le maire peut être saisi. Il est garant de la salubrité publique (article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales) et du respect du règlement sanitaire départemental (bientôt intégré au code de la santé publique) et, à ce titre, peut obliger le propriétaire bailleur à agir contre les rongeurs. Les locataires peuvent aussi composer le 0 806 706 806 (numéro vert) pour signaler un logement indigne et être accompagnés gratuitement.

Bonjour les coronafras Christiane P., par courriel

Un bonnet pour un beau nez, c'est cher !

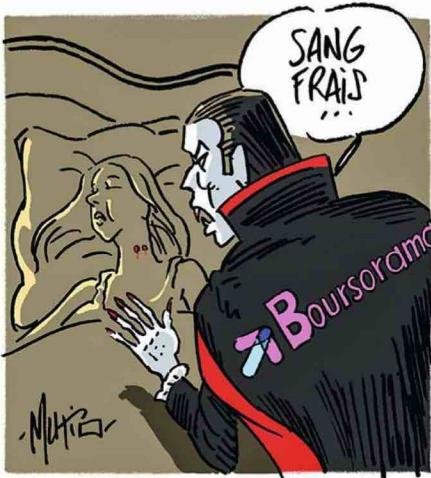
En plus du prix indiqué pour une prestation d'esthétique, on me demande un surplus pour les bonnets et chaussons en papier que l'on me fait mettre. Est-ce normal ?



LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

De nombreux commerçants ont décidé de facturer les équipements de protection et/ou les produits de désinfection qu'impose la lutte contre le coronavirus. «60» avait pointé ces nouveaux frais dès le mois de mai 2020. Rien ne leur interdit de le faire, mais ils doivent obligatoirement en informer leurs clients au préalable par voie d'affichage. Dans votre cas, l'institut de beauté peut vous demander quelques euros supplémentaires pour ces protections en papier, à condition que ce montant soit bien spécifié dans ses tarifs affichés. Si ce n'était pas le cas, vous pouvez contester. Si, malgré tout, il maintenait ces frais non annoncés, vous pouvez faire un signalement auprès de la Répression des fraudes, via le site SignalConso (signal.conso.gouv.fr).





Sans frais, vraiment ?

Sandrine B./60 Nogent-sur-Oise

La non-utilisation de la CB pénalisée

Il y a quelques temps, j'ai ouvert un compte bancaire (secondaire) chez Boursorama Banque, séduite par l'offre sans frais. À ma grande surprise, je me suis vu facturer tous les mois 15 € si je n'utilisais pas ma carte bancaire avec le code à 4 chiffres ; ce qui veut dire que les paiements sans contact ne sont pas pris en compte. Je trouve cela étrange et injuste. Quand j'ai souhaité fermer ce compte, une page m'a prévenue des avantages que je perdais, comme celui d'avoir un compte bancaire « sans frais de gestion », ce qui est faux. J'aimerais connaître votre position sur ce sujet.

LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Boursorama préleve, en effet, des frais en cas de non-utilisation de certaines cartes bancaires. Sa brochure tarifaire indique qu'en l'absence d'au moins une opération de paiement constatée par mois, un montant mensuel fixe de 5 ou 9 € sera prélevé. Pour la carte Visa Premier, sortie de son catalogue, il s'élève à 15 € par mois. Mais les conditions ne précisent pas si l'opération « obligatoire » doit être réalisée avec ou sans frappe de code. Nous vous conseillons donc de faire une réclamation auprès du service client de Boursorama. En l'absence de réponse satisfaisante de leur part, vous pourrez saisir le médiateur de la Fédération bancaire française dont les coordonnées figurent notamment sur votre relevé de compte.

Cadeau d'adieu Romain D., via Facebook

Soudain, la promo disparaît !

Nous avons récemment résilié notre box Bouygues Telecom pour partir chez Orange. La facture mensuelle de cette box est de 21,98 €. Toutefois, Bouygues est parti du tarif hors promotion pour calculer les frais de résiliation, ce qui en double presque le montant. À ces derniers s'ajoutent 59 € de « frais de résiliation techniques ». Ces pratiques sont-elles légales ?

LA RÉPONSE DE LA JURISTE

L'opérateur est en droit de réclamer des pénalités si vous résiliez pendant la période d'engagement sans motif légitime (chômage après un licenciement d'un CDI ; déménagement dans un lieu hors zone de couverture ; surendettement...). Si, par exemple, vous étiez engagé sur un an et que vous résiliez sept mois avant la fin de cette période, vous serez redevable de l'abonnement pour les cinq mois restants. Dans ses conditions générales de service, Bouygues Telecom précise bien que les personnes bénéficiant d'une promotion tarifaire perdent la remise et sont facturées « *sur la base des mois pleins restant dus* ». Enfin, des frais de résiliation techniques sont, eux aussi, bien prévus dans les conditions générales.

Sans filtre

Kopje, par courriel

De l'huile d'olive un peu trouble

Après avoir lu plusieurs articles sur l'huile d'olive, je n'ai trouvé aucune information concernant l'huile d'olive non filtrée. Il semblerait qu'elle contienne un composant de plus que l'huile filtrée. Est-ce vrai ?

LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

Les huiles d'olive dites « non filtrées » n'ont pas été clarifiées à l'aide de papier buvard et comportent encore de la pulpe d'olive en suspension, ce qui leur donne un aspect trouble. « *Il s'agit de l'huile issue des olives de l'année. Au goût, elle aura un fruité plus vert et plus de puissance* », explique-t-on à l'huilerie Richard. L'huile non filtrée peut contenir plus de

polyphénols, précise la Fédération de l'industrie et du commerce des huiles d'olive de France (Fedico). Mais ces composés réputés pour leurs propriétés antioxydantes « peuvent, au cours du temps, diminuer plus rapidement », ajoute la Fedico. Enfin, l'huile non filtrée se conserve moins bien que celle filtrée. Selon nous, ce produit présente surtout un intérêt sur le plan marketing : il peut être perçu comme plus authentique.

À l'étroit Un habitant de Dompnac (07), par courriel



Trop petit pour avoir une grande boîte ?

Le village de Dompnac, en Ardèche, n'a plus qu'une minuscule boîte à lettres ; il faut forcer pour y mettre son courrier. Cela dure depuis deux ans et la Poste ne fait aucun effort pour changer cette situation.

En route ! Anne K., par courriel

Le permis avec ou sans auto-école

Je souhaite me présenter par mes propres moyens à l'examen de conduite, étant insatisfaite de mon auto-école (qui ne veut d'ailleurs pas m'inscrire, alors que je me sens prête). Où dois-je m'adresser ou vers qui dois-je m'orienter ? Mon auto-école ne me donnera certainement pas cette information.



LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Dans votre contrat, l'auto-école s'engage à vous inscrire aux épreuves du permis de conduire. Si elle estime que votre niveau est insuffisant, elle peut vous proposer de prendre des cours de conduite supplémentaires, en plus des vingt heures requises pour passer l'épreuve pratique. Vous pouvez tout à fait les refuser et exiger qu'elle vous présente à l'examen sans tarder. Il est également possible de vous inscrire à l'épreuve pratique par

vous-même, en candidate libre. Mais attention : si vous avez donné mandat à l'auto-école pour effectuer ces formalités, il faudra révoquer ce mandat. Et l'école sera en droit de toucher des frais de résiliation, à condition que ce soit prévu dans le contrat. Pour la suite, vous devrez vous munir de votre numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH), qui figure sur vos résultats à l'examen du code de la route ou sur votre livret d'apprentissage. Il vous permettra de vous inscrire à l'épreuve pratique



aujourd'hui au bureau de l'éducation routière de la préfecture ou de la direction départementale interministérielle de votre département de résidence. Une fois l'examen passé, vos résultats seront en ligne sur le site de la Sécurité routière. Si vous avez réussi l'épreuve,

vous pourrez télécharger votre certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), qui sera valable pendant quatre mois à compter du jour de l'examen. La demande du document définitif se fait ensuite sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

SuperLinky Sébastien D./
30 Jonquières-Saint-Vincent

Réduisez votre puissance

Si, comme moi, vous avez un compteur Linky, vérifiez sa puissance. Certains sont configurés d'office avec une puissance de 9 kVA (9 000 watts). Pourtant, dans bien des cas, une puissance inférieure suffit. Ma sœur, son mari et ses deux enfants disposent de 6 kVA, alors que ma femme et moi avons eu directement accès à 9 kVA. Pour changer la puissance, un simple coup de fil à votre fournisseur suffit et la modification est généralement gratuite pendant l'année suivant l'ouverture du contrat. Avec mon offre, l'abonnement annuel est de 185 € pour 9 kVA contre 145 € pour 6 kVA. En baissant la puissance de mon compteur, j'économise donc 40 € par an sur mon abonnement.



C'est dans les tuyaux Sandra/06 Mougins

Un diagnostic de plus

Je vends mon appartement et j'ai récemment appris que, depuis le 1^{er} janvier 2022, un nouveau contrôle s'ajoute dans le dossier de vente : le contrôle de raccordement des eaux. Or, s'il est légitime dans le cas d'une habitation individuelle, il perd tout son sens pour un appartement dont le réseau est collectif. Ce contrôle, qui ne consiste pour le service des eaux qu'à verser un colorant dans les tuyaux, coûte la somme non négligeable de 167 € minimum pour chaque vendeur. Comment justifier cet acte ?



LA RÉPONSE DE LA JURISTE

En théorie, le contrôle obligatoire du raccordement au tout-à-l'égoût, en cas de vente, ne sera généralisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, comme le prévoit l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, certains territoires y seront soumis dès le 1^{er} juillet prochain : il s'agit de 71 communes de la région parisienne dont « les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine » (décret n° 2022-93 du 31 janvier 2022). Certaines communes en France

imposaient déjà ce diagnostic depuis plusieurs années par arrêté municipal : elles s'appuyaient sur l'article L. 1331-4 du code de la santé publique qui, jusqu'à récemment, prévoyait que la commune contrôle le maintien en bon état de fonctionnement des raccordements au réseau collectif. « Ce contrôle peut donc être effectué à tout moment par la commune, notamment à l'occasion d'une vente », expliquait ainsi en mars 2015 le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Energie, en réponse à une question d'un député. Autrement dit, vous avez peu de recours pour y échapper si votre commune l'exige.

Qui paie les frais d'agence ?

Nous venons de signer un compromis de vente pour acquérir une maison. L'annonce précise que les honoraires sont à la charge du vendeur. Lors de la signature du compromis, l'agent immobilier nous demande d'indiquer le montant à payer, 200 000 €, en y ajoutant les frais d'agence. Le vendeur, lui, met un montant de 188 500 € net vendeur. Pour nous, le bilan n'est pas équilibré, car le vendeur devait normalement reconnaître 200 000 €. C'est comme si c'était nous qui prenions en charge les frais. Pouvez-vous nous apporter un éclairage ?



LA RÉPONSE DE LA JURISTE

La formulation « honoraires à la charge du vendeur » peut prêter à confusion. Sur les annonces immobilières, cette mention signifie que le vendeur va payer la commission à l'agence qui a vendu son bien ; mais, pour l'acheteur, les droits de mutation à acquitter auprès du notaire seront calculés sur le prix total de la transaction (prix du bien + honoraires

de l'agence). En revanche, si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, c'est l'acheteur qui paie les frais d'agence, mais les frais de notaire seront calculés sur le prix net vendeur, hors honoraires de l'agence. Acheter avec honoraires à la charge du vendeur est fiscalement plus coûteux pour l'acheteur, puisque les frais de notaire seront plus importants. Mais il n'aura pas à payer l'agence.



Christian Roche/
42 Renaison
Le mail du mois

Pourquoi faire simple...

Free, Total Energies, Veolia... Les fournisseurs qui nous adressent des factures dématérialisées nous obligent en réalité à nous connecter à nos comptes client. C'est contraignant, alors qu'il est si simple de nous envoyer la facture PDF par mail, en pièce jointe.

Mauvais calcul Antoine Delcourt/ 80 Abbeville

De l'eau dans la mayonnaise

Au sujet de la mayonnaise en tube « 5 ingrédients et c'est tout » de la marque Amora, il manque 5 % dans la liste des ingrédients pour faire un total de 100 %, pouvez-vous nous en dire plus ?



LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

Vous avez raison, si on additionne l'ensemble des ingrédients indiqués pour cette mayonnaise, on parvient à seulement 95 % : 74 % d'huile de colza, 8 % de vinaigre de vin blanc, 7,2 % de moutarde de Dijon (eau, graines de moutarde, vinaigre d'alcool, sel), 5,1 % de jaune d'œuf, 0,7 % de sel. Amora, que nous avons interrogé, nous explique que ces 5 % manquants correspondent à « une petite quantité d'eau ». D'après le règlement européen INCO, qui régit

l'étiquetage des denrées alimentaires, la quantité d'eau ajoutée « peut ne pas être prise en considération si, en poids, elle n'excède pas 5 % du produit fini », ce qui est le cas ici. Le fabricant a donc bien le droit de ne pas la mentionner ; on peut quand même considérer que son allégation « 5 ingrédients et c'est tout » est très limité car, en réalité, ce produit en contient six. Avec, qui plus est, un sixième ingrédient plutôt inattendu, puisque la recette traditionnelle de la mayonnaise ne contient pas d'eau !



- Vous recherchez des conseils.
- Vous avez subi un préjudice.
- Vous êtes victime d'une arnaque.
- Vous souhaitez réagir à un article.
- Ça vous choque, ça vous agace.
- Vous voulez lancer une alerte.

60 millions
de consommateurs

Devenez consom'acteur: **racontez-vous, écrivez-nous !**

18-24, rue Tiphaine, 75732 Paris Cedex 15 **ou** redactionweb@inc60.fr



LA FLÈCHE DE MADAME 60

Chaque mois, Madame 60 évoque sa vie, ses humeurs, pointe les situations absurdes et n'hésite pas à cibler les responsables de ses galères de consommatrice.

Quand nos aînés se font braquer

Mes Coucous gris, on a beaucoup débattu de sécurité durant cette campagne, mais personne n'a abordé une délinquance spécifique dont on ne parle pas assez à mon goût, d'autant qu'elle frappe les plus vulnérables, à savoir les personnes âgées. Reconnaîssons-le, ils sont globalement assez malmenés, nos grands anciens... Je ne vais pas revenir sur le livre qui a révélé comment on les affame dans certaines maisons de retraite médicalisées, tout en leur prenant un maximum de blé, de radis ou d'oseille... autant de nourriture qu'ils ne retrouvent pas dans leur assiette.

Je vais plutôt parler ici de ce qu'on leur fait subir chez eux, à leur domicile, en toute impunité trop souvent. Pour illustrer mon propos, deux exemples navrants. Voici d'abord l'histoire d'un monsieur, qui m'a été racontée par sa nièce. René a 84 ans. Il vit seul dans une petite maison de 40 m² dans la Marne, en pleine campagne. Une entreprise est venue le démarcher. Que s'est-il passé vraiment ? En tout cas, René s'est retrouvé propriétaire d'un adoucisseur d'eau facturé 8 500 €, avec contrat d'entretien de cinq ans. Puis un autre "entrepreneur" est venu, sans doute renardé par le premier qu'il y avait là un vieux pigeon à plumer. Il lui a installé trois inverseurs de polarité pour traiter l'humidité, à 4 500 € l'unité. Un appareil qui vaut entre 800 et 2 500 €... Et un troisième profiteur est venu faire divers travaux chez lui pour un montant total de 27 800 €.

Difficile, pour sa nièce qui vit en Bretagne, de déterminer quels travaux précisément. Elle a pu constater l'ampleur des dégâts en découvrant le relevé des comptes de René. L'ensemble de l'épargne de son oncle y est passée, y compris son contrat d'assurance

vie... « Notre oncle mène une existence des plus simples et n'a jamais voulu d'une machine à laver, me dit-elle. Depuis que ces gens sont venus, il ressasse que sa maison n'est plus à lui, qu'il veut la vendre et qu'un de ces gars a même dormi chez lui durant plusieurs jours... »

Combien sont-ils à signer, sous la pression, des contrats pour des produits ou des services dont ils n'ont pas besoin, ou qui sont même dangereux ? Je veux aussi raconter l'histoire de cette mamie de 83 ans, rapportée par sa fille. Elle souffre de troubles cognitifs, cette dame. Sa fille s'aperçoit un jour d'un paiement de 900 € par carte. Objet : l'achat de 36 bouteilles de vin. « J'ai tenté, sans succès, de faire annuler la commande avant la livraison, car ma maman est suivie pour une addiction à l'alcool. Ils ont été incapables de me présenter une facture signée. »



Combien sont-ils à signer des contrats sous la pression ?



Alors j'espère, messieurs et dames les candidats et dates, vous qui montrez volontiers vos muscles aux voyous, que vous prenez sérieusement en considération ces abus de faiblesse qui touchent nos parents, nos grands-parents, qui parfois ont perdu une part de leurs facultés.

Je voudrais que vous vous occupiez de ces margoulins qui arnaquent sans scrupule les vieux. Je voudrais que vous donniez instruction aux procureurs de les poursuivre, de les mettre hors d'état de nuire et de dissuader la vocation d'autres sagouins de la même espèce. Les personnes âgées esseulées en Ehpad ou isolées chez elles, pensons-y dans l'isoloir. ■

Par courrier : 60 Millions de consommateurs, Madame 60, 18-24 rue Tiphaine, 75732 Paris Cedex 15. Par courriel : redactionweb@inc60.fr

60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL

Les trous dans la raquette

Des produits de consommation courante garantis sans additifs sur leurs étiquettes peuvent pourtant en contenir, et en toute légalité. p. 28



La bonne affaire

Ça débarrasse et ça rapporte des euros ! Pour savoir quel librairie spécialisé dans le rachat de vos livres d'occasion est le plus intéressant, dégainez votre smartphone ! p. 46

Le chiffre marquant

15%

C'est le pourcentage de Français qui ne disposent pas d'Internet à domicile. Pour eux, la dématérialisation des services publics est synonyme de galère. p. 7



La bonne surprise

Qu'elles soient conventionnelles, Label rouge ou bio, les viandes que nous avons analysées présentent quasiment les mêmes qualités. La différence peut se faire toutefois au niveau du goût et surtout des conditions d'élevage des animaux. p. 23



La mention spéciale

18/20

Ryobi R18PD3-252S Efficace, autonome... cette perceuse-visseuse sans fil, autant conçue pour les pros que pour les bricoleurs du dimanche, gagne haut la main notre match à 14. p. 38



La double peine

Fournisseurs d'énergie et opérateurs mobiles profitent des défauts de prélèvement de leurs clients pour leur facturer des frais... lesquels s'ajoutent à ceux de la banque. p. 58



La fausse promesse

Il ne suffit pas d'écrire "sans PFOA" (un composé perfluoré dangereux) sur une poêle pour que ce soit vrai. La preuve par trois modèles testés dans notre essai. p. 10

Le progrès

Questionnaire de santé supprimé dans certains cas, droit à l'oubli étendu, la loi Lemoine est une avancée pour les malades désireux de contracter un emprunt immobilier. p. 30

Le tour de passe-passe

Chez Carrefour, la livraison gratuite n'est pas vraiment gratuite, son prix se cache bel et bien derrière des produits vendus plus chers. p. 9

Prochain numéro le 28 avril

Ne manquez pas notre hors-série

60 millions de consommateurs

HORS-SÉRIE >> MAL DE DOS

AVRIL-MAI 2013

N° 213

6,90 € INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

www.60millions-mag.com

20 exercices à adopter

Oreillers ergonomiques, tee-shirts correcteurs, baumes...
LES PRODUITS EFFICACES ET CEUX À FUIR

60 millions de consommateurs

Mal de dos

VAINCRE
LE MAL
DE DOS

Fausses promesses
Ces thérapies qui vous
mettent en danger

Actuellement en kiosque et en version numérique
sur www.60millions-mag.com et sur tablettes

